

## COMPTE RENDU IN EXTENSO

**1<sup>MA</sup> SESSIONE URDINARIA DI U 2023**  
**REUNIONE DI I 30 È 31 DI MARZU DI U 2023**  
**1<sup>ERE</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2023**  
**REUNION DES 30 ET 31 MARS 2023**

**1<sup>MA</sup> GHJURNATA/1<sup>ERE</sup> JOURNEE**





**PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2023  
REUNIONE DI I 30 È 31 DI MARZU DI U 2023  
1<sup>ÈRE</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2023  
RÉUNION DES 30 ET 31 MARS 2023**

**SOMMAIRE JOURNÉE DU JEUDI 30 MARS 2023 – 1<sup>ère</sup> journée**

|                                                                                                                                                                           |               |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| <b>Ouverture de la séance des questions orales à 10h30</b>                                                                                                                |               |
| <b><u>QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES</u></b>                                                                                                                          |               |
| <b>Question n° 2023/O1/022 - Soutien aux mairies plastiquées,<br/>M. Jean-Martin MONDOLONI, « Un Soffiu Novu - Un nouveau<br/>souffle pour la Corse »</b>                 | <b>8</b>      |
| <b>ET</b>                                                                                                                                                                 |               |
| <b>Question n° 2023/O1/027 - Situation actuelle et attentats visant<br/>des institutions locales</b>                                                                      |               |
| M. Jean-Christophe ANGELINI, « Avanzemu »                                                                                                                                 | <b>9</b>      |
| <b>ET</b>                                                                                                                                                                 |               |
| <b>Question n° 2023/O1/029 - Situazioni è tensioni in Corsica : À<br/>quandu una pulitica nova di l'Esecutivu di Corsica pà un veru<br/>cambiamentu capitu da tutti ?</b> |               |
| Mme Marie-Claude BRANCA, « Core in Fronte »                                                                                                                               | <b>10</b>     |
| <br>Réponse commune aux trois questions orales de <b>M. Gilles<br/>SIMEONI</b> , Président du Conseil exécutif de Corse                                                   | <br><b>12</b> |
| <br><b>Question n° 2023/O1/028 - Politique de soutien de la<br/>Collectivité de Corse aux communes et intercommunalités</b>                                               |               |
| M. Louis POZZO DI BORGO, « Fà Populu Inseme »                                                                                                                             | <b>14</b>     |
| Réponse de <b>M. Julien PAOLINI</b> , conseiller exécutif                                                                                                                 | <b>16</b>     |
| <br><b>Question n° 2023/O1/025 - Accès aux soins et droits des<br/>femmes : Fermeture de la Maternité de la clinique Maymard</b>                                          |               |
| Mme Vanina LE BOMIN, « Avanzemu »                                                                                                                                         | <b>18</b>     |

|                                                                                                                                                     |           |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Réponse de <b>Mme Bianca FAZI</b> , conseillère exécutive                                                                                           | <b>20</b> |
| <b>Question n° 2023/O1/024 - Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)</b> , M. Antoine POLI, « Avanzemu »                                  | <b>22</b> |
| Réponse de <b>M. Guy ARMANET</b> , Conseiller exécutif                                                                                              | <b>23</b> |
| <b>Question n° 2023/O1/023 - Ravages de la punaise diabolique (Haliomorpha Halys) dans les vergers de Corse</b>                                     |           |
| Mme Marie-Thérèse MARIOTTI, « Un Soffiu Novu/Un nouveau souffle pour la Corse »                                                                     | <b>24</b> |
| Réponse de <b>M. Alex VINCIGUERRA</b> , conseiller exécutif                                                                                         | <b>27</b> |
| <b>Question n° 2023/O1/026 - Application du tarif Résident ou tarif équivalent pour les retours des usagers transportés en évacuation sanitaire</b> |           |
| M. Pierre POLI, « Avanzemu »                                                                                                                        | <b>28</b> |
| Réponse de <b>Mme Bianca FAZI</b> , conseillère exécutive                                                                                           | <b>29</b> |
| <b>Question n° 2023/O1/030 - Hôpital de Bastia : le Conseil exécutif de Corse est-il favorable à la création d'un nouvel hôpital à Bastia ?</b>     |           |
| Mme Serena BATTISTINI, « Core in Fronte »                                                                                                           | <b>30</b> |
| Réponse de <b>Mme Bianca FAZI</b> , conseillère exécutive                                                                                           | <b>31</b> |
| <b>Question n° 2023/O1/021 - Les confréries</b>                                                                                                     |           |
| Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI, « Un Soffiu Novu/Un nouveau souffle pour la Corse »                                                                    | <b>33</b> |
| Réponse de <b>M. Gilles SIMEONI</b> , Président du Conseil exécutif de Corse                                                                        | <b>34</b> |
| <b>Lisa FRANCISCI, Secrétaire de séance, appel nominal des conseillers</b>                                                                          |           |
| <b>Ouverture de la séance à 11H46</b>                                                                                                               |           |
| <b>Discours de Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse</b>                                                                                        | <b>37</b> |
| <b>Discours de M. le Président du Conseil exécutif</b>                                                                                              | <b>40</b> |

|                                                                                                                                                                                                                 |           |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b><u>RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE</u></b>                                                                                             |           |
| <b>Raportu n° 071 : Approvazione di u pruceddu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di u 9 marzu di u 2023</b>                                                                                       |           |
| <b>Rapport n° 071 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse du 9 mars 2023</b>                                                                                                       |           |
| Présentation du rapport par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse                                                                                                                 | <b>41</b> |
| <b>VOTE RAPPORT</b>                                                                                                                                                                                             | <b>41</b> |
| <b>Raportu n° 064 : Mudificazione di a cumpusizione di l'Assemblea di a Giuventù</b>                                                                                                                            |           |
| <b>Rapport n° 064 : Modification de la composition de l'Assemblée di a Giuventù</b>                                                                                                                             |           |
| Présentation du rapport par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse                                                                                                                 | <b>42</b> |
| <b>PRISE ACTE</b>                                                                                                                                                                                               | <b>42</b> |
| <b>Prise de parole de M. Paul Félix BENEDETTI</b>                                                                                                                                                               | <b>43</b> |
| <b>Suspension de la séance à 12h13 / Reprise à 14h58</b>                                                                                                                                                        |           |
| <b><u>ENERGIA / ÉNERGIE</u></b>                                                                                                                                                                                 |           |
| <b>Raportu n° 066 : Prugettu di revisione di a Prugrammazione Plurianninca di l'Energia (PPE)</b>                                                                                                               |           |
| <b>Rapport n° 066 : Projet de révision de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE)</b>                                                                                                                 |           |
| Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Julien PAOLINI, Président de l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse                                                            | <b>46</b> |
| Lecture du rapport de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (rapport n° 2023/O1/007) par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, <i>rapporteure</i> | <b>54</b> |

|                                                                                                               |            |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| <b>Prises de parole :</b>                                                                                     |            |
| M. Xavier LACOMBE                                                                                             | <b>60</b>  |
| M. Jean-Michel SAVELLI                                                                                        | <b>64</b>  |
| M. Paul-Félix BENEDETTI                                                                                       | <b>67</b>  |
| M. Ghjuvan' Santu LE MAO                                                                                      | <b>71</b>  |
| M. Jean-Christophe ANGELINI                                                                                   | <b>75</b>  |
| Mme Nadine NIVAGGIONI                                                                                         | <b>80</b>  |
| M. Jean-Martin MONDOLONI                                                                                      | <b>83</b>  |
| Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS                                                                 | <b>83</b>  |
| M. Pierre GHIONGA                                                                                             | <b>83</b>  |
| Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA                                                                                | <b>85</b>  |
| Mme Nadine NIVAGGIONI                                                                                         | <b>87</b>  |
| Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI                                                                                   | <b>88</b>  |
| En réponse pour le CE M. Julien PAOLINI                                                                       | <b>89</b>  |
| M. le Président Gilles SIMEONI                                                                                | <b>98</b>  |
| <br>                                                                                                          |            |
| <b>Suspension de la séance à 18h00 / Reprise à 19h03</b>                                                      |            |
| <br>                                                                                                          |            |
| <b>VOTE DEROGATION DU TEMPS DE TRAVAIL personnels<br/>du Secrétariat général de l'Assemblée de Corse</b>      | <b>107</b> |
| <br>                                                                                                          |            |
| <b><u>ENERGIA / ÉNERGIE (SUITE)</u></b>                                                                       |            |
| <br>                                                                                                          |            |
| <b>Raportu n° 066 (suite) : Prugettu di revisione di a<br/>Programmazione Plurianninca di l'Energia (PPE)</b> |            |
| <b>Rapport n° 066 : Projet de révision de la Programmation<br/>Pluriannuelle de l'Énergie (PPE)</b>           |            |
| <br>                                                                                                          |            |
| Présentation et vote des amendements                                                                          | <b>107</b> |
| <br>                                                                                                          |            |
| <b>Prises de parole :</b>                                                                                     |            |
| M. Paul-Felix BENEDETTI                                                                                       | <b>109</b> |
| M. Jean-Martin MONDOLONI                                                                                      | <b>110</b> |
| M. Jean-Christophe ANGELINI                                                                                   | <b>111</b> |
| Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA                                                                                | <b>111</b> |
| Mme Nadine NIVAGGIONI                                                                                         | <b>112</b> |
| <br>                                                                                                          |            |
| <b>VOTE RAPPORT</b>                                                                                           | <b>113</b> |

| <b><u>CULTURA È PATRIMONIU /CULTURE ET PATRIMOINE</u></b>                                                                           |            |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| <b>Vote urgence</b>                                                                                                                 | <b>113</b> |
| <b>Raportu n<sup>u</sup> 072 : Acquistu d'un 'opera « Madonna di Brandu »</b>                                                       |            |
| <b>Rapport n° 072 : Acquisition d'une œuvre « Madone de Brando »</b>                                                                |            |
| Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive en charge de la Culture et du Patrimoine | <b>114</b> |
| Présentation amendement                                                                                                             | <b>117</b> |
| M. le Président Gilles SIMEONI, intervention sur amendement                                                                         | <b>117</b> |
| <b>Prises de parole :</b>                                                                                                           |            |
| Mme Marie-Anne PIERI                                                                                                                | <b>119</b> |
| M. Jean-Martin MONDOLONI                                                                                                            | <b>119</b> |
| M. Jean-Marc BORRI                                                                                                                  | <b>121</b> |
| M. Saveriu LUCIANI                                                                                                                  | <b>121</b> |
| Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA                                                                                                      | <b>122</b> |
| Mme Antonia LUCIANI en réponse                                                                                                      | <b>123</b> |
| <b>VOTE amendement et rapport</b>                                                                                                   | <b>123</b> |
| <b>Suspension de la séance à 19h50</b>                                                                                              |            |

**Ouverture de la séance des questions orales à 10 h 30.****Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Salute a tutti, ripigliate e vostre piazze per piacè.

Avemù appena di ritardu oghje, scusate ci, perchè chì ghjè una sessione chì, di un puntu di vistu tecnicu ghjè appena particolare, cum'è a sapete.

A cunferenza di i presidenti è a cummissione permanente urganisaziunale hà previstu di fà chì issa sessione pò esse tradutta in corsu è in francese.

Dunque, ghjè una prima, di sicuru, ci seranu forse qualchì intoppu tecnicu, ma sò sicura chì l'affari anderanu per u megliu.

Vogliu prima di tuttu, di vi chè v'avete caschi nantu à e vostre tavule. Avemu dighjà adupratu a traduzione, ramintate vi quandu ellu hè venutu Lehendakarin, ùn hè micca a prima volta.

## QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES

**Question n° 2023/O1/022 - Soutien aux mairies plastiquées**, posée par M. Jean-Martin MONDOLONI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un nouveau souffle pour la Corse ».

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Merci, Madame la Présidente.

En l'espace de quelques jours, deux bâtiments communaux, à Afa et à Appietto, ont été pris pour cibles.

Des attentats qui résonnent comme des menaces et des tentatives d'intimidation inacceptables.

Notre groupe propose une suspension de séance en début d'après-midi, au cours de laquelle une délégation d'élus de l'Assemblée de Corse se déplacerait dans les mairies concernées pour témoigner de leur solidarité et de leur consternation.

Y souscrivez-vous ?

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Avete a parolla, o sgiò Presidente.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Saluta, signora Presidente, mi si pare chì ci sò trè quistione à bocca, per un unica risposta...

Ne prufittu per ringrazià i nostri traduttori, e nostre traduttrice.

Hè statu un veru piacè, cume sempre, di stà à sente u nostru cullegu è amicu Ghjuvan-Martinu Mondoloni, ma di sente parlà francese è d'avè à tempu a traduzione in corsu, diciaraghju ch'ellu hè un piacè doppiu, perchè permette di misurà trà d'una lingua à l'altra, sè u pinsamentu hè u listessu, a manera di sprime si cambia. È pensu ch'ella hè una ricchezza maiò per tutti quelli chì sò bilingue o plurilingue.



Dunque, s'è vo site d'accunsentu ch'ellu ci sia l'altri duie questione, è possu risponde.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Allora, femu cusì.

**Question n° 2023/O1/027 - Situation actuelle et attentats visant des institutions locales**, posée par M. Jean-Christophe ANGELINI au nom du groupe « Avanzemu ».

**M. Antoine POLI**

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président du Conseil Exécutif,

La Corse de mars 2023 connaît une situation particulièrement pesante. De nouveau, en l'espace de quelques jours à peine, des familles meurtries par un assassinat, des entreprises visées par des attentats, des bâtiments communaux touchés par des incendies criminels...

Ce contexte interpelle et inquiète tout un peuple, d'autant plus lorsqu'elle touche à ce qui est le plus sacré, la vie humaine.

Sans présumer des conclusions, notamment de celles des travaux engagés contre les dérives mafieuses, nous restons persuadés d'un sursaut rapide et salutaire de notre société. Ce matin, nous voudrions néanmoins insister sur les actions ayant visé e Case cumune. D'Àfà à Appiettu, dont nous sommes solidaires, grandissent désormais l'incompréhension et un réel sentiment d'injustice.

Sanctuaires de la démocratie locale, outils de service public et d'accueil des populations, souvent les plus exposées et les plus fragiles, elles ne sauraient devenir de la sorte, des cibles méthodiques et répétées.

Même aux heures les plus sombres de notre histoire récente, les mairies ont toujours été préservées, sauf en de très rares, et bien malheureuses, occasions.

Déjà, les élus de nombreuses communes se manifestent, et expriment légitimement leurs inquiétudes auprès de notre peuple et de leurs collègues d'autres collectivités, dont la nôtre.

Nous nous devons donc de réagir, parce que les maires ne peuvent plus être mis en cause au quotidien, alors même qu'ils s'engagent sans compter au profit de leurs populations et territoires.

Nous nous devons aussi d'en parler ici parce que les maires ne sont pas coupables d'agir et de rechercher des solutions, en matière d'urbanisme, de social, d'aménagement et d'action publique en général.

Non, les maires ne sont pas responsables de tous les maux mais bien au contraire, en première ligne, dès lors qu'il s'agit de défendre des projets structurants et en toutes circonstances, l'intérêt général.

Les caricatures, les rumeurs, les attaques personnelles et infondées qui trop souvent les affectent font aussi le lit de ces violences.

Aussi importe-t-il que notre réaction soit claire, massive et résolue.

Ma question sera donc simple, Monsieur le Président : quelle attitude nous proposez-vous pour exprimer aujourd'hui notre réprobation et naturellement, notre soutien aux communes visées et aux maires ?

Vi ringraziu.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi, O Sgiò cunsiglièru.

Allora cume era dumandatu à u Presidente di u Cunsigliu esecutivu, a terza dumanda à bocca serà fatta da « Core in fronte ».

**Question n° 2023/O1/029 - Situazioni è tensioni in Corsica : À quandu una pulitica nova di l'Esecutivu di Corsica pà un veru cambiamentu capitu da tutti ?, posée par Mme Marie-Claude BRANCA au nom du groupe « Core in Fronte »**

**Mme Marie-Claude BRANCA**

Dapoi un certu tempu, al di là di l'aspetti mediatichi, un clima malsanu si stalla in Corsica.

Stu clima metti in rilevu a pessima situazioni oghjinca in a quali monda paisani, ghjovani è menu ghjovani, provani di truvà a so piazza in cori d'un sistema chì :

- Avvilinighja a vita cutidiana incù logichi di spussessu fundiaru è di spiculazioni immobiliare ;
- Crea pricarità è isulamentu par via d'una situazione economica pessima ;
- Porta l'aghjenti à l'esiliu è à l'abbandonu ;
- Imponi à quiddi chì travaddani a terra à lacà la o à venda la pà pocu è nudda ;
- Spachja à settori strategichi economici, à a finanza è à a privatizzazioni ;
- Sradichighja lingua, cultura è populu par via d'una colonizzazione di pupulamentu distruttrici.

Stu clima rimetti in causa l'andatura d'un dialogu chì voli andà versu un'autonomia chì ùn si pò definiscia pà avali. Stu clima rimetti in causa i fundamenti è i scelti strategichi ch'aveti fattu, ancu incù altri movimenti nazionalisti, dapoi u 2015 è chì sò stati accumpagnati da iniziative specifichi d'una parti di a resistenza è chì oghji ùn valini più.

Hè sempri faciuli di parlà di democrazia quandu i fatti traducini un autoritarisimu di ogni ghjornu impostu da u colonialisimu francese è chì porta à a suttumissioni u populu corsu. Hè sempri faciuli di pienghja pà scrittori annant' à i muri d'una casa cumuna quandu si sà chì sti lochi pulitichi sò suttumissi à i leghji di u Statu francese, à i so interessi murali è materiali è chì ùn vani micca in u sensu di u bè cumunu.

Hè sempri faciuli di cundannà comu l'ani fattu, da anni è anni, sti formazioni tradizionali francesi di manca è di dritta cunfruttati à l'attività d'una resistenza popolare. Ani purtatu ancu a so voci par a riprissioni ghjudiziaria è puliziaru.

L'assenza d'una politica ardita, custruita in u sensu di l'interessi cullitivi di u nosciu populu, pruvuchighja un clima di crisa. A situazione hè accentuata da l'assassiniu di u patriottu Yvan Colonna.

Simu quant'è voi patrioti è com'indipendentisti cuscenti chì ùn hè in un ghjornu chì si pò cambià tantu è tuttu. Ma chì in una strategia, chjara di tappa è di suveranità, si pò rivoluzionà dipendenza è suttumissioni è metta u nosciu populu com'è attori principali di a so terra in u Mediterraneu.

Al di là di a logica di « bona governanza », chî i reguli di u sistema v'imponani, quandu mittareti una forti è curaghjosa pulitica à prò di l'intaressi cullitivi di u nosciu Populu intesa è capita da monda, riflitutta è spartuta da tutti quiddi chî volini falla finita incù sta situazioni storica di tralascera generalizata.

Vi ringraziu.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Vi ringraziu pè e vtro quistione.

Pensu chî à situazione attuale ci primureghja à tutte è tutti è ne vogliu per prova chî sò trè gruppi di sensibilità differente à avè postu sta mane quistione in rilazione cù issi evenimenti.

A prima cuncernendu l'incendii chî anu toccu e case cumune d'Àfà è d'Appiettu, dopu quelle chî anu mintuvatu a situazione glubale chî hè di pughju in pughju. Al di là di issi dui evenimenti a quistione chî ci tocca à tutti ghjè : chî ci vole à fà è chî ci vole à purtà cum'è risposta di pettu à issa situazione ?

Per piglià e tematiche in l'ordine :

Prima, ciò chî s'hè passatu in Àfà è in Appiettu. Cum'è tutti l'eletti di Corsica è cum'è a maiò parte di i Corsi aghju tinutu à sprime a mo incumpreensione, a mo sulidarità è u mo sustegnu à i merri, à e so squadre municipale è à a pupulazione di sti dui paesi.

L'aghju fatta pè scrittu, l'aghju fatta, era di regula è più chè nurmale, chjamendu i dui merri è parecchi di i so aghjunti. À u livellu puliticu è ancu à u livellu umanu, al di là di e nostre sensibilità differente, sò dui merri impignati in a so azzione municipale, chî sò liati assai à i so paesi è chî al di là di a significazione pulitica di ciò chî s'hè passatu, anu suffertu è straziatu d'esse insignati di ditu à traversu st'azzione è ne anu suffertu à livellu persunale.

Dunque aghju scrittu ciò ch'è pinsava. Aghju dettu ciò ch'è pinsava.

Aghju tinutu à andà sopr'à piazza u sabbatu, è ci aghju scontru parecchi eletti è ghjente di sti paesi è di sti rughjoni, è ci aghju scontru parecchi eletti di a nostra Assemblea è mi pare chè no avemu tinutu à manifestà di manera publica u nostru sustegnu è a nostra sulidarità.

Què ghjè u primu puntu.

Secondu puntu ghjè ciò ch'avemu da fà insemi, subbitu subbitu, di punta à isse malfatte, al di là di e nostre manifestazione di a simana scorsa.

Primu affare, avemu decisu insemi à l'unanimità, nantu à a vostra pruposta, di suspende i nostri travaglii di manera simbolica, per pudè accoglie i merri è u presidente di l'associu di i merri di Corsica sottana.

Tenenu oghje una riunione in una sala chì appartene à a Cullettività di Corsica, ci hè dinù di ramintà chì l'eletti, i merri è l'eletti di e cumune sò in casa soia à l'Assemblea di Corsica.

Dopu à a so riunione di sta mane avemu privistu di incuntralli in cunferenza di i presidenti è avè l'occasione di discorre è discorre dinù di a vostra pruposta di risuluzione. Òn dubbiteghju micca chì truveremu per dè in cumunu ciò chè no ùn vulemu micca pè stu paese è ciò chè no vulemu.

Terzu puntu, l'aghju detta avà in furia, nant'à sti fatti è di modu generale, ciò chì si passa dipoi parechje simane, parechji mesi, tutt'ognunu vede bè di manera precisa chì a situazione hè di pughju in pughju.

Quale hè daretu à i scritti, storichi di u FlN o quelli dipoi qualchì tempu di sta giuventù corsa. Òn sò micca quale hè daretu à què. Quale hà messu u focu in Appiettu ùn la sò micca, nè qualesse sò e mutivazione è diceraghju ancu ch'ùn hè micca di circà la.

Invece, ciò ch'è socu hè chì ci vole à mostrà e nostre rispunsabilità è senza piattà si è senza chjode l'ochji. Ci vole à dè chì a situazione pughjurisce, a situazione di blucchime è di difficoltà ecunomiche è suciale, di mal'essere sucetale, soprattuttu pè a nostra giuventù cunduce oghje à a tentazione di vultà à a viulenza è à a viulenza clandestina dinù. Saraghju chjaru cum'è sò sempre statu, a vi dicu Jean-Martin, a dicu à i naziunalisti in generale, ancu quelli chì sò in collera, è chì anu e ragiò di esse in collera è a dicu à i Corsi : pensu chì ùn ci hè altra strada chè quella di a demucrazia pè u nostru paese. Possu capì è ancu sparte qualchì volta a collera, u sintimu d'inghjustizia è u sintimu di rivolta. Issi sintimi ci anu accumpagnatu dipoi un seculu l'inghjustizia di a pulitica di u Statu è di certe malfatte, e cunniscimu da ch'è no simu nati, sicura ch'è no simu in collera, quandu u Tribunale ci impedisce di parlà corsu in casa nostra, sicura ch'è no simu in collera quandu vidimu vende à nostra terra.

Dopu à cinquant'anni di lotta, ci hè vultatu ch'è no possimu discorre infine di un statutu d'autunomia, sicura chì ghjè una vergogna ch'è no simu stati trattati dipoi sette anni ma ancu s'ella hè vera ùn m'impidisciarà di dè è ùn

mancaraghju di di la, chì a viulenza clandestina ùn pò esse una risposta à a brama di libertà di u nostru populu. Simu più anziani chè i giovani, avemu cunnisciutu e logiche di a viulenza clandestina è sapemu induva elle portanu.

Al di là di a sincerità è di e qualità di l'omi, sapemu chì i fatti d'oghje ci danu u visu di a Corsica di dumane. Tandù a ripetù, ùn ci pò esse altra strada chè quella di a pace, di a demucrazia, cun listessa forza è listessa cunvinzione. Tornu à ripete la, chì u mezu più sicuru per ch'ella sparisca a viulenza, tutte e viulenze, in particolare a viulenza clandestina. U mezu più sicuru hè d'arradicà a pace, di costruì una suluzione pulitica, di mette in piazza regule chjare, vulsute da a ripresentazione demucratca di a Corsica, per difende a nostra terra, permette à tutti d'avè u so pezzu di terra è di casa.

Ci vole ch'elli ci stianu à sente in Parigi, ch'elli s'ingaghjinu di modu chjaru è sinceru, in stu prucessu principiatu à u mese di marzu scorsu dopu à l'assassinu d'Yvan Colonna. Ci vole ch'elli stianu à sente u populu corsu di manera chjara è vidarete chì ùn ci sarà più piazza pè a clandestinità.

Ùn ne vulemu più di mamme davanti à i cummissariati, di giovani in prigione, à u tribunale, i strazii, l'arme, e lacrime è u sangue, ùn ne vulemu più.

Vulemu chì u nostru populu possi campà in dignità è libaru.

À ringrazià vi !

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi Presidente.

**Question n° 2023/O1/028 - Politique de soutien de la Collectivité de Corse aux communes et intercommunalités**, posée par M. Louis POZZO DI BORGO au nom du groupe « Fà Populu Inseme »

**M. Louis POZZO DI BORGO**

Monsieur le Président,

La question des moyens des communes et intercommunalités fait souvent l'actualité insulaire, avec en filigrane - bien sûr - celle des dotations d'Etat ou des aides de la Collectivité de Corse.

Je pense qu'il est important de rappeler qu'en Corse, en tant que maires ou Présidents d'intercommunalités, le taux de financement des projets de 70, voire

80 %, est la règle ; lorsqu'ailleurs dans des régions de droit commun - il faut le dire aussi -, ce taux est parfois inférieur de moitié et ne dépasse pas toujours les 50 %.

Chers collègues, s'agissant du niveau de soutien actuel, je vous ferai simplement part de deux chiffres présentés le 20 mars dernier par les services lors de l'Assemblée plénière de la Chambre des territoires :

- 170 M€ réalisés sur la période 2020-2022 sur les différents dispositifs,
- environ 80% de l'enveloppe de dotation quinquennale consommée à un peu moins de deux ans de la fin de la période 2020-2024.

Au-delà du changement générationnel opéré dans la politique de soutien aux territoires, le règlement des aides aux communes Territorii, pieve è paesi vivi porte également ses fruits par un soutien accru aux projets ayant un rayonnement plus large que le territoire administratif de la collectivité qui les porte ; il formalise d'ailleurs la volonté qui était la nôtre lors de son adoption : celle de passer d'une logique de concurrence à une logique de cohérence.

Je pense ici au Fonds de territorialisation, qui a notamment permis de financer une fourrière et un refuge animal, projet porté par la CAB qui bénéficiera à de nombreuses autres collectivités avec lesquelles nous avons contractualisé, une maison médicale à Cuzzà, ou encore la réhabilitation de locaux à Galeria qui accueillent différents services publics indispensables aux habitants des vallées du Fangu et du Marsulinu.

Cet objectif de cohérence territoriale et d'optimisation de l'euro public investi se traduira également par la politique de contractualisation avec les territoires, qui renforcera notre Institution dans son rôle d'aménageur, dans le respect naturel des compétences des communes et EPCI qui co-construiront bien sûr ses contrats.

Bien entendu le soutien de la Collectivité de Corse aux territoires de l'Île ne se résume pas seulement à cela, je pourrais aussi parler de nouveaux dispositifs pour soutenir l'investissement des collectivités sur le reste à charge comme le Fonds Paese, ou d'autres politiques et dispositifs de soutien au logement, l'eau ou encore la montagne.

Monsieur le Président, afin que l'ensemble des élus et citoyens disposent du même niveau d'information, pourriez-vous nous faire un point précis sur la politique et le niveau de soutien actuel de la Collectivité de Corse aux communes et intercommunalités, ainsi que sur les perspectives pour l'avenir en la matière ?

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

A risposta di l'esecutivu, M. Julien Paolini.

**M. Julien PAOLINI**

À ringrazià vi per a vostra dumanda, Sgiò Cunsiglieru,

Depuis 2018, l'aide aux communes s'est considérablement renforcée notamment dans le cadre de la clause de compétence générale. Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la mise en place d'une collectivité unique, une réflexion de fond a été engagée pour améliorer notre soutien à toutes les communes, notamment aux communes de l'Intérieur avec par exemple, la réactivation du comité de massif.

C'est une priorité première, un pilier de nos politiques publiques ; on ne peut pas dire que la Collectivité délaisse ces territoires ou encore qu'elle s'éloigne de ces communes et intercommunalités.

Aucune collectivité, aucune région française ne le fait avec autant d'implication que la Collectivité de Corse, pour accompagner le bloc communal.

Affirmer que la Collectivité de Corse délaisse les communes, c'est méconnaître l'ensemble des dispositifs que nous avons mis en œuvre depuis 2018.

Je vais partir de l'année 2020, c'est à dire la date de l'adoption du règlement en faveur des communes et des intercommunalités, c'est 240 M€ qui ont été réalisés (et non pas seulement programmés) pour plus de 4 000 opérations dans tous les secteurs de l'aménagement du territoire, les secteurs du logement et de l'habitat : 14 M€, le secteur de l'eau et de l'assainissement : 37 M€, le secteur de l'aide aux communes : 184 M€ avec toutes les opérations qu'on connaît lorsqu'on est élu de proximité, patrimoine, culture, bâtiments publics, les fonds du comité de massif et du schéma montagne : 6 M€.

C'est donc un arsenal de dispositifs, certains innovants, comme le "*fonds Paese*" soit 3 M€ qui ont été déployés sur la période pour accompagner les communes, notamment les plus petites qui manquent de trésorerie et donc qui ne peuvent engager ces programmes. Une dotation quinquennale qui a été augmentée de 20 %, passant de 90 M€ sur la période 2015/ 2019 à 105 M€ sur la période en cours et qui s'achèvera en 2024. La dotation école de 400 000 à 900 000 € en fonction de la typologie des communes et des dotations d'intervention de 80 %, voire de 90 % sur certaines opérations comme l'eau ou encore l'assainissement.



Le Fonds de territorialisation pour financer des opérations structurantes, mais j'y reviendrai, notamment dans le cadre de la politique de contractualisation. La politique du comité de massif passant de 1,3 M€ en 2019 à 9 M€ en 2022.

Nous avons beaucoup fait en faveur de de la montagne, notamment avec le règlement d'aides du schéma montagne, mais nous allons également faire beaucoup pour les zones urbaines, notamment dans le cadre du développement du schéma urbain qui est en cours d'élaboration.

A titre de comparaison, un seul chiffre, sur l'aide au logement, on accompagne les communes sur des montants compris entre 100 et 150 M€ soit pour réhabiliter, soit pour construire du logement.

Je prends comme exemple une région, même si la CdC et celle-ci ne sont pas comparables au vu des compétences qui sont aujourd'hui les nôtres ; mais dans la région Bourgogne-Franche-Comté, l'aide est plafonnée par à 5000€ par logement pour des opérations de construction neuve, et à 20.000€ par logement pour des opérations de réhabilitation ; la Collectivité de Corse, elle, se situe entre 100 et 150. 000 euros : les chiffres parlent d'eux-mêmes.

Concernant la contractualisation, c'est une politique qui a été adoptée en juin dernier, elle vise à partager des priorités avec les territoires notamment pour la mise en œuvre de projets structurants.

C'était aussi l'objet du Fonds de territorialisation mis en œuvre en 2018 pour concrétiser un certain nombre d'opérations structurantes prévues dans le PADDUC, offrir une visibilité en termes de financement pluriannuel aux territoires et donc mettre en œuvre un certain nombre d'opérations dans des secteurs structurants comme l'eau, l'assainissement, la filière bois, par exemple à l'échelle d'une commune, d'une intercommunalité mais également sur des territoires plus cohérents que peuvent être par exemple un massif forestier ou encore une Pieve.

Je termine en évoquant aussi le rôle futur de la Chambre des territoires, un rôle qui va être majeur puisqu'elle est recomposée, notamment, avec 2 élus par intercommunalité. Les désignations sont aujourd'hui presque terminées et ont un rôle majeur, notamment de proposition et de concertation sur les dispositifs actuellement en œuvre et leurs évolutions futures ; bien sûr que nous allons accompagner aussi cette évolution de la Chambre des territoires avec en perspective, dans le cadre du processus en cours avec l'État, une réflexion sur les différents dispositifs qui existent, ceux de la Collectivité de Corse, mais également ceux de l'État.

Je pense à la DETR ou encore au CRTE de manière à la fois à simplifier et à proposer plus d'ingénierie aux communes, puisque c'est souvent le manque d'ingénierie qui empêche les projets de se concrétiser.

À ringrazià vi !

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi.

Allora avà, a dumanda à bocca hà da esse fatta da Vanina Le Bomin per u gruppu « Avanzemu ».

**Question n° 2023/O1/025 - Accès aux soins et droits des femmes : Fermeture de la Maternité de la clinique Maymard**, posée par Mme Vanina LE BOMIN au nom du groupe « Avanzemu »

**Mme Vannina LE BOMIN**

À ringrazià vi, signora Presidente.

Monsieur le Président du Conseil Exécutif,

Madame la Conseillère Exécutive en charge de la Santé et du Social, Il y a deux ans environ, la clinique Maymard, située à Bastia et bien connue de tous, était rachetée par le quatrième groupe de cliniques privées en France, Al maviva Santé.

Ce dernier, aujourd'hui propriété d'un fonds d'investissement souverain du Koweït basé à Londres, avait fait durant les phases de négociation pour le rachat de la clinique et sans concertation aucune avec les praticiens et les sage-femmes en poste- un enjeu économique essentiel de la fermeture de la maternité en annonçant clairement le manque de rentabilité de celle-ci.

Cet argument, pour le moins déroutant, nous interpelle légitimement lorsque l'on sait que le service de gynécologie obstétrique de la clinique Maymard représentait le troisième secteur d'activité de l'établissement.

Il assurait, de plus, 30 % à 40 % des accouchements de Corse et permettait aux femmes de l'île un accès à la chirurgie gynécologique, aux urgences, ou encore à l'orthogénie. Nous pouvons, pour notre part, considérer que la rupture unilatérale des contrats de travail des praticiens en exercice n'a clairement pas laissé la moindre chance de pérenniser ces services.

Très prochainement, et après deux ans d'interrogations, d'incertitudes, d'absence de communication ou de communication pour le moins opaque voire contradictoire, la maternité Maynard fermera définitivement ses portes au profit d'une fusion avec celle du Centre Hospitalier de Bastia (CHB) privant ainsi, en grande partie, les femmes corses du libre choix de leur structure de prise en charge.

À ce jour, les personnels de santé concernés, sage-femmes et puéricultrices, sont toujours dans l'attente de leur rupture de contrat formalisée et s'inquiètent de leur avenir : aucune proposition concrète leur permettant d'exercer au CHB ne leur a encore été faite.

A cela, s'ajoute également la désertification ou les départs à la retraite non remplacés en praticiens gynécologiques qui entraîne de fait une tension supplémentaire sur le Centre Hospitalier de Bastia.

Tous ces éléments concourent ainsi à fragiliser considérablement notre système de santé.

En effet, en fermant la maternité privée de Maynard, dossier qui ne manque pas de faire écho à celui de la maternité de Portivechju, pour lequel nous sommes actuellement tous mobilisés, les futures parturientes corses n'auront plus le libre choix d'une prise en charge personnalisée aggravant de ce fait l'anxiété générée par l'éloignement géographique ou la prise en charge non personnalisée des grossesses.

Si la maternité de Portivechju venait également à fermer ses portes, il n'y aurait plus de maternité privée autonome corse.

Cette financiarisation de l'offre de soin par un groupe d'investisseurs étrangers, au détriment de notre santé publique est pour le moins dangereuse, alarmante et nous interpelle, d'autant plus que les retours sur investissement du groupe Al maviva ne profitent nullement à l'économie insulaire.

La Corse est un territoire insulaire spécifique où l'offre de soins globale est déjà bien fragile et mérite, au contraire, d'être renforcée.

Aussi, dans ce contexte global particulièrement préoccupant, que comptez-vous faire, Madame la Conseillère Exécutive en charge de la Santé et du Social, pour rassurer les femmes corses qui, dans quelques mois, ne pourront plus faire le libre choix d'une maternité privée pour leur accouchement ?

Pouvons-nous également savoir quels ont été les processus de négociations entre l'ARS et les directions successives du groupe Maynard

Almaviva et du Centre Hospitalier de Bastia qui ont conduit à une situation alarmante pour l'offre de soin périnatale à Bastia, et plus largement pour l'offre de soin gynécologique concernant toutes les femmes corses de tous âges ?

Enfin, que pouvez-vous proposer afin de rassurer le personnel soignant du service de la maternité de la clinique Maymard au regard de son avenir professionnel aujourd'hui incertain ?

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringriavà vi. Ghjè a cunsigliera incaricata di a saluta, chì v'hà da risponde, Bianca Fazi.

**Mme Bianca FAZI**

À ringrazià vi, Madama a Presidente è cara cunsigliera,

Parlate di a situazione di a Maternità di a clinica Maymard, dicendu ch'ella chjuderà e so porte di manera definitiva. Vi vogliu ramintà cum'è l'aghju fatta à u principiu di lugliu di u 2022 ch'è no simu stati i primi à pusiziunà ci digià di dicembre 2020 nantu à a cumprera di u gruppu Maymard, gruppu emblematicu in u settore di a salute in u Bastiacciu è ancu nantu à a piaghja, da u gruppu Alma viva.

Ci simu upposti à a ghjunta di un gruppu esternu, chì avia digià parechji stabilimenti in Cuntinente. À u mese di maghju di u 2021, a vostra assemblea purtava u so sustegnu incundiziunale è à i persunali di a maternità di a clinica Maymard, ind'e so rivendicazione in u quattru di una muzione vutata à l'unanimità da st'assemblea dopu à l'annunziamentu di u prugettu di fusione di a maternità di a clinica cù l'ospedale di Bastia.

Oghje a maternità, l'avete detta, hà da chjode e so porte per da veru, ghjè una decisione di u Ministeru, in lea cù l'attori è particularmente cù a Direzione di a clinica chì ùn hà micca datu l'auturizzazione di cuntinuà a so attività in issu duminiu, dicendu chì l'attività ùn era micca rentabile. Ghjè u Statu chì hà a cumpetenza è u Cunsigliu esecutivu ùn hè mai statu assuciatu à e discussione annantu à issu sugettu. U merre di Bastia s'hè impignatu à parechje riunione nantu à issu sugettu è ogni volta hà militatu per u mantene di a maternità, ma dipoi u principiu a direzione ùn hà mai vulsutu mantene l'attività.

A clinica assicureghja più di 600 parti à l'annu. Tengu à tranquillizà e paziente : pudranu esse prese in carica à l'ospedale di Bastia, chì si

riorganizaghja in issu mumentu per permette a cuntinuità di u serviziu publicu. Sò chì e pruposte sò state fatte à i duttori, à e *sage-femme* è à l'aussiliare puericultrice per integrà l'ospedale di Bastia di manera voluntaria è chì u stabilimentu aspetta e so risposte.

Vi vulia ramintà chì u merre di Bastia, Pierre Savelli, ùn hà mai lasciatu di è hà dumandatu à a clinica di ripiglià è di fà e pruposte per i persunali di a maternità.

A sò chì ci hè quella di a maternità di Bastia ma ci hè quella di Portivechju, è ci simu impignati da chì a maternità di Portivechju, chì hè alluntanata da tutti i stabilimenti, ùn chjudissi micca avà e so porte.

Ma sapete chì ghjè a lege chì dice chì e maternità chì ùn anu abbastanza nascite à l'annata devenu chjode.

Sò d'accordu cun voi, ci vole à truvà una suluzione, ci vole ch'è no fussimu noi, u cunsigliu esecutivu, à fà chì ci sianu suluzione, per l'accessu à i medichi in Corsica. A sapete, ci hè u prugettu di CHRU pè a Corsica, da chì tutti i Corsi appiinu st'accessu.

Hè per quessa ch'è no vulemu truvà una nuvella manera di travaglià nantu à a saluta, cun l'attori publichi è privati di a Corsica.

Siate puru sicuri ch'è no c'impignemu forte nantu à issu sugettu.

Vi vogliu ringrazià !

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi.

Avà ghjè Antoine Poli dinò di « Avanzemu » chì hà da fà una dumanda à bocca.

**Question n° 2023/O1/024 - Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)**, posée par M. Antoine POLI au nom du groupe « Avanzemu »

**M. Antoine POLI**

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président du Conseil Exécutif,

Monsieur le Conseiller Exécutif et Président de l'Office de l'Environnement de la Corse,

La gestion, collecte et valorisation des déchets est un enjeu capital pour notre territoire, surtout au vu de ses caractéristiques géographiques dont son insularité.

Les compétences dans ce domaine sont partagées et font peser une charge particulièrement élevée sur les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), notamment les plus modestes.

Au-delà des charges directement liées à l'exercice de leurs compétences, les EPCI sont assujettis à la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP).

Si les évolutions territoriales en matière de gestion des déchets, avec les développements du tri, tendent à réduire la part des déchets générateurs de TGAP, celle-ci étant essentiellement liée aux volumes de déchets destinés au stockage ou à la valorisation énergétique, la facture demeure conséquente.

Ce constat étant réalisé sur le poids de cette taxe étatique, il apparaît que les taux qui y sont appliqués pour en fixer le montant sont différents entre les territoires. Si la Corse est assujettie au même taux que la France continentale, des territoires insulaires, pour les citer, la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion, bénéficient de taux réduits. Nous pouvons légitimement considérer que la Corse présente des handicaps similaires qui justifieraient que notre territoire bénéficie aussi d'un taux réduit.

En avril 2019, alors que vous étiez toujours dans les rangs de l'Assemblée, vous présentiez, Monsieur le Président de l'Office de l'Environnement de la Corse, une motion autour de la TGAP. Celle-ci portait essentiellement sur le transfert de fiscalité de cette taxe vers la Collectivité de Corse mais vous évoquiez déjà cette problématique que l'on pourrait qualifier d'injustice.

Quelles sont les avancées concernant les discussions avec l'Etat autour de la TGAP ? Pouvons-nous envisager une évolution en vue d'un allègement de cette taxe sur notre territoire ?

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Allora quale hè chì risponde ? U presidente di l'Uffiziu di l'ambiente.

**M. Guy ARMANET**

Signora Presidente,

Caru Cunsigliu,

Vi ringraziu pè a vostra dumanda chì mette à u centru di u discorsu a situazione difficiule pè i nostri territorii di pettu à a prublematica di e rumenzule.

Ghjè una preoccupazione di prima trinca pè u Cunsigliu esecutivu di Corsica.

Mi permettu di fà un puntu d'attualità annantu à a prublematica imposta dà a Tassa Generale di l'Attività Pulluante (TGAP).

Forse sapete chì issa tassa ghjè un impositu adattu à l'attività pulluante, oltre à a gestione di e rumenzule.

Sè l'adasgiu « quellu chì imbrutta hè quellu chì paga » messu in piazza à u principiu pò esse virtuosu, vi vogliu ramintà chì, incità finanziariamente à sminuì a suttarera di i scarti, mà dinù a so incinnarera senza valurizzazione energetica, à prò d'altri mezi di trattamentu (riduzione di i scarti, riciclera, rimpiegu...), u custattu di l'adestu di a TGAP ghjè inapellvule è ricunnisciutu da tutti l'attori territoriali: issa tassa ghjè inghjusta è inefficace.

Insomma ancu di più l'EPCI chì anu digià bilanci finanziarii sensibili.

Cumu l'avìa digià sottulineatu, i paesi di « l'altri mari » ponu ghjuvà si di parechje calate di prezzi impurtantissime. Intantu, incù u sguardu chè no pudemu avè oghje, si pò dì chì iss'adesti fermanu più chè deficienti è e prospettive assai affannose.

A carica di a TGAP s'hà dà impeghjurà per causa di l'umentu prugrammatu di i baremi è a perenisazione di e calate di i prezzi fatta à i paesi di « l'altri mari » pare più chè incerta.

Sè a pusizione di u Statu ghjè d'un cunsiderà a revisione di u baremu di a TGAP, ne mancu a sminuzione o l'arrestu di l'umentu d'issa tassa, siate sicuru chì a nostra vulintà fermerà sana è chè nò cuntinueremu senza lentà i nostri sforzi per a ricunniscenza di un adestu specificu di a TGAP.

Bella sicuru, a tematica face parte di u travagliu pè custruì un statutu fiscale pè a Corsica in giru à u prucessu d'autunumia.

À ringrazià vi !

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi.

Avà ghjè Marie-Thérèse Mariotti per « Un soffiu novu » chì hà da fà una dumanda à bocca.

**Question n° 2023/O1/023 - Ravages de la punaise diabolique (Haliomorpha Halys) dans les vergers de Corse**, posée par Mme Marie-Thérèse MARIOTTI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un nouveau souffle pour la Corse »

**Mme Marie-Thérèse MARIOTTI**

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président,

Les dégâts imputés à la punaise invasive dite diabolique, *Halyomorpha halys*, détectée en 2015 dans l'Est de la France, le Bassin parisien et la moitié Sud sont en constante augmentation et préoccupent l'ensemble du monde agricole et rural.

La réduction des pesticides et produits phytosanitaires dans les exploitations, le changement climatique, l'augmentation des échanges commerciaux favorisant l'entrée d'espèces exotiques, l'absence de prédateurs naturels et la grande variété de plantes hôtes peuvent expliquer ce phénomène.



Si les vergers de noisettes, kiwi, pommes et poires ont été les 1ers impactés, les dommages ont atteint depuis peu vignes et agrumes.

En Corse, la présence de la punaise diabolique a été observée pour la 1ère fois en 2019.

Anticipant les nuisances que ce ravageur pouvait occasionner dans l'agriculture corse et le milieu rural en général, les Chambres d'Agriculture et l'AREFLEC (Association de Recherche et d'Expérimentation sur les Fruits et Légumes en Corse) ont organisé un réseau de suivi du ravageur dans les vergers de production.

Le constat est sans appel : la punaise diabolique s'est bien établie chez nous et impactent toutes les cultures :

- Les noisettes piquées sont impropres à la consommation (noisettes vides, nécrosées et fruits amers). Il y a de plus en plus de dégâts, une extension des zones infestées avec des pertes qui peuvent atteindre 30 à 60 % de la production (Casinca, Costa Verde).

- Sur les kiwis, la présence du ravageur est confirmée mais les dégâts ne sont pas encore clairement identifiés.

- Les chutes anormales d'agrumes à l'approche de la récolte, concomitantes à la présence de la punaise diabolique dans les vergers observée en 2021, se sont intensifiées.

- Les pertes de récoltes sur les fruits à noyaux et pépins ont augmenté et certaines variétés très touchées n'ont pas pu être récoltées.

- Sur les oliviers, des dégâts inhabituels ont été observés sur les fruits verts ou à maturité (fruits bosselés par de multiples lésions) en présence des punaises.

Si les viticulteurs corses n'ont rien signalé à ce jour, sur le continent et dans le monde, le vin issu de raisins piqués par la punaise est écarté en raison de défauts organoleptiques (ça veut dire altérations du goût, goût de moisi, de bouchon etc.

Toutes les filières sont donc concernées et en l'absence de lutte phytosanitaire efficace ou de matières actives homologuées, il faut proposer rapidement des solutions alternatives aux exploitants qui sont très inquiets pour leurs récoltes et le devenir de leurs exploitations.

L'AREFLEC, mène depuis 2019, en collaboration avec les chambres d'agriculture, les filières et l'INRAE de Sophia Antipolis (Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement), des actions sur l'identification et la sélection d'auxiliaires de lutte biologique potentiels.

Son plan d'action 2023 cible 3 axes :

La caractérisation des réseaux trophiques présents en Corse (échantillonner les punaises présentes sur le terrain et les parasitoïdes locaux associés).

La faisabilité d'introduction d'un candidat exotique prédateur avec toutes les précautions que cela nécessite.

Et, la mise au point d'un protocole de « piégeage massif » des punaises déjà utilisé par les producteurs.

Pour mener à bien ces missions, l'AREFLEC a besoin de moyens supplémentaires dédiés estimés a minima à 70 K€, incluant l'embauche d'un ETP, l'achat de matériel type filets et cages ainsi que des prestations de service avec l'INRAE de Sophia Antipolis.

Monsieur le Président, je vous sais sensibilisé sur ce sujet mais pouvez-vous confirmer les moyens financiers que vous êtes prêt à engager et plus globalement comment entendez-vous coordonner avec l'ensemble des acteurs l'avancée des dispositifs pour optimiser les moyens de lutte contre cet insecte ravageur ?

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi per sta dumanda à bocca.

Quale hè chì risponde ? Ghjè u presidente di l'ADEC.

## **M. Alexandre VINCIGUERRA**

Madama a Presidente, cari cunsiglieri, care cunsigliere,

U Presidente di l'ODARC essendu ritenutu in Bruxelles da a neguziazione nantu à a PAC, tocca à mè di parlà vi di e cimice diaboliche, diavulesche, o terribule.

Per disgrazia i disgrasti di st'animale terribule si scoprenu appena di più ogni ghjornu.

L'Halyomorpha halys, hè u so nome scientificu, hè stata usservata in Corsica dapoi u 2019. Manghja ciò chì li casca, invade senza limiti, invade tutte e nostre pruduzione vegetale è lascia e so escrezione nantu à e foglie è i frutti. Sò dunque perdite economiche sempre più forte per i nostri agricoltori.

Allora chì hà fattu l'ODARC ? À dater de ce printemps, les objectifs visés sont : établir un état des lieux précis avec l'observation du ravageur et son cycle local, rechercher des parasitoïdes éventuellement autochtones, perfectionner et communiquer un protocole à un cahier des charges du piégeage. A défaut d'alternative probante, l'utilisation d'auxiliaires parasitoïdes des œufs développée dans plusieurs pays est la voie la plus prometteuse. Se posent alors dans ce contexte les questions de l'autorisation et de la faisabilité de l'introduction en Corse car il peut y avoir un effet environnemental.

L'utilisation de phéromones se révèle également être un outil très efficace de lutte et confère au piégeage massif un intérêt certain pour le suivi et la réduction de cette population de punaises.

La multiplication des points de piégeage devrait donner un bon aperçu de la situation, à la fois sur les cultures, sur le calendrier et la cartographie des ravages.

Pour mener à bien ce plan, la chambre d'agriculture de Haute-Corse et l'AREFLEC vont œuvrer ensemble, un technicien initié par l'équipe de Sophia Antipolis, pouvant être recruté à l'AREFLEC pour conduire l'action sur une première année. L'État, via le service régional de l'alimentation, qui ne l'oublions pas, est chargé de protéger le territoire de l'introduction et de la dissémination d'organismes nuisibles aux végétaux, envisage de participer au financement de cette action, à condition que les professionnels contribuent également à ce plan de contrôle et de piégeage.

Selon le taux de participation de l'État -que nous ignorons actuellement- il est prévu que l'ODARC puisse cofinancer cette opération afin que celle-ci soit mise en œuvre le plus rapidement possible, car les observations de sortie d'hiver sont primordiales dans le déroulé de l'opération.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi O Sgiò Presidente. A dumanda avà chì hà da esse fatta serà quella di Pierre Poli, nurmalmente, per “Avanzemu”.

Avete a parolla.

**Question n° 2023/O1/026 - Application du tarif Résident ou tarif équivalent pour les retours des usagers transportés en évacuation sanitaire, posée par M. Pierre POLI au nom du groupe « Avanzemu »**

**M. Pierre POLI**

À ringrazià vi o Sgiò Presidente.

La présidente de l'Office des transports n'est pas là, je m'adresse directement au Président du Conseil exécutif.

L'application d'un tarif résident pour permettre le transport des voyageurs corses vers les destinations sous Délégation de Service Public dans le cadre de la continuité territoriale constitue un véritable avantage pour les usagers, avantage au demeurant légitime.

Pour en bénéficier, les usagers doivent réaliser le trajet sous format d'aller-retour. Ce tarif ne peut donc être appliqué sur un billet aller simple.

Il n'est pas question, par cette interrogation, de remettre en cause le principe de ce règlement.

Cependant, il nous revient désormais assez régulièrement qu'une problématique se pose pour une certaine catégorie d'usagers.

En effet, les personnes transportées vers les hôpitaux continentaux via le dispositif d'évacuation sanitaire (EVASAN) et contraintes de rentrer en Corse par leurs propres moyens, ne peuvent, par définition, bénéficier du tarif résident pour leur retour puisque celui-ci est alors considéré comme un aller simple.

Si le billet retour peut parfois être pris en charge par l'assurance maladie ou rentrer aussi en dispositif EVASAN, ce n'est pas une règle générale et les usagers sont donc frappés par ce que l'on peut considérer comme une double peine.

Ainsi, afin de réparer ce trou dans la raquette et de répondre à cette problématique qui ne concerne, in fine, qu'un nombre réduit d'usagers, peut-on envisager, Monsieur le Président du Conseil Exécutif, de mettre en place un dispositif permettant l'application d'un tarif équivalent à celui du résident pour les retours des usagers transportés initialement en EVASAN ?

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. A risposta hà da esse fatta da Bianca Fazi.

**Mme Bianca FAZI**

À ringrazià vi, Signora Presidente.

Aghju da risponde à nome di Flora Mattei, chì ùn pò micca esse quì oghje. Aghju da risponde ciò ch'ella hà fattu cum'è risposta.

Avete a ragiò, e regule europeane ind'è l'ubligazione di serviziu publicu chì sò à capu di e nostre cunvenzione di serviziu publicu, in particolare cù Air Corsica, avemu fattu un tariffu di residente appiegatu per un andà è un ritornu.

Lorsqu'un patient est transporté vers le continent via le dispositif de l'évacuation sanitaire (Evasan), il ne peut pas bénéficier d'un tarif résident, ce qui est une des conséquences perverses de ce dispositif.

Il y a des disparités entre le Cismonte et le Pumonte, avec deux dispositifs de remboursement différents, un dispositif très fluide, voire très favorable dans le Cismonte où la CPAM bénéficie d'une convention avec Air Corsica, et qui est plus complexe dans le Pumonte où la CPAM émarge à un dispositif national avec une agence de voyage, dispositif qui ne semble pas adapté à la Corse.

La présidente de l'Office des transports de la Corse, Flora Mattei, s'est donc emparée de cette problématique et l'OTC travaille actuellement à l'élaboration du prochain schéma de desserte aérienne du service public. Dans ce cadre, nous exigeons et nous demanderons la possibilité et le bénéfice d'un tarif résident sur un aller simple spécifiquement pour les retours d'EVASAN.

Les futurs candidats seront sensibilisés à la mise en place d'une tarification spécifique dès l'entrée en vigueur de la CDSP au 1er janvier 2024, cette tarification devra avoir comme base un demi-tarif résident. Je vous rappelle enfin les améliorations déjà apportées dans l'application du tarif résident, par exemple, la durée du séjour hors de Corse est augmentée pour les résidents et étudiants, de 90 à 180 jours, où la possibilité pour les résidents de voyager en combinant 2 modes, l'avion ou le bateau.

C'est le dispositif "Aria è Mare" qui permet de réserver un voyage aller-retour multimodal au départ de la Corse vers le continent sur les lignes du service public.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi.

Avà ghjè « Core in fronte », ma ùn sò micca quale hè chì hà da fà a dumanda... Ghjè Serena Battistini nantu à l'ospedale di Bastia.

**Question n° 2023/O1/030 - Hôpital de Bastia : le Conseil exécutif de Corse est-il favorable à la création d'un nouvel hôpital à Bastia ?** posée par Mme Serena BATTISTINI au nom du groupe « Core in Fronte ».

**Mme Serena BATTESTINI**

À ringrazià vi.

Même si nous savons bien que notre Collectivité ne bénéficie pas des prérogatives en matière de Santé, mis à part sur le médico-social, nous ne pouvons pas ignorer les 187.500 usagers de la Haute-Corse susceptibles d'avoir recours à l'hôpital de Bastia.

Aujourd'hui, l'hôpital de Bastia est devenu une structure obsolète.

Les différents Ministres de la Santé, de Marisol Touraine à Agnès Buzyn, en visite au centre hospitalier de Bastia, ont eux-mêmes dressé un constat alarmant de la situation tout en faisant - souvent - de vaines promesses.

Les représentants des usagers et une partie des habitants de la Haute-Corse expriment de vives inquiétudes quant à la capacité de l'hôpital à remplir ses missions d'accueil et de soins en toute sécurité.

Une pétition circule faisant état des problèmes récurrents du centre hospitalier et elle s'inquiète de son devenir qui, de rafistolage en rafistolage, semble être devenu dangereux.

Les représentants des usagers prônent la création d'un nouvel hôpital et refusent la voie d'un énième replâtrage.

Ils reconnaissent la nécessité de l'ouverture d'un CHU, qui ne doit en rien hypothéquer la création d'un nouvel hôpital à Bastia.

Pouvons-nous abandonner à leur triste sort plus de 60% de la population de la Corse sous prétexte que l'Etat a déjà financé un nouvel hôpital à Aiacciu ?

La géographie de notre territoire, notre réseau routier et la circulation, notamment en été avec l'afflux de touristes, ne nous autorisent plus à regarder ailleurs.

Nous sommes tous susceptibles d'avoir recours à un service hospitalier et en droit d'être soigné dans des conditions d'accueil, de soin et de sécurité.

Si les Personnels ne sont pas en cause et même s'ils se dépassent quotidiennement dans leur travail, l'hôpital de Bastia, en tant que structure, apparaît de moins en moins sécurisant.

Ma question sera la suivante : partagez-vous le constat alarmant et acceptez-vous de soutenir la création d'un nouvel hôpital à Bastia ?

Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Pensu chî a risposta hà da esse fatta da a cunsigliera in carica di a saluta, Bianca Fazi.

**Mme Bianca FAZI**

Cara Cunsigliera,

Je vous remercie pour votre question, et ma réponse ne vous surprendra pas. Le Conseil exécutif de Corse est bien évidemment favorable à la création d'un nouvel hôpital à Bastia.

Votre Assemblée a porté en janvier 2023 une motion dans ce sens et le Conseil exécutif a, bien évidemment, émis un avis favorable.

La Corse souffre d'un retard historique en matière d'infrastructures de santé : Aiacciu vient juste de réceptionner son nouvel hôpital, et nous attendons toujours la position de l'Etat sur le projet de l'hôpital de Bastia, qui doit se prononcer, vous le savez, suite à la mission des experts du CNIS (Comité National d'Investissement en Santé) menée il y a près d'un an !

La Corse doit bénéficier d'équipements qui répondent aux exigences actuelles des hôpitaux. Celui de Bastia, et c'est un constat partagé, n'est plus adapté : un nouveau projet doit être accompagné. Pour autant, je tiens à rassurer la population, l'accueil des patients se fait dans de bonnes conditions.

Nous savons « officieusement » que le projet de reconstruction serait l'option retenue par la CNIS, et que le budget serait calibré autour de 240 M€. Des pistes de financements concrètes sont envisagées par la direction, en plus des 66 M€ actés par le Ségur de la santé. Mais il sera indispensable que le Ministère mobilise des financements complémentaires pour concrétiser le projet.

Je tiens à rappeler ici, que Michel Castellani, député de la Corse, s'est également activement mobilisé, portant le sujet auprès instances nationales à de nombreuses reprises. Le maire de Bastia, Pierre Savelli, président du Conseil de Surveillance, s'est également impliqué personnellement pour le projet de reconstruction.

Personnellement, lors de ma rencontre avec les représentants du ministère de la Santé début mars, je me suis également exprimée pour soutenir la réalisation d'un nouvel hôpital à Bastia.

Aussi, concernant le futur CHRU de Corse, je tiens à vous rassurer, notre projet n'est pas basé sur les standards actuels, mais consiste bien à proposer un modèle inédit, innovant, multisite, avec une gouvernance à Corti, près de l'Université.

Il est donc indispensable dans cette configuration, de disposer d'un nouvel hôpital à Bastia, qui sera complètement intégré à ce projet.

Ainsi, le futur CHRU de Corse, avec ces deux établissements conformes aux standards actuels des hôpitaux, à Bastia et à Aiacciu, permettra aux Corses de disposer d'un système de santé adapté à ses besoins, dans une logique d'égalité d'accès aux soins, ce qui est pour nous au cœur du projet que nous portons.

À ringrazià vi.



**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi.

Ci ferma un ultima dumanda à bocca nantu à e cunfraterne.

**Question n° 2023/O1/021 - Les confréries, posée par Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un nouveau souffle pour la Corse »**

**Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI**

Monsieur le Président,

Dans l'histoire occidentale chrétienne, la confrérie rassemblait les laïcs pour organiser des œuvres de bienfaisance, des processions et autres cérémonies religieuses. Abolies par la Révolution française, les confréries furent recrées sous l'Empire et perdurent aujourd'hui encore sous une forme associative.

Depuis les années 80, elles bénéficient d'un regain.

La Corse compte actuellement une centaine de confréries (53 en Haute-Corse et 48 en Corse du Sud) qui regrouperaient près de 3000 confrères. Les dernières confréries qui ont vu le jour sont majoritairement situées dans le rural, où elles contribuent à redynamiser la vie sociale dans nos villages.

Une confrérie est chargée de la sauvegarde, la promotion du patrimoine matériel et immatériel de leur commune, de leur quartier, et de la tradition orale. Ainsi que l'organisation d'événements culturels (concert, conférence...). Elle a aussi la tâche de venir en aide aux plus nécessiteux (personnes âgées, malades...), d'organiser les obsèques ainsi que l'accompagnement des familles en deuil résidant dans leur commune.

Certaines ont pour but aussi d'initier les personnes au chant polyphonique, afin de perpétuer et de promouvoir la tradition orale.

Le rayonnement des confréries est un véritable atout pour l'Église de Corse, qui lui permet de résister tant bien que mal aux affres et aux difficultés de la déchristianisation. Les confréries sont un des derniers lieux capables d'attirer la jeunesse insulaire et de la conduire vers l'apprentissage et la pratique spirituelle de la religion. C'est par ce biais qu'on peut tenter de sauver nos traditions religieuses et villageoises, et de préserver notre patrimoine.

Mes chers collègues, vous me direz que la tâche est certainement plus compliquée, mais pour connaître et fréquenter des personnes engagées dans ces confréries, je tiens à vous relayer une attente.

Notre institution pourrait prendre l'initiative d'encourager à la création d'une association à l'échelon régional, un réseau qui se chargerait de rassembler toutes les associations désireuses de défendre l'intérêt de nos édifices, de mobiliser l'opinion et les donateurs pour leur restauration, et de pourvoir, si besoin, à leur valorisation, une fois la restauration accomplie.

En lien avec les collectivités locales et l'évêché, cette association pourrait bâtir un partenariat étroit avec la Fondation du Patrimoine qui dispose de moyens que nous pourrions mobiliser pour financer des travaux de réhabilitation. Ça implique une structuration de niveau régional, un inventaire du patrimoine religieux et une logistique administrative pour défendre nos positions auprès de la fondation.

Reste à voir le rôle que peut jouer une institution publique dans un contexte de séparation des pouvoirs, et c'est tout l'objet de mon intervention, tout en sachant que les compétences dont nous disposons en termes de patrimoine peut peut-être nous offrir un rôle de coordination ou du moins de recensement.

Mes chers collègues, agissons dès à présent pour remettre « L'église au centre du village » !

À ringrazià vi.

### **M. le Président Gilles SIMEONI**

Vi ringraziu pè a vostra quistione, chì ci interrughghja in u prufundu nantu à l'equilibriu da truvà trà u sustegnu à pratiche suciale impurtante, è l'equilibriu di a "laicità benevulente", secondu u dettu di u nostru vescu, a laicità benevulente, postu chì simu in un paese induve u principiu di laicità conta assai, conta a nostra storia, a nostra cultura, a nostra tradizione, postu chì da i tempi landani a Corsica hè stata una terra cristiana, una terra cristiana induve oghje campanu ghjente chì anu altre religione o chì ùn anu micca religione è chì devenu esse trattati cum'è l'altri citatini. Hè dunque issu cuncettu di laicità benevulente.

Ma prima di risponde nantu à u fondu vi vogliu dì chì a vostra citazione m'hà toccu assai è a vogliu ripete, per chè no l'appiimu tutti in capu, ancu per raportu à ciò ch'è no campemu oghje in Corsica.

Avete dettu, di memoria : « u veru esiliu ùn hè micca di lascià u so paese, d'andà si ne, u veru esiliu hè di campà in un paese induve omu ùn si ricunnosce più ».

È mi pare chì ghjè ciò ch'è no campemu l'uni è l'altri, ghjornu dopu à ghjornu è chì l'angoscia tamanta è l'affannu tamantu chì sò causati da issa situazione, pò spiegà dinò certe logiche di rivolta.

Allora, dite "e Cunfraterne", citeraghju trà quelle chì sò rinvivate : a Santissima Nunziata di a Vulpaiola, ch'è vo cunniscite bè, quella di San Marcu in Corscia, è po tante altre, l'avete detta.

Hè vera, hè qualcosa d'impurtantissimu è mi pare chì a ghjesgia hà capitu bè ciò ch'ella pudia riprisintà, micca solu per ella, ma pè una sucetà in brama di spiritualità è di lea suciale, a ricchezza ch'ella pò riprisintà a presenza di e Cunfraterne in Corsica.

Avenu scumpartutu pè a Misericordia, a Madunuccia in Aiacciu, è a San Ghjisè in Bastia, avemu avutu a furtona di scumparte pane è tempu cun Munsignore Mamberti chì ghjè unu di i cullaboratori più vicini di u Papa è hà tinutu à sottolineà in ghjesgia quant'elle eranu impurtante e Cunfraterne in Corsica è quant'ellu era impurtante u so rollu, un rollu spirituale, religiosu, ma dinò di solidarietà suciale impurtante è di tramandera à u livellu di a lingua, di i canti, di a cultura, di u mantinimentu di u nostru patrimoniu materiale è immateriale.

Vogliu ramintà dinù u statutu di e Cunfraterne : à u senu di a ghjesgia anu un statutu oghje di cumunità laica, è anu à spessu à u livellu di u dirittu civile, un statutu d'associu, secondu a lege di u 1901.

Dunque nantu à a parte culturale, patrimoniale, suciale, di a so azzione, i pudemu aiutà. Ùn pudemu micca, per via di a lege di u 1905, aiutà un fattu religiosu. È quessa ci vole à rispettà la.

Dunque pensu chì ci vole ch'è no riflettimu à u livellu puliticu prufondu, in seme, à a manera di fà è di truvà st'equilibriu ch'o parlava à u principiu di a mo risposta.

Di sicuru e Cunfraterne sò impurtantissime, di sicuru ci vole à aiutà le è cuntinuaremu è rinfurzaremu u nostru aiutu. Ma ci vole dinù à riflette è à ripete chì in Corsica, in tutti i casi ghjè a mo visione di a nostra sucetà, ci hè u principiu di laicità chì cuntinueghja è chì a laicità ùn hè micca di ricusà e religione, ma hè di permette à ognunu di avè una religione o assenza di religione è di campà di modu liberu è sanu.

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Je vous remercie.

Donc, nous avons terminé la partie consacrée aux demandes orales. Ça a été un peu long, nous en reparlerons en Conférence des présidents.

Maintenant, nous allons faire l'appel.

**Madame Lisa Francisci, Secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des conseillers.**

## **Ouverture de la séance à 11 h 46.**

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Sgiò Presidente di l'esecutivu, Signore è signori i cunsiglieri esecutivi, Signore è signori i cunsiglieri di l'Assemblea di Corsica, Care tutte, cari tutti,

Sta sessione s'apre in un clima di viulenza suciale, pulitica è linguistica chì ci inchieta moltu.

Prima, simu inchietu per via di a situazione in Francia dopu à u dibattitu annantu à e ritirate. Avemu ancu amparatu eri chì unu di i feriti di Sainte Soline hè un Corsu, Serge Duteuil. Dimu à a so famiglia chì semu accantu à elli. Sin à avà u governu cunferma a so pruposta è milioni di ghjente sò addisperati è assai in zerga. Ch'omu sia per una riforma di e ritirate ghjè un affare, di ùn rispettà micca e regule di a demucrazia ne hè un'antru...

A viulenza ind'è e pratiche pulitiche è u dispettu ver di a demucrazia suciale face pisà un minaccia nant'à a coesione suciale è e pussibile capacità à vive di a generazione à vene.

A sapemu forse ancù più noi in corsica, ciò ch'ellu porta u denegu di demucrazia. In particolare di fà cantà parecchi eletti per ch'elli vutessinu à prò di a riforma ghjè un sprupositu puliticu è democraticu !

In tantu chi in Parigi l'affari sò veramente in francese sta volta... è noi Corsi simu inchietu :

- D'una parte, per a ghjente chì quì ùn hà chè corte carriere prufeziunale, è chi pattisceranu di sta riforma.
- Di l'altra, per e nostre istituzione, è aspitemu ch'ellu ripigliessi u cicliu di discussione trà a Corsica è Parigi.

L'attesa di i Corsi hè tamanta un anu dopu a firma di un protocolu trà u PCE è u ministru di l'internu in Marzu 2022. Ancu certi chì ghjeranu contru à l'epuca, avà s'addisperanu di ùn vede ripiglià e discussione.

Megliu cusì. Mi si pare chì u populu aspettessi arnesi istituziunale novi per cunstruì un avvene di sviluppu è di pace, aduprendu di sta manera una via demucratca.

Ma frà tempu, hà ripigliatu a viulenza fisica contra case, merrie, stabilimenti varii. Vogliu assicurà i merri di Alata, Appiettu chì videremu oghje, è i so paisani di u nostru sustegnu.

Omu sà chi, in Corsica, cum'è altrò viulenza, quale ch'elli sianu l'autore è e so ragiò... ùn sbuccia chè nant'à danni maiò ...

Ancu puru di pettu à a viulenza pulitica è simbolica di u Statu ! Sò più chè mai cunvinta di l'unica strada pulitica, chì hè quella di a demucrazia.

L'avemu vissuta sta viulenza pulitica sti qualchì ghjornu incù a decisione di u Tribunale amministrativu annantu à u nostru rigulamentu internu.

Cosa dice l'articulu 1<sup>u</sup> vutatu da tutti à l'unanimità ?

*“L'Assemblée de Corse et le Conseil exécutif de Corse sont les garants des intérêts matériels et moraux du Peuple Corse (...) Les langues des débats de l'Assemblée de Corse sont le corse et le français.”*

U corsu è u francese sò e lingue di u dibattitu.

U prefettu Lelarge ci hà purtatu in tribunale. A seguita a cunniscite, un annu dopu u ghjudice fesse cascà a so sentenza secondu l'argumentu chì l'usu di u corsu ind'è i servizi publichi và contru à a custituzione francese.

Sta decisione di u tribunale hè gravissima :

- Da un puntu di vistu simbolicu ghjè terribule : l'eletti di a Corsica ùn ponu parlà a so lingua ...
- Da un puntu di vistu politicu : ghjè un viulenza tremende postu chi ghjè un prefettu chì l'hà dumandata
- Da u puntu di vistu amministrativu : u corsu hè proibitu ind'è tutti i servizi publichi, e nostre decisione ponu esse attaccate.

Mà v'aghju da dì un affare, sta decisione, per mè hè dinò propiu stupida : noi pudemu vutà a pulitica di a lingua, prumove l'amparera è a diffusione di a lingua, ma ùn a pudemu parlà...

A mè chì mi piace tantu à parlà francese è à trasmette cunniscenze ind'è sta bella lingua, ùn vecu ind'è sta decisione chè un imperialismu monolinguisticu contru à u Corsu !

A sanu bè i suposti capizzoni di u Statu... : *“persa a lingua, persu u populu !”*. A messa hè detta !

Hè per quessa ch'Ì avemu decisu in accordu incù u PCE è i presidenti di gruppi di cunsacrà un ora di i nostri dibattiti nantu à sta decisione di u tribunale amministrativu è a feremu aduprendu a traduzione corsu francese è francese corsu per a prima volta à l'Assemblea di Corsica !

Avemù invitatu d'altronde per st'occasione u sgiò Fernand de Varennes, rapurtore speciale di e Nazione Unite (ONU) per e minorità è e minorità linguistiche in particolare. Ci face l'onore d'esse quì...è ci hà da dà u so parè da un puntu di vista internaziunale. Un ringraziu per a so dispunibilità.

Vogliu di un ringraziu tamantu à i traduttori chì anu da fà stu travaglione chì serà una prima per a nostra istituzione.

Un ringraziu dinò à tutti quelli chì si so impegnati ind'è i servizii da u puntu tecnicu è à l'altri traduttori chì si sò pruposti per e sessione. Di vede tanti prufessiunali di a lingua corsa interessati da stu dispusitivu chì dà abbastanza speranza ancu puru si, per sta volta, e cose ùn seranu perfette.

Pè piacè, siate tutti benevulenti rispettu à a traduzione è a tecnica : ogni novu sistema pò avè certi picculi intoppi à u principiu.

A dicu quì di manera franca, chjara è tradutta per qualunque ùn capisceria.

Nimu ùn ci hà da impedisce di parlà corsu in l'Assemblea di Corsica.

Personne ne nous empêchera de parler Corse dans cet hémicycle !

Nisun prifettu, nisun tribunale, nisun Presidente di a Republica. S'è a custituzione francese ùn ci permette di sprime ci in a lingua di i nostri anziani, in a lingua di Paoli è di Sambucucciu d'Alandu, di Sebastianu d'Alzetu è di Salvatore Viale, di Peppu Flori è di u Barbutu di Chera... allora ci vole à cambià a Custituzione !

A dicia prima... ci sò varie forme di viulenza... ùn caschemu ind'è sta trappula ...Ma rispundimu, parlendu corsu, quant'è no pudemu.

Infine, vi vogliu ramintà, chì si compie in stu mese di marzu l'annata di i 40 anni di l'Assemblea di Corsica. 40 anni chì, in sta casa di u populu corsu ribombanu l'accenti di a nostra lingua di ogni varietà è di ogni rughjonu.

Stu stuvigliu di a demucrazia corsa hè sempre statu à l'avampostu di e rivendicazione di u populu di Cirnu. Dapoi à u 1982, omi è donne si sò impegnati per fà campà st'istituzione.

Per rende onore à i persunali di a prima mandatura, da u 1982 à u 1984, feremu sta sera à 7 ore una ceremunia. Li sarà rimessa una medaglia cummemurativa per ringrazià li di a so indiatuura è a so fideltà.

Pregu l'eletti d'aghjunghje ci per stu mumentu di spartera è di cunvivialità.

À ringrazià vi !

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Ùn aghjustaraghju nulla à u vostru discorsu impurtantissimu.

Vogliu simpliciamente ramintà a mimoria di Daniel Van Messen chì travagliava à a Cullettività di Corsica à u liceu di Balagna chì si n'hè andatu troppu prestu.

Vogliu avè una pinsata forte pè Coco Luisi, u nostru cantunale, Coco Luisi, a so famiglia è di sicuru i so figlioli è tutti i soi. Coco era un omu liatu assai à a so tarra di Niolu, di una famiglia chì hà sempre fattu a pulitica. Hè statu elettu ind'è issa Assemblea, ancu puru ch'ellu serà appena ritiratu dipoi qualch' annu, hà sempre seguidatu incù interessu ciò chì si passava perchè avia a passione di a pulitica.

Dinù ramintà a mimoria di u primu direttore, hè statu unu di i fundatori i u Parcu regiunale di Corsica, Michel Leenhardt chì si n'hè andatu. L'aviamu salutatu annu pè u 50<sup>mu</sup> anniversariu di u Parcu, era presente, addivulitu di a malatia, ùn avia micca pussutu ne vulsutu parlà. Era statu salutatu da i più anziani, tutti quelli chì avianu avutu l'occasione di travaglià incù ellu è dinù da i più giovani.

Pensu chè era impurtante perchè, cume a dicu sempre, cume no a sapemu bè in Corsica, ùn ci vole micca à scurdà si di u passatu pè pudè campà u presente è soprattutto ammaestrà l'avvene.



**RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /  
RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**Raportu n° 071 : Approvazione di u pruceddu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di u 9 marzu di u 2023**

**Rapport n° 071 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse du 9 mars 2023**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Allora v'aghju da fà aduprà, sè vo site d'accordu, u pruceddu verbale di l'ultima volta.

Vi dumandu s'ellu ci hè una critica o una mudificazione nantu à stu pruceddu verbale ? Innò.

Quale hè chì ghjè contru ? Quale hè chì ùn vote micca ? Non-partecipazione ? Quale hè chì ghjè à prò ?

**ADUPRATU.**

Mi girgu versu l'esecutivu, s'ellu ci hè...Innò.

Allora, vi prupongu di fà passà di manera pratica sta mane, postu chì dopu avemu da fà una interruzione di sessione di seduta pè riceve **cum'è** prevista i merri, ma ùn sò ancu à ghjunghje.

Per avanzà appinuccia, vi faciu dinò una pruposta di mudificazione di a cumpusizione di l'Assemblea di a Giuventù.

**Raportu n° 064 : Mudificazione di a cumpusizione di l'Assemblea di a Giuventù**

**Rapport n° 064 : Modification de la composition de l'Assemblea di a Giuventù**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Duie parolle prima pè di vi chì l'Assemblea di a ghjuvenù travaglia propiu di manera pusitiva nantu à sugetti o pruposte di u Cunsigliu esecutivu, o dinò ch'elli anu decisu elli è l'affare si passanu propiu bè, di manera assai cumpetente, ci vole à di la, è di manera propiu democratica.

Ci hè dui cambii chì sò stati fatti. Prima, vogliu dinò di chì u vice-presidente di l'Assemblea hà cambiatu postu chì era u Sgiò Zagnoli u primu presidente sottu à a mo mandatura è chì avà ghjè u Signore Bizzari. Eccu, què ghjè u prima affare.

Dopu, u 4 di lugliu scorsu, Pierre-François Filippi ci hà fattu capisce chì per via di u so travagliu, ùn pudia più esse cunsiglieru à l'Assemblea di a ghjuvenù per avà, è dinò Madame Chjara Vignaroli. Dunque, ste duie persone ùn ponu più esse membre di l'Assemblea di a ghjuvenù.

Avmu fattu una pruposta di cambiamentu cunsultendu di sicuru i membri è i sindacati rispittivi postu chì eranu sindacalisti studentini. Sò rimpiazzati per Julien Morison è Sébastien Pinelli. Eccu.

Dopu, à a piazza di Pascal Zagnoli micca cume vice-presidente ma cume membre, hè cullattu dipoi qualche settimane Florian Riolacci chì u rimpiazza per rimprisentà a CFDT.

Vi dumandu di piglià attu di ste decizione.

**L'ASSEMBLEE de CORSE a PRIS ACTE du rapport.**

À ringrazià vi.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Presidente, nanzu di cumincià, s'è vo mi pudiate lagà a parolla 5 minuti pà parlà di un fattu d'attualità ?

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Andate puru, dopu femu l'interuzione di senza.

## **M. Paul-Félix BENEDETTI**

Vogliu parlà di u ghjovanu corsu chì avà hè in periculu di morte pà via di i manifesazioni chì si sò passati in Francia. Tuttu u mondu hà vistu chì ci sò dui feriti maiò, unu di i dui hè u nosciu. Si chjama Serge Duteuil-Graziani. Pè di vi chì u nosciu paesu hè chjucu. Quì, oghji, a Presidente v'hà dettu chì ci sò sei traduttori di corsu. C'hè di esse unu chì t'hà a canedda strinta parchì hè u cuginu carnali.

Eiu, ùn aghju micca da fà longu, v'aghju da leghja a lettera di u so babbu è di a so mamma. Chjamani dinò à un' appuntamentu à 7 ori sta sera davanti à tutti i prifetturi di Francia è dunque davanti à i dui di Corsica.

L'ani fattu in francese, ci simu permessi di fà una traduzione è s'edda hè cambiata di u sensu, ci ne scusemu ma pensu chì simu andati di manera diritta è chjara.

Cummunicatu di i parenti di Serge.

« U nosciu fiddolu, Serge, attualmente ospitalizatu in periculu di morte dopu à esse statu feritu da una bomba à manu à l'uccasioni di a manifestazioni di u 25 di marzu urganizata à Sainte-Soline contru à i prughjetti di bagnaroli d'irrigazioni.

Avenu postu una lagnanza pà prova d'assassiniu impidimentu voluntariu à a ghjunta di i succorsi è pè viulazioni di u sicretu prufizionalu in u quattu di un inchiesta di pulizza è u svigliamentu d'infurmazioni cuntinuti in u cartularu infurmaticu.

Dopu à articuli falsi o pieni di bugii, vulemu fà sapè chì Serge, incartelatu S come millaie di manifestenti in a Francia d'oghji.

Iè, Serge hà avutu i prublemi ghjudiziaru come a maiò parti di quiddi chì si battenu contru à l'ordini stabilitti.

Serge hà participatu à un addunita anti capitalista com'è milioni di ghjovani in u mondu chì pensani chì ci vularia una bona rivuluzioni è com'è milioni di travaddadori in lotta attualmente contru à a riforma di i ritirati in Francia.

Pà nò, ùn si tratta di fatti di lutuvali chì imbruttariani u nostru fiddolu ma invece, issi fatti li facinu onore ».

Pensu chì no dinò, ci vò di raccurdà si ciò chè no avemu avutu dopu à a morta di Yvan Colonna è u stessu u mo nipotu chì hè statu ospitalizatu è sempri avà gravamente tucatu. Pensu dinò chì i nosci diputati deveni purtà una lagnanza è assucià si à a dumanda d'altri diputati pè una inchiesta parlamentaria nantu à i fatti di riprissioni nantu à issi lochi è nantu à issi ghjovani.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Eccu, hè detta è pensemu à sta famiglia è à issu zitellu.

Sè vo site d'accordu, piantemu... Iè ?

**Mme Chantal PEDINIELLI**

Madame la Présidente,

Lors de la présentation de votre rapport concernant l'Assemblée di a Giuventù, vous avez cité Sébastien Pinelli en remplacement. Or, ce n'est pas Sébastien Pinelli, hè un parentu à mè, hè Sébastien Pedinielli di Chjalza. Hè un Pedinielli di più !

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Scusate mi, hè impurtantissimu. Di sicuru, ùn hè micca a listessa persona. À ringrazià vi. Feremu a cambiarina di sicuru.

S'è vo site d'accordu, piantemu qui.

Interruption de séance. Ripigliemu pè piacè à duie ore è mezu !

**La séance est suspendue à 12 h 15 et reprise à 14 h 57.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Ripigliate e vostre piazze.

Mettite, s'è vo vulete a traduzione, i vostri caschi.

Vi ramentu chì à 7 ore sta sera, ci serà a rimessa di e medaglie per i parsunali di a prima Assemblea di Corsica è site tutti invitati.

Aghju da dumandà à l'usceri dinò di fà fà appena di silenziu fora perchè ci hè assai rimore.

Mi girgu versu l'esecutivu, quale hè chì hà da principià, pensu chì passemu à a PPE ?

**M. le Président Gilles SIMEONI**

A Programmazione Pluriannuale di l'Energia (PPE).

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Quale hè chì cumencia ? U Presidente di l'agenzia di l'urbanisimu è di l'energia.

Avete a parolla.

**ENERGIA / ÉNERGIE**

**Raportu n° 066 : Prugettu di revisione di a Programmazione Plurianninca di l'Energia (PPE)**

**Rapport n° 066 : Projet de révision de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE)**

**M. Julien PAOLINI**

Merci, Madame la Présidente.

Ce projet de révision de la programmation pluriannuelle de l'énergie, je l'aborde pour ma part, après 2 ans de prise de fonction comme président de l'agence de l'urbanisme et de l'énergie. Presque 2 ans durant lesquels j'ai bien sûr rencontré l'ensemble des acteurs insulaires du monde de l'énergie, les services de l'État, les entreprises, les professionnels, les associations et tous m'ont alerté à plusieurs reprises sur l'urgence de réviser la PPE pour les raisons que vous connaissez, la fragilité du réseau, la vétusté de la centrale, la pollution du Vaziu, la nécessité de déployer les énergies renouvelables. Vous m'avez également alerté dans cet hémicycle par des questions orales, Nadine, Xavier notamment.

Donc, presque 2 ans de travail intensif avant d'arriver aujourd'hui devant vous pour présenter ce rapport particulièrement important pour l'avenir de l'île.

2 ans aussi d'implication sans faille des personnels de l'agence d'urbanisme et de l'énergie, je profite de cette occasion pour les remercier bien sûr de leur engagement, de mettre en lumière leur travail réalisé bien souvent dans l'ombre. Remercier bien sûr, le directeur Alex Milano qui est derrière nous, ses services, d'autant que l'essentiel de la PPE a été réalisé, c'est important, sans recours à une expertise externe, c'est-à-dire en totale autonomie, même si bien sûr la PPE reste co-élaborée avec les services de l'État.

Donc, un travail de grande qualité je pense, c'est d'ailleurs souligné dans l'avis très favorable du CESEC que je vous invite à lire ou à relire. Je vais citer simplement une phrase : « le CESEC salue la qualité des documents qui lui sont soumis, complets, parfaitement intelligibles et empreints de pédagogie. Le travail conséquent qui a présidé à leur élaboration ainsi que la qualité des réponses obtenues lors de leur présentation ».

Donc voilà, presque 2 ans se sont écoulés depuis le vote unanime, dont certains se rappellent puisqu'ils siégeaient dans cette Assemblée, le vote unanime sur le projet de révision de la PPE qui avait été adoptée en avril 2021.

Je vais revenir plus tard sur les 2 ans qui se sont écoulés entre avril 2021 et aujourd'hui. Mais avant, je vais faire un petit retour en arrière. Il y a 10 ans, en 2013, l'adoption du schéma régional « Climat Air Énergie », qui fait un pari très audacieux pour la Corse, atteindre l'autonomie énergétique à l'horizon 2050.

Par la suite, en 2015, la Corse est le premier territoire français à se doter d'une PPE spécifique, la première ZNI, permis par la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte, une PPE qui arrive bien avant la PPE française d'ailleurs.

Donc cette programmation pluriannuelle de l'énergie, aujourd'hui s'inscrit dans un contexte, vous le savez, européen particulier, marqué par la guerre en Ukraine et son corollaire qui a suivi, une crise énergétique majeure pour tous les pays européens. Un contexte d'ailleurs qui a conduit ces pays à chercher des alternatives au gaz russe en rouvrant des centrales nucléaires en France par exemple et même des centrales à charbon en Allemagne.

Cette PPE s'inscrit aussi dans un contexte international marqué par la nécessité de lutter contre le changement climatique. Nous pensons, le Conseil exécutif pense que la Corse doit prendre toute sa part dans l'objectif européen de neutralité carbone fixée à l'horizon 2050.

Cette PPE doit donc être un point de départ d'une nouvelle ère pour la Corse, mais pour l'Europe également, une nouvelle ère énergétique décarbonée qui tourne définitivement le dos aux énergies fossiles.

À ce titre, je vais citer le dernier rapport du GIEC qui est à la fois éclairant et inquiétant par bien des aspects. Une seule phrase, « le changement climatique est une menace pour le bien-être de l'humanité. Il existe une fenêtre d'opportunité pour garantir un avenir durable pour tous, mais une fenêtre qui se ferme rapidement ». Donc une fenêtre qui se ferme rapidement et cette fenêtre, la Corse ne veut pas la laisser se refermer.

Nous voulons même y entrer de plain-pied avec cette nouvelle programmation et permettre à notre échelle, certes petite, de montrer l'exemple dans cette transition et cette lutte contre le réchauffement climatique, d'autant que depuis une vingtaine d'années, nous sommes régulièrement confrontés au quotidien à cette urgence climatique. L'Assemblée a eu d'ailleurs plusieurs fois l'occasion de se prononcer à ce sujet.

La Corse, bien sûr, n'est pas épargnée par ces dérèglements climatiques. Quelques exemples qu'on a tous en tête : la hausse des températures. 2022 a été l'année la plus chaude depuis 1900. La sécheresse, le déficit hydrique a été de 80 % en juillet dernier en Corse par rapport à la moyenne des dernières années. La recrudescence des catastrophes naturelles, les grands feux, pas forcément encore cette année, mais par exemple en nouvelle Aquitaine, les épisodes d'inondation réguliers et bien sûr, la terrible tempête du 18 août que nous avons tous en mémoire et dont le bilan humain aurait pu être encore plus dramatique qu'il ne l'a été.

Cette crise actuelle aussi, elle permet de remettre en lumière les contraintes énergétiques que les îles connaissent depuis déjà des années, que je vais rappeler : l'importation massive de ressources fossiles, notamment en raison du poids des transports dans les écosystèmes insulaires, transports maritime, aérien, routier notamment ; une production électrique également très carbonée par l'utilisation d'énergies fossiles, notamment du fioul ; une fragilité plus importante des systèmes électriques, notamment en raison de la non- interconnexion avec les réseaux continentaux, même si la Corse est reliée, vous le savez, à l'Italie ; des coûts de production électrique beaucoup plus élevés que sur le continent.

Donc, face à ce constat qui pourrait paraître négatif, on se retrouve devant un challenge qui doit conduire à ce que la Corse soit pleinement engagée dans cette transition énergétique et écologique. On bénéficie d'un certain nombre d'atouts.

Ce projet de révision s'appuie sur 2 piliers essentiels.

Le premier pilier, c'est le développement des énergies renouvelables. Sur ce point, la Corse, bien sûr, possède des atouts et des richesses incontestables, des ressources naturelles, le bois, l'ensoleillement, le vent et surtout le potentiel hydraulique. Ce potentiel hydraulique, ce potentiel en termes d'énergie renouvelable, on y reviendra plus en détail, notamment lors de la présentation et l'examen de l'avis sur le projet de loi du sénateur Panunzi, plus tard dans la journée.

Ce projet de révision de la PPE, il prévoit notamment dans sa modification simplifiée, de libérer des puissances, par exemple, plus de 120 MW pour le solaire sur la période 2024-2028. Et ça, c'est valable pour l'ensemble des énergies que j'ai citées. Ça, c'est le premier pilier, la montée en puissance des ENR.

Le deuxième pilier, la maîtrise des dépenses énergétiques c'est-à-dire la rénovation des bâtiments publics, la rénovation des logements sociaux, les économies sur l'éclairage public.



Aujourd'hui, 50 % des points lumineux, lors de la période précédente, ont été rénovés dans les communes, 35 000 points lumineux sur les 70 000 que compte la Corse, avec des économies substantielles pour les communes qui n'auraient probablement pas pu tenir les augmentations récentes du prix de l'électricité, ou en tout cas au prix de renoncer à de nombreux investissements.

Et bien sûr également le développement d'une mobilité plus propre, le véhicule électrique et les voies vertes. Et nous avons fait, vous le savez beaucoup en la matière ces dernières années.

Donc, ces 2 piliers essentiels, développement des ENR, maîtrise de la demande en énergie.

Un troisième pilier qui me tient particulièrement à cœur : la recherche et l'innovation. Les îles ont toujours été des laboratoires pour le développement de process plus innovants en termes de production d'énergie, notamment dans le cadre des travaux menés par l'université. Par exemple sur l'hydrogène, une technologie qui, à l'époque du projet Myrte de Vignola, était un projet expérimental de recherche et développement et qui dans les prochaines années, très prochainement, va se démocratiser, notamment en matière de mobilité lourde, par exemple, pour l'électrification des navires à quai, permettant ainsi de réduire la pollution atmosphérique dans les zones concernées.

Donc, voilà pour le contexte de cette programmation pluriannuelle de l'énergie.

Je voudrais également revenir en 2019. Pour mettre en œuvre ces politiques à la fois de développement des ENR et de maîtrise de la demande en énergie, un premier protocole avait été signé avec l'État. C'était en juillet 2019, en présence du Premier ministre de l'époque, en présence du ministre de l'écologie, du président du Conseil exécutif, du président de l'Agence d'urbanisme et d'énergie et du président de l'Assemblée de Corse, qui prévoyait justement deux actions importantes : la diminution par deux de la puissance prévue à la centrale du Ricanto qui passait de 250 MW dans la version PPE de 2015 à environ 120 MW en 2019. Donc, une puissance divisée par deux pour laisser la place au déploiement des ENR et à la montée en puissance des actions d'économie d'énergie dans un objectif d'atteindre l'autonomie énergétique de l'île.

Il actait aussi l'alimentation en gaz naturel des deux centrales de l'île, la future centrale du Ricanto et la centrale actuelle de Lucciana.

Donc, depuis juillet 2019, et la signature de ce protocole, l'adoption définitive de la programmation pluriannuelle de l'énergie était conditionnée au résultat d'un appel d'offres pour la réalisation des infrastructures gazières dans le

golfe d'Aiacciu et au large de Lucciana pour alimenter en gaz nos deux centrales, Lucciana et le Ricanto.

Cet appel d'offres, c'est important d'avoir bien en tête le calendrier, il a été lancé en février 2020, il y a environ trois ans, par la direction générale de l'énergie et du climat.

Dans un premier temps, l'État a rallongé la procédure d'appel d'offres en nous indiquant avoir rencontré des difficultés à la fois d'ordre technique et également dues à la crise sanitaire puisque le COVID passait par là.

Dans un second temps, en février 2022, c'est-à-dire 2 ans après avoir lancé l'appel d'offres, l'État nous indique que cet appel d'offre est infructueux, qu'aucune solution technique ne peut être retenue, pas de solution pour des barges, pas de solution pour des caissons immergés, c'était les deux solutions qui avaient été à l'époque envisagées. Les seules propositions tenaient à du transport maritime, puis routier pour alimenter les futures centrales.

Pour résumer, une conjoncture internationale pour le moins tendue, notamment depuis la guerre en Ukraine et sur l'alimentation en gaz russe. Un appel d'offres infructueux avec de fortes chances de l'être à nouveau si la procédure était relancée, après deux ans de procédure. Deux facteurs qui nous ont contraints à prendre une décision, la décision de réinterroger la solution du gaz pour l'alimentation des deux centrales de l'île. Réinterroger la solution gaz dans le cas d'une étude qui a visé à comparer les différents carburants qui pourraient alimenter nos deux centrales. Trois solutions possibles : les biocarburants, le gaz et les bioliquides. Donc ça, c'est février 2022, il y a un an.

Trois éléments ressortent de cette étude qu'on a donc commandée. Ces éléments c'est la sécurité, l'approvisionnement. Est-ce qu'on peut assurer l'approvisionnement dans des pays stables en bioliquides pour alimenter les besoins de la Corse ?

Deuxième facteur, le coût. Quel est le prix des bioliquides comparés à d'autres carburants ?

Et enfin bien sûr, le plus important, les éventuels impacts environnementaux sur la qualité de l'air et sur la santé publique.

Premier élément, la sécurité d'approvisionnement. Il ressort de l'étude que les bioliquides produits notamment à partir du colza, sont largement disponibles aujourd'hui en Europe, produits dans des pays méditerranéens limitrophes, la France, l'Espagne, l'Italie notamment. Et si je devais choisir entre ces pays pour un approvisionnement énergétique et indispensable à la Corse, je

les considère plus stables que l'Algérie, la Russie pour le gaz ou encore l'Arabie saoudite ou l'Iran pour le fioul.

Donc la question de la disponibilité n'est pas problématique et les besoins aujourd'hui de la Corse en biocarburant, c'est environ 200000 tonnes par an pour nos deux centrales, alors que la production européenne est d'environ 2,5 millions de tonnes par an, donc à peu près 10 % de la production européenne sont nécessaires à la Corse.

Deuxième point, le coût d'achat. On nous a souvent opposé, notamment les services de l'État d'ailleurs, que les biocarburants étaient beaucoup plus chers que le fioul, et même que le gaz, malgré l'augmentation exponentielle des prix du gaz ces dernières années.

Des chiffres de l'étude, les prix du gaz naturel et les prix des bolides sont aujourd'hui comparables. On oscille entre 1 100 et 1 400 € la tonne pour ces deux types de carburant, un prix qui est, il est vrai, deux fois plus important que le fioul léger, avec une fiscalité préférentielle bien sûr pour les biocarburants puisque considérés comme une énergie renouvelable faiblement carbonée.

Troisième et dernier point, vous savez, celui auquel on a attaché le plus d'importance : les impacts environnementaux et notamment les impacts sur la qualité de l'air. Quand on mesure la qualité de l'air, généralement, on s'intéresse à 4 familles de polluants : les oxydes d'azote, les particules fines, les corps carbonés, je dirais imbrûlés et les oxydes de soufre.

Alors sur les oxydes d'azote et les particules fines, le gaz, il est vrai, fait légèrement mieux que les biocarburants. Sur les imbrûlés, hydrocarbonés et le monoxyde de carbone, les bioliquides font mieux que le gaz. Pour les oxydes de soufre, il n'y a pas de question puisqu'il y a zéro émission aussi bien pour le gaz que pour les bioliquides, seul le fioul émet des oxydes de soufre.

Dernier point et pas des moindres, contrairement au gaz, les bioliquides sont des énergies renouvelables à part entière puisqu'issus des cultures de colza et donc renouvelables rapidement, contrairement à une énergie fossile qui met des millions d'années à se générer dans les sous-sols, avec aussi un coût important environnemental pour leur extraction. Donc, les bioliquides des énergies renouvelables comparés aux deux autres propositions ou possibilités, le fioul et le gaz.

Donc, lors du dernier CEAC au Conseil de l'énergie, de l'air et du climat, vendredi dernier, l'ensemble de ces éléments techniques ont été présentés en détail par les services de l'agence d'urbanisme et d'énergie et nous avons longuement échangé, comme vous l'imaginez, avec les associations de défense de

l'environnement afin d'obtenir des garanties fortes sur les rejets atmosphériques de la future centrale ou des futures centrales. Des engagements clairs ont été pris sur l'usage culture des bioliquides.

Premier engagement : garantir des valeurs d'émission de particules fines qui sont les particules les plus polluantes, les plus dangereuses pour la santé, identiques à celles du gaz.

Deuxième point : de garantir des contrôles réguliers par EDF bien sûr l'opérateur, mais également par un tiers indépendant, par exemple Qualitair, un tiers certifié et, qu'en cas de dépassement des sanctions puissent être mises en œuvre.

Et enfin, troisième garantie, une garantie de transparence avec une présentation annuelle ou biannuelle des résultats d'analyses réalisés par EDF et par le tiers indépendant, dans le cadre du CEAC, ainsi qu'un suivi des évolutions technologiques permettant de réduire éventuellement ces valeurs d'émission.

Donc trois niveaux de garanties, garanties qui ont été assurées par l'État et par EDF notamment, qui nous permet de remplir la première condition relative à la validation des bioliquides, c'est-à-dire des conditions sécurisées pour la santé publique. Donc, première condition remplie.

La deuxième condition du Conseil exécutif, c'était la signature d'un nouveau protocole avec l'État. Et là, le chemin depuis un an a été particulièrement long et fastidieux. Une négociation s'est engagée afin que les économies générées par la non réalisation des infrastructures gazières, aussi bien dans le Golfe d'Aiacciu qu'à Lucciana, puissent être redéployées sur le territoire insulaire pour la rénovation énergétique des logements sociaux, un engagement fort de la campagne de la liste « Fà populu in seme », dans la rénovation des établissements scolaires et de santé, mais aussi dans la logique de sortir des énergies fossiles pour accélérer la sortie des concessions de gaz de ville à Aiacciu et à Bastia, qui est prévue à l'horizon 2038 et qui a un impact, vous le savez fort sur le budget de ces 2 communes.

Donc, un an de discussions à la fois politiques et techniques, avec l'État et sur le fil, il y a une quinzaine de jours, un accord de principe de manière à avoir les crédits nécessaires au financement des opérations prévues à la programmation pluriannuelle de l'énergie, c'est-à-dire une enveloppe exceptionnelle de 200 M€, à-peu-près le montant du PTIC prévu pour la part Collectivité, à répartir de manière équitable sur les deux principales agglomérations, la CAB et la CAPA, 150 M€, mais également sur l'ensemble du territoire, à hauteur de 50 M€.

Pour conclure, je vous disais dans mon propos introductif que la Corse allait rentrer dans une nouvelle ère par la mise en œuvre de cette prochaine programmation pluriannuelle de l'énergie.

Je vais terminer en vous disant qu'aujourd'hui, le Conseil exécutif assume pleinement ses choix en matière de transition énergétique et écologique. En choisissant les biocarburants, on assume le choix de diviser par deux le recours aux énergies fossiles. On va passer à moins 54 % de consommation d'énergie fossile en 2028, alors que la PPE française prévoit par exemple moins 35 %. On va verdir notre production électrique en portant notre taux d'énergie renouvelable à 74 %, 74 % d'énergie renouvelable en 2028, deux fois plus que la France. On va doubler notre taux d'autonomie énergétique à l'horizon 2028, qui s'élèvera alors à 30 %, nous rapprochant un peu plus de la souveraineté énergétique prévue à l'horizon 2050.

En signant le nouveau protocole d'accord avec l'État, nous assumons le choix d'améliorer les conditions de vie de dizaines de milliers de ménages modestes par la rénovation de plus de 10 000 logements sociaux et de 15 000 copropriétés, notamment pour réduire la facture énergétique de ces ménages. Nous assumons le choix de rénover une vingtaine de collèges, de lycées, une vingtaine d'établissements de santé, à l'horizon 2028 pour offrir des conditions de travail optimales à nos enfants, aux enseignants et aux soignants.

Et enfin, nous assumons le choix d'accompagner la sortie des concessions de gaz de ville à Bastia et à Ajaccio pour améliorer le confort de dizaines de milliers de Corses, et je rappelle que dans le contexte actuel d'augmentation des prix du gaz, ce sont ces ménages-là qui sont directement impactés.

Enfin, en adoptant ce projet de PPE, nous assumons le choix de former une nouvelle génération aux métiers de l'énergie en créant des milliers d'emplois, de réorienter aussi le secteur du BTP vers des marchés plus vertueux, que de la construction de maisons neuves consommant des sols et de l'espace, les réorienter vers des opérations de rénovation, qui est d'ailleurs, je le rappelle, une orientation stratégique du PADDUC.

Enfin, nous assumons le choix d'investir plus de 4 milliards d'euros dans l'économie insulaire, par cette révision de la PPE.

Donc, je crois que cette programmation pluriannuelle de l'énergie, elle s'inscrit pleinement dans le fil historique de nos engagements politiques, nous les nationalistes.

Et je vais terminer en reprenant les propos du philosophe des Lumières, quand on parle d'énergie, c'est mieux, Jean-Jacques Rousseau, avec une citation que vous connaissez tous : « J'ai quelques pressentiments qu'un jour, cette petite île de Corse étonnera l'Europe », disait-il. Eh bien moi, j'ai une certitude, en 2050, cette petite île de Corse éclairera l'Europe par son autonomie énergétique, et pas seulement, j'espère.

È cusì sia !

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Allora, ci hè un avisu, n'avete fattu menzione, un avisu pusitivu di u CESEC, è ci hè dinò un raportu di a cummissione di u sviluppu economicu, di a CDENATE.

Qual'hè chì hà da leghje u raportu ? Mma CHIARELLI, avete a parolla.

**Mme Vannina CHIARELLI-LUZI**

À ringrazià vi, Signora Presidente.

Observant que le diagnostic établi ainsi que la volonté de s'orienter vers une autonomie énergétique étaient partagé par tous, Monsieur Jean-Michel SAVELLI a souhaité intervenir sur un certain nombre d'éléments qui lui apparaissent comme étant négatifs.

En premier lieu, sur la fin de l'approvisionnement en gaz de ville à échéance 2038, il a fait part de ses craintes de voir la puissance de production assurée par le gaz de ville compensée par du tout électrique, les EnR n'étant pas aujourd'hui disponibles.

En deuxième lieu, il a pointé l'absence d'éléments dans le rapport sur la croissance démographique à prendre en compte dans le dimensionnement de la future centrale du Ricantu, dont les capacités de production seront, lui semble-t-il, inférieures à celles du Vaziu ou Lucciana aujourd'hui.

De même, observant la fin programmée du véhicule thermique à échéance 2038, il s'est interrogé sur la capacité à prendre en compte, à un moment donné, la montée en charge des besoins de recharges des véhicules électriques.

Sur le recours aux biocarburants, il a souligné que, dans ses recherches personnelles, aucune étude ne faisait état de la mise en avant de la neutralité carbone avancée par le Conseil exécutif dans son exposé, les études parcourues,

sur lesquelles il s'est dit réservé, concluant à un impact carbone quasiment équivalent à celui du fioul aujourd'hui.

Aussi, il s'est dit favorable à pouvoir disposer de compléments d'information sur ce sujet afin d'avoir un avis plus éclairé.

Revenant sur l'estimation de consommation de biocarburant (colza) évaluée pour la Corse à seulement 10 % de la production européenne, il s'est dit plutôt sceptique.

Il a émis l'hypothèse d'une production faible et fait part de ses craintes d'y voir une énergie niche dont il est connu de tous que deux solutions sont alors possibles : soit elle se développe, soit elle disparaît.

Sur la maîtrise du coût de la production du colza, il a fait part également de ses réserves dans un contexte géopolitique instable.

Enfin, sur les financements avancés (4,4 Md€ sur 2019-2028), il a relevé l'importance des montants et souhaité que soient précisés les investissements réalisés derrière ces chiffres, notamment pour ce qui concerne le montant de 1,4 Md€ investis sur la période 2019-2023, cette période arrivant quasiment à son terme.

Pour conclure, il a tenu à saluer l'implication et l'opiniâtreté du Président de l'AUE sur ce dossier complexe.

Monsieur Julien PAOLINI, Président de l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse (OEHC) a remercié Monsieur SAVELLI pour son intérêt sur le rapport.

Sur la question des impacts environnementaux et de l'impact carbone, il a admis un impact carbone identique (Colza/Fioul), si seule est considérée la combustion. Il a préféré évoquer la question sous l'angle du cycle de vie des plantes, dans le cas d'espèce du colza, lesquelles par le phénomène de photosynthèse absorbent tout au long de leur croissance une quantité de CO<sub>2</sub> équivalente à la quantité de CO<sub>2</sub> brûlée lors de combustion. Cela conduit à un impact carbone neutre qui justifie de ce fait l'absence de taxe carbone sur les biocarburants.

Il s'est engagé à communiquer aux commissaires l'étude réalisée sur ce sujet qui intègre des sources fiables et validées par la communauté scientifique internationale.

Précisant que les chiffres de la production avancés (10 % de la consommation européenne) seraient vérifiés, il a souhaité préciser que le colza ne devait pas être considéré aujourd'hui comme une source d'énergie fragile ou de niche sur laquelle, d'une part, l'Union européenne mise beaucoup pour limiter ses dépendances, et, qui d'autre part, est produite dans de nombreux pays de l'UE en quantité croissante.

Il a fait état de stratégies particulièrement dynamiques en matière de production de biocarburants à l'échelle européenne et mondiale (éthanol, biocarburants paraffiniques...).

Sur les risques d'insécurité avancée par le conseiller en matière d'approvisionnement de la ressource, le président PAOLINI s'est inscrit en faux précisant qu'il était aujourd'hui plus sécurisé de s'approvisionner en Europe (Italie, Espagne, France) plutôt qu'en Russie ou en Algérie.

Il a précisé que la croissance démographique était également prise en compte dans les calculs.

Sur la capacité de modulation des centrales, il a fait valoir l'intérêt de dimensionner la future centrale du Ricantu (118 MW) sur une capacité qui ne contreviendrait pas au développement des EnR. Il a précisé que l'augmentation de la capacité de la centrale conduirait à une mobilisation importante de carburant à des coûts très importants, le choix du Conseil exécutif consistant plutôt à orienter les surcoûts de la production électrique dans le développement des EnR et les économies d'énergie au travers de la rénovation des bâtiments au bénéfice des ménages, des lycées et collèges, et du secteur du bâtiment pour disposer de constructions plus vertueuses que la construction de maisons neuves et secondaires.

Concernant la question de la sortie du gaz de ville, il en a réaffirmé la nécessité précisant que dans les discussions avec l'Etat il s'est agi d'insister sur la mise en œuvre de moyens conséquents pour accompagner les communes dans la substitution au profit des EnR et de l'électricité. Il a ajouté que des études seraient nécessaires afin d'examiner, au cas par cas, la substitution envisagée en fonction des zones, les différents secteurs ne pouvant pas recevoir le même type d'approvisionnement (réseaux de chaleur, photovoltaïque, raccordement à l'électricité).

Il a précisé qu'il s'agissait d'un objectif ambitieux qui concernerait de nombreux foyers à réaliser à échéance 2038.

En complément, sur la question de l'équilibre offre-demande, Monsieur Alexis MILANO, Directeur Général de l'AUE, a souhaité rappeler en premier lieu



l'objectif principal assigné à la PPE à savoir : concilier un développement des nouvelles énergies notamment renouvelables et une ambition importante en termes d'économie d'énergie, tout en garantissant l'équilibre offre-demande.

Il a précisé qu'il ne s'agissait pas de sacrifier la sécurité au motif d'une ambition mais de trouver un équilibre entre les deux, l'essentiel étant pour les particuliers et les entreprises insulaires de s'assurer que l'énergie, au sens global, soit délivrée en temps et en heure.

Aussi, il a précisé que l'équilibre offre-demande était règlementairement soumis à l'opérateur EDF au sein de la PPE, lequel a obligation de produire un bilan offre-demande destiné à garantir que les ambitions fixées ne mettent pas en péril la sécurité d'approvisionnement en électricité.

Sur la question de la montée en charge des besoins de recharge des véhicules électriques, il a précisé qu'au sein de la PPE la mutation du parc électrique avait été anticipée, précisant que 2030 représentait la fin de la fabrication des véhicules thermiques, les personnes qui en disposent pouvant continuer à les utiliser.

Il a fait valoir l'existence dans la PPE d'un volet relatif à la mobilité électrique, très développé, anticipant les nouveaux usages et qu'une étude spécifique avait été réalisée.

Il a précisé que l'ambition affichée, croisée à l'impact offre-demande, a conduit à envisager une organisation du déploiement des bornes sur le territoire sur la base de bornes pilotables de sorte que la plupart du temps les recharges s'effectuent en décalé par rapport au moment où s'exercent les tensions sur le réseau. Cela permettra d'optimiser la montée en charge des véhicules électriques sans trop peser sur la pointe (30 MW à l'échelle de la Corse).

Pour ce qui concerne la sortie d'approvisionnement en gaz, il a précisé que le pire scénario (mutation de la totalité parc gaz au tout électrique) représenterait pour Aiacciu un surcoût de consommation d'énergie de l'ordre de 100 GWh annuels sur les 2 100 GWh de consommation totale de la Corse, soit 10 % de la consommation totale. Il a enfin indiqué que la sortie d'approvisionnement avait été prévue dans l'équilibre offre-demande.

Enfin, il a ajouté que dans le cadre du protocole d'accord, un dispositif de prise en charge serait mis en œuvre pour accompagner les ménages dans la mutation.

Sur les biocarburants, il a rappelé que la Corse prévoyait des besoins évalués à hauteur de 120 k/t sur les 25 000 k/t de la production européenne, soit 5

% du volume actuel de production ; une étude à conduire avec l'ODARC et qui ne figure pas dans la PPE, est par ailleurs envisagée pour examiner les conditions de production d'une partie de biocarburants en Corse.

Sur la première tranche 2019-2023 de la PPE qui prévoyait un investissement de 1,4 Md€ et qui arrive à son terme, il a précisé que 70 % de l'objectif était atteint (900 M€) laissant augurer une atteinte de l'objectif final fin 2023 ; certains projets d'énergies renouvelables notamment, relevant du photovoltaïque, seront, une fois adoptée la PPE simplifiée, débloqués.

Sur le Schéma Régional de la Biomasse en particulier, Madame Marie-Thérèse MARIOTTI a fait part de son impression indiquant que l'on se situait toujours dans le constat et les études, ce constat dépassant la mandature actuelle.

S'exprimant en sa qualité d'élue locale, elle a souhaité interpeller le Conseiller exécutif sur la nécessité de disposer d'experts et de technicité pour accompagner la mutation des installations, notamment les installations de chauffage appelant à mettre en œuvre plus de pratique dans la théorie pour aider les collectivités dans leurs projets.

Elle a fait part de la complexité pour les élus d'opérer les bons choix (chaudière bois, pompe à chaleur, photovoltaïque, mix de solutions) et a appelé à une meilleure structuration, à la création d'un guichet unique pour disposer d'une meilleure visibilité en agissant plus concrètement sur la PPE plutôt que sur des choix stratégiques de bioliquides.

Le président Julien PAOLINI a indiqué partager les propos de la conseillère observant les potentialités du bois énergie confirmées par de nombreuses études mais confrontées à la difficulté majeure d'approvisionnement et d'accès à la ressource.

Il a estimé que le bois énergie constituait un levier extraordinaire, certains acteurs disposant de tarifs de rachat et des projets en voie de finalisation sur la cogénération avec des perspectives de développement à l'issue des concessions, ce qui devrait contribuer à garantir une hausse des prix de rachat pour la filière et la rendre plus rentable.

Parallèlement à cela, il faut considérer la problématique de l'accès à la ressource en accompagnant les communes dans l'amélioration des dessertes, en identifiant la ressource au travers d'un travail à mener avec l'Office National des Forêts.

Il a émis l'hypothèse de partenariats où la puissance publique pourrait intervenir si le secteur privé est défaillant pour garantir aux acteurs l'approvisionnement en ressource.

Sur l'accompagnement des collectivités dans leurs choix par l'AUE, il a précisé distinguer deux volets, l'accompagnement dispensé à l'échelle d'un territoire ou d'une pieve pour des projets d'une certaine ampleur par des études et éventuellement des financements, d'une part, l'accompagnement par des Appels à projet (AAP) pour des opérations plus ponctuelles comme cela est déjà réalisé au sein de l'Agence pour proposer aux communes la solution la plus adaptée.

En complément, Monsieur Alexis MILANO a souhaité revenir plus particulièrement sur le volet de la maîtrise de la demande en énergie (MDE) rappelant que l'introduction du nouvel outil constitué par le cadre de compensation permettait aujourd'hui de tripler les moyens financiers mis à disposition jusqu'à présent.

Sur le volet bois énergie, il a rappelé qu'il constituait l'une des 6 opérations pour lesquelles l'Agence assure le pilotage du montage des dossiers au même titre que l'éclairage public, la rénovation des logements individuels et collectifs.

Confirmant la carence en matière de conseils et d'expertise neutre et indépendante auprès des collectivités et la nécessité de disposer d'accompagnement pour opérer les bons choix, il a fait part de la volonté de l'Agence de créer un conseil de proximité, pris en charge financièrement par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE), lequel a donné lieu au recrutement au sein de l'AUE de 8 CDD qui seront chargés d'accompagner les collectivités dans le montage de leurs projets.

Enfin, Monsieur Jean-Michel SAVELLI a souhaité savoir si la future centrale du Ricantu était rétrofitable, signifiant que pour le cas où le biocarburant ne conviendrait pas, la centrale pourrait fonctionner avec un autre carburant au moyen d'adaptations minimales.

Le président PAOLINI a confirmé la possibilité d'adapter sur la base de modifications mineures le fonctionnement de la centrale avec d'autres carburants, dont le fioul, même si cela n'est pas souhaitable, voire d'autres ressources, les études faisant état de fonctionnement possible avec un mix du type biocarburant-hydrogène ou biocarburant-éthanol.

Invité par le président de l'AUE à compléter ses propos, Monsieur MILANO a précisé que le système envisagé n'était en effet pas fermé, les moteurs dits dual fioul pouvant fonctionner avec des biocarburants et du fioul léger en cas

de rupture d'approvisionnement et sans modification substantielle sur les moteurs contrairement à ce qu'aurait supposé une mutation du fioul vers le gaz.

La commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-participations des groupes « Un Soffiu Novu », « Avanzemu » et de Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA (Non-inscrite).

Absence du groupe « Core in Fronte ».

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi.

Ghjera longu perchè sò stati dibatiti assai interessante in cummissione, incù assai infurmazione date da i servizii è da u Presidente di l'AUE. Dunque, ghjè per quessa chì ghjera un raportu assai positivu.

D'altronde, forse andate à pena troppu prestu, cara Vannina, per i traduttori, à pena troppu in furia. Dunque, a prussima volta, pà a lettura di i raporti, ci vuleria à esse à pena più corta.

À ringrazià vi assai.

Dopu à stu raportu è l'avisu di u CESEC, docu a parolla à quellu chì a vole piglià.

In inglese, s'è vo vulete, forse ùn sapete micca s'e v'avete da parlà in francese o in corsu, ghjè què ?

**M. Xavier LACOMBE**

Parlaraghju eiu u primu.

À ringrazià vi, O Sgiò Presidente.

On ne sait jamais si on est le premier ou je ne sais pas.

Merci, Madame la Présidente, sur ce rapport, ô combien important, je voudrais avant d'avancer dans mes propos et de vous poser deux questions essentielles et un amendement, il y aura un dépôt d'amendement, je pense que vous l'avez reçu ou il est en train d'être distribué, je voudrais adresser et je pense

pouvoir le faire tranquillement, mes félicitations à tous ceux qui ont contribué à construire cette nouvelle prévision de la PPE qui nous est présentée aujourd'hui.

Ne vous réjouissez pas trop vite, Monsieur le Président, je vous vois sourire, je vous aurais observé même du Petrosu, la suite arrive, vous me connaissez bien !

Donc, vous l'avez rappelé et moi aussi j'ai souvenir que notre première PPE datait de 2015 et avait permis d'être la première région française à avoir une PPE. Aujourd'hui, cette révision, nous sommes la dernière région de France, di Francia, mais ne boudons pas ce plaisir, nous sommes faits à toutes les promesses, je dirais, qui ont été tenues dans cette Assemblée, dans les conseils énergétiques et qui n'ont pas été honorées, vraiment pas, et dont les dates de présentation ont été à chaque fois reculées.

Donc, je ne veux pas vous en faire la litanie, loin de là, mais quand même, je suis partiellement rassuré parce que nous n'avons pas complètement lâché la proie pour l'ombre, je dis bien complètement, vous en avez abandonné une partie.

Alors ma première question a trait au projet des structures énergétiques. Force est de constater que depuis 2015, les dates de mise en service des projets structurants énergétiques ont régulièrement dérivé, chaque fois, c'est repoussé et c'est prolongé.

Il me semble qu'il aurait fallu insister plus fortement, dans cette révision de la PPE sur les nouvelles dates de mise en service. C'est, à ce titre, paradoxal, quand on sait que les précédents échanges que nous avons eus au cours de ces dernières années dans cette Assemblée et dans les conseils énergétiques, mettaient précisément l'accent à chaque fois, et nous sommes revenus plusieurs fois, sur les dates de mise en service notamment de la nouvelle centrale du Ricanto prévue maintenant en 2027, avec un grand point d'interrogation... C'est beau le Ricanto !

Quid des dates de mise en service du SACOI, de la batterie, de la turbine à combustion Ajaccio, de la steppe de Lugo-di-Nazza, sont-elles inchangées ou sommes-nous d'ores et déjà confrontés à des dérives dans le temps ? Quelle mesure comptons-nous prendre pour ne pas être confrontés au dernier moment à ces dérives de temps, nous mettant devant le fait accompli ? Vous entendez par là que si nous perdons encore du temps et nous ne sommes pas au rendez-vous à certaines dates, il faudra pallier le déficit.

La pertinence de ces projets au regard des augmentations conséquentes des prix sur les matières et la main d'œuvre, que sur les prestations des entreprises de fait, peut-elle remettre en question l'existence même de ce projet ? Quand on

sait que pour SACOI, nous ne sommes pas les seuls décideurs, loin de là, loin s'en faut, puisque les Italiens restent le principal acteur de ce projet, l'entreprise Terna, - je m'étais rendu à Lucciana à l'époque, pour une augmentation de puissance sur ce câble - je m'interroge sur l'évolution de ce projet et sur les éventuelles conséquences énergétiques pour la Corse.

Les engagements retentissants à grand effort et renfort de communication, souvent non tenus par ailleurs, me poussent à la plus grande prudence. Je ne peux que vous recommander de faire preuve de vigilance, d'anticipation et de réactivité en termes de décision alternative à prendre en cas de besoin.

Là, je marque un petit temps de pause et je voudrais vous dire en quelques mots, de manière très directe, cette PPE ne propose pas de plan B. Et sur un sujet aussi stratégique pour l'avenir de la Corse et de notre île, je pense qu'il aurait été opportun d'en avoir un, c'est une véritable carence et je dirais que c'est vraiment un point faible.

Ma deuxième question a trait au dimensionnement de la MDE. Certains se sont fait félicités du montant alloué par l'État pour compenser la non-réalisation de la structure gazière prévue, les 500 M€, aujourd'hui, nous allons percevoir, nous avons négocié, les 200 M€. Bien ! Moi je constate que le rapport est de deux fois et demie. Et oui ! On a 200 M€, 500 étaient prévus, le rapport de 200 fois deux et demie, ça fait 500.

Donc, je ne sais pas qui doit être félicité par ce tour de passe-passe, ou les négociateurs, ou l'État ? L'avenir nous le dira.

Sur ces 200 M€, pourriez-vous nous indiquer la répartition qui resterait entre les différentes démarches MDE, bien évidemment, et les montants destinés à l'arrêt des concessions de gaz de Bastia et d'Ajaccio ? C'est à prendre en compte, à venir en déduction. Que reste-t-il réellement pour la MDE ? Il n'y a rien de tout cela dans le rapport.

J'ajoute même qu'il aurait été souhaitable, préférable d'avoir une feuille de route qui n'existe pas sur l'utilisation de ces 200 M€. Il serait peut-être opportun de la proposer de telle façon que nous puissions mesurer les efforts engagés et les résultats atteints. Je vous pose la question, allons-nous avoir une feuille de route et quand ? Et pensez-vous que les objectifs définis pour la MDE, soient compatibles avec le tissu local tant on connaît aujourd'hui l'augmentation des matières premières, de la main d'œuvre et évidemment, des prestations attendues ?

Donc, une filière à structurer et un nombre d'entreprises et d'artisans agréés suffisants pour la réaliser.

Aujourd'hui, ça pose le problème de la formation dans les années à venir, sur un temps très, très court, sachant très bien que ce sont des choses qui mettent beaucoup de temps en place. Encore un point de faiblesse.

Je parle de feuilles de route avec de l'évaluation, il faudrait que chaque année, nous puissions mesurer la consommation, les objectifs atteints ou non, ce qui fonctionne, ce qui ne fonctionne pas, tout en se félicitant encore une fois de ne plus voir du fioul lourd consommer au Vaziu. Après la mise en service en 1982, j'étais jeune lycéen, en seconde au lycée Laetitia, j'étais descendu manifester, non pas contre le Vaziu, oh combien utile, puisque ça fait 40 ans qu'il produit l'électricité, mais contre l'utilisation du fioul. D'autant plus que, permettez-moi d'être un peu chauvin, les premiers pollués sont ceux de la Peraccia, quand u ventu vena di a marina !

Donc, dans le document présenté aujourd'hui, il est écrit, je cite : finalement, satisfaire les objectifs de la PPE en 2023, puis 2028, ne nécessite non pas quelques ajustements, mais des mutations profondes au regard des enjeux de massification.

Donc, vous voyez bien que mon argument, aujourd'hui vous l'étayez vous-même. Considérez-vous que le volet de la formation présenté dans les documents soit suffisamment ambitieux ou réaliste ?

Si nous devons renforcer la formation des acteurs de cette filière, ce que l'on souhaite, et si nous devons aider à la création de nouveaux acteurs, je crains, je l'ai déjà dit, qu'il y ait une inertie naturelle pour mettre cela en place.

Concernant cette somme allouée par l'État, je ne sais pas si c'est un chèque en blanc à l'AUE, à la Collectivité, avez-vous prévu une gouvernance spécifique au sein de cette Assemblée, vous pouvez en faire le choix, qui nous permette de nous assurer régulièrement des bons investissements dans les différents domaines prévus à cet effet ?

En synthèse, je veux croire que cette fois-ci, nous ne sommes pas dans l'effet, et vous l'avez dit dans la fin de vos propos, que c'était éminemment politique, devant dans l'effet d'annonce, c'est vrai que je veux bien le croire cette fois-ci, et de belles communications. Des ambitions qui sont présentées, dont on sait qu'elles ne seront quand même jamais complètement atteintes et pour lesquelles on parie que tout le monde les aura oubliées dans quelques années.

Nous avons trop longtemps tergiversé en imaginant que le sujet de l'énergie était uniquement un sujet politique, oubliant un peu trop certaines fois et un peu trop souvent rapidement l'épisode de la crise de 2005 qui nous a plongés dans l'obscurité.

J'espère que ces nombreuses questions, Monsieur le Président, permettront de compléter, d'amender et de rendre encore plus pragmatique notre politique énergétique. Espérons que nous n'agissons pas par facilité, ou par calcul politique, loin de là, mais véritablement dans l'intérêt de la Corse. Je vous en remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi.

Allora, quale hè chì vole intervenere ? Allora, listessu gruppu “Un soffiu novu”. Jean-Michel SAVELLI, a dicu per i traduttori, anu bisognu di sapè quale hè chì parla. Eccu !

**M. Jean-Michel SAVELLI**

Sò eiu ! Allora aghju à rivene à pena annantu à tuttu ciò chì hè statu dettu da u me collegu Saveriu.

Alors, je veux revenir sur différentes choses, beaucoup ont été dites en commission, donc là je ne vais pas y revenir mais je vais juste revenir sur l'équilibre offre/demande, si vous le voulez bien.

L'équilibre offre/demande est garanti a priori, donc ce que vous avez dit tout à l'heure, qu'il était garanti par EDF, sauf qu'il faut savoir ce qu'on met dans la demande, et là la demande, ce qu'on met dedans, c'est politique. Est-ce qu'on met dedans, a priori non, puisque ça a été exclu à l'automne 2021 dans le projet de PPE, on a exclu d'emblée Engie, si je ne me trompe. Donc en fait, Engie dans la PPE, on est plus dans l'accompagnement mais on ne prend pas réellement en compte la perte de capacité de production qui va se faire au fil de l'eau. Mais on sait très bien que l'intérêt d'Engie et de tout le monde, je pense que c'est dans le rapport, c'est dit qu'il faut aller assez vite.

On a un objectif de sortie par contrat en 2038, sauf qu'on voit bien que tout le monde a intérêt à sortir beaucoup plus vite. Les communes ont intérêt, Engie a intérêt, pourquoi ? Parce qu'il y a des déficits qui vont se creuser puisqu'il y a des coûts fixes qui restent et des abonnements qui disparaissent. Donc, il y a un déficit qui va se creuser de plus en plus. Donc, tout le monde a intérêt à aller plus vite.

J'ai chiffré, mais je me suis appuyé sur des documents sérieux, en gros, en équivalent thermique, Engie Ajaccio, c'est chiffré à 55 MW, et pour la CAB, 45 MW, nous sommes sur 100 MW. Je ne veux pas vous inonder de chiffres, mais on va rester sur des grandes masses. Donc ça c'est pour Engie. Ce n'est pas 2038,



c'est plutôt 2030 ou 2032. Voilà. Ces premiers 100 MW ne sont pas dans la PPE et là c'est la demande. Alors on peut dire qu'on équilibre l'offre et la demande, on peut répondre à une demande, mais on ne la maîtrise pas et c'est à nous de définir ce qu'elle est.

Donc là, c'est une demande naturelle qui va venir, on n'invente rien, elle est naturelle, elle va venir toute seule.

Le véhicule thermique, il y a une semaine de ça, trois ou quatre jours, l'Europe a enfin tranché. Il y a eu des discussions sur les carburants de synthèse, etc. Ils ont été intégrés, mais ça restera vraiment très marginal. Aujourd'hui on va passer, avant 2035, deadline 2035, on va passer en full électrique, même pas en hybride, même pas en hybride. Est-ce que ça fait partie de la PPE ? Non. C'est pour ça que le reproche que je fais un petit peu, c'est possible, mais on est un peu à iso périmètre sur la demande. Moi j'ai chiffré ça à-peu-près, c'est à la louche, 500 GWh, à-peu-près l'équivalent en puissance thermique de 180 MW.

Troisième point qui, à mon avis, est un petit peu absent aussi au niveau de la demande, les connexions à quai des navires, on en parle depuis longtemps, c'est un projet ancien, est-ce qu'on l'enterre ou est-ce qu'on ne l'enterre pas ce projet-là ? Parce que ça, c'est encore pareil, c'est encore une vingtaine de MW, à la louche, vous me pardonnerez, mais les ordres de grandeur sont, je pense, à-peu-près bons.

Donc, 100 MW d'Engie, 180 MW de véhicules électriques à 100 % et 20 MW de connexion de navires, ça fait 300 MW. Ça c'est la demande, alors je suis volontairement pessimiste parce que c'est un sujet où il faut être très humble parce que ce sont des cycles très longs, des cycles industriels très longs et bourrés d'aléas. Donc il faut être humble.

Et on doit être humble aussi, pourquoi ? Parce que les décisions récentes qui ont été prises par cette Collectivité, on les assume tous ensemble, notamment concernant les scrubbers secs. Concernant le gaz naturel, on voit bien que, entre le moment où on décide où c'est bon et le moment où le cycle industriel se termine, c'est-à-dire trois, quatre ans à la fin de la construction du navire, ce n'est plus bon.

C'est pour ça, et je rejoins Xavier, il faut des plans B. Alors ce plan B sur la centrale, effectivement elle est rétrofitable, donc on peut demain passer, y compris sur l'hydrogène vert ou peu importe ça, c'est un bon point, mais restons humbles, c'est ce que je voulais dire.

Donc 300 MW qui sont plus ou moins identifiés, fléchés, je dis bien plus ou moins, parce qu'il y a des éléments qui n'y sont pas du tout, en termes de demande.

Sur l'offre, c'est quoi l'évolution ? Le Ricanto-Vazzino, pas d'évolution en termes de capacité de production, une évolution en termes, je dirais, d'amélioration environnementale, de performance environnementale. Mais je reviendrai ensuite sur le colza parce que j'ai continué à creuser un petit peu, et on n'est pas forcément dans la neutralité. En fait sur l'offre aujourd'hui, ce qui sort en positif en gros c'est SACOI 3. Ce sont les 50 MW qui vont venir se greffer à la centrale de Lucciana, enfin pas à la centrale, mais qui vont venir se connecter au niveau de la centrale de Lucciana. L'échéance de SACOI 3, c'est 2028, en théorie. Sauf que ce câble va arriver par le cordon lagunaire et il va remonter le Golo. L'enquête publique a à peine commencé. Alors vous imaginez l'enquête publique où on va dire aux gens, « il y a un câble de haute tension qui va remonter par le Golo ». Est-ce qu'on maîtrise le délai, le planning ? On ne maîtrise pas. C'est pour ça que je vous dis, soyons humbles.

Si je fais la balance, avant d'attaquer la MDE, si je fais la balance de l'offre et de la demande, on a plus 300 en demande et on a pour l'instant plus 50 en offre avec SACOI, c'est-à-dire à travers l'interconnexion.

Alors après, quand je fais l'analyse, alors vous allez dire que je vais chercher la bête, que je tourne ça à ma manière, M. Milano, quand on voit la MDE, 680 GWh, c'est énorme, mais ça vient en fait, compenser l'absence d'équilibre qu'il y a entre cette demande qui va être bien supérieure à l'offre qu'on va produire, et on dirait presque que ça vient compenser de manière arithmétique. Sauf que, et je ne dis pas que ça a été fait dans ce sens-là, pas du tout, sauf que c'est inatteignable ...

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

M. le Conseiller, il faut conclure.

### **M. Jean-Michel SAVELLI**

Je vais faire vite, j'ai bientôt fini. C'est inatteignable parce que ce sont les délais de réalisation qui ne sont pas compatibles.

Donc, j'ai à-peu-près résumé pour dire que l'équilibre offre-demande c'est encore un aléa, et ça dépend ce qu'on met dedans. Donc je vous demande d'être vigilant là-dessus.

Dernier point, parce que je dois aller beaucoup plus vite, sur le colza, l'impact carbone, il est neutre ou pas neutre, ça dépend si on considère le cycle complet du colza. Si le colza pousse tout seul, effectivement, c'est neutre, mais comme on le cultive, ce n'est pas neutre. Et comme on le cultive avec de l'azote, de l'ammoniac, etc., qui sont des produits qui sont très impactant au niveau

fabrication, je pense que le bilan carbone global, puisque c'est de cela qu'il faut parler, il n'est pas forcément neutre. Mais on est un peu dans les détails.

Voilà, c'est tout, je vais m'arrêter là. Juste une dernière chose, c'est que la ZNI aujourd'hui, j'ai été un peu consulté les ZNI qui existent en fait, les ZNI sont toutes des ZNI totalement interconnectées, c'est-à-dire qu'il n'y a aucune connexion avec l'extérieur. Et en Corse c'est quand même des ZNI où on a un taux de connexion qui ne varie pas dans le sens de l'autonomie, pour l'instant, qui ne varie pas trop puisqu'on fait venir 50 MW nouveaux et on ne voit pas de trajectoire vers plus d'autonomie énergétique. Je vous remercie.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Eccu ! Allora, quale ci hè d'altru chì vole piglià a parolla ? « Un soffiu », ùn avete più tempu, il a dépassé de 4 minutes.

Allora, Paul-Félix Benedetti, s'è vo vulete parlà, altrimenti passemu à qualchissia d'altri.

### **M. Paul-Félix BENEDETTI**

Je vais essayer de rester plutôt dans la philosophie de l'énergie que dans l'ingénierie de l'énergie.

Moi, je crois que cette PPE, sur certains côtés, elle est sur la bonne voie et sur d'autres, je pense qu'elle s'égaré ou elle continue à être sur la mauvaise voie, celle qui est imposée à la Corse depuis des années avec ce fameux triptyque, énergie renouvelable propre à la Corse, puisque produite localement, énergie produite localement, avec de la matière première d'importation, jusqu'à présent du fioul et l'énergie rachetée à l'étranger, l'énergie des transferts avec d'un côté la liaison avec l'Italie du Nord et de l'autre la liaison avec la Sardaigne. En gros, on a un équilibre un tiers, un tiers, un tiers, et il se maintient plus ou moins depuis des années. Quoique la part aujourd'hui d'achat, je dirais à l'étranger, commence à prendre une part de plus en plus prépondérante et elle est même favorisée avant tout autre achat d'énergie fossile sur les centrales du Vaziu et de Lucciana.

Moi, je crois que cette PPE déjà structurellement, elle prend deux décisions. La première, c'est d'entériner le schéma de puissance qui a été validé par EDF, avec une centrale à construire sur Ajaccio, qui est ramenée à 110 MW. En gros, elle est à la moitié de ce qui était prévu il y a une dizaine d'années, avec en écriture philosophique, le sous-entendu qu'on va compenser localement. Sauf que la compensation jusqu'à présent, elle est faite avec un achat massif sur les énergies italiennes qui sont des énergies fossiles. Donc dans notre bilan carbone

territorial, il ne faut pas les oublier. On a un poids pour l'humanité qui est aussi lié à ce qu'on achète, qu'on le veuille ou non.

Ensuite le choix aujourd'hui français pour ses colonies lointaines du Pacifique de l'océan Indien, c'est de doter Mayotte, la Réunion, la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane d'énergie biocarburant, colza sur ces centrales thermiques pour rentrer dans le cycle vertueux d'une logique terre/terre, avec un carbone annuel consommé, produit.

Sur le fond purement intellectuel, c'est recevable. Après, sur la réalité corse ou sur la réalité humaine, ce n'est pas recevable à deux titres. Est-ce qu'un élu indépendantiste d'un ministère de la transition énergétique de la Corse, voterait cette PPE ? Non, même vous, Julien, si vous étiez ce ministre, parce qu'elle nous amène vers une aliénation, une dépendance, une dépendance à des achats extérieurs à 70 %, avec d'une part, l'achat d'un tiers de notre énergie à l'Italie ou au réseau comitè européen et d'autre part, un achat pour un tiers sur une énergie, même si on suppose, dans la première partie de mon exposé, je vous l'ai supposée, une énergie de type écolo et vertueuse. C'est quand même une dépendance.

Est-ce qu'on pourrait faire autrement ? Oui. Il y a des pays qui ont l'ambition de porter leur indépendance énergétique, je dis bien leur indépendance, et leur production territoriale propre à plus de 70 %, y compris sur le sol européen. Et ces pays, en proportion de leur population et de leurs ressources naturelles, ils sont moins dotés que la Corse. On peut faire venir même un expert stagiaire, il conclura qu'on a des potentialités qui sont supérieures à l'Espagne tout entière, qui sont supérieures, par exemple, aux Açores qu'on prend en exemple dans nos statuts d'autonomie, et à bien d'autres régions périphériques de l'Europe ou du monde.

Donc la Corse, elle aurait pu rentrer dans une PPE, même programmatique, tout en sachant que sur un épisode de quatre ans, on ne peut pas rentrer dans une voie d'achèvement de grands travaux qui ont encore été ni étudiés, ni programmés et encore moins débutés en construction et en aménagement.

Mais elle doit donner des traceurs. Alors les grands traceurs, bien entendu, vous avez les logiques d'économie d'énergie sur l'éclairage, sur plein de choses. Mais fondamentalement là où on peut taper, on n'y est pas, c'est-à-dire que la mobilisation de nos ressources propres sur la grande hydraulique, sur la biomasse, sur le grand éolien offshore, on n'y est pas du tout. On est sur des quantités qui sont négligeables, même marginales par rapport à ce qui pourrait être fait ou ce qui pourrait être envisagé.

Ensuite sur la partie, pareil, qui est encore imposée par l'État, le désengagement de Gaz de France, d'Engie, de ce que vous voulez, sur les deux grandes agglomérations Bastia et Ajaccio, donc le dégazage de la Corse, on dit, on va faire une substitution sur de l'électrique. Mais on rajoute une peine à la capacité de la Corse, puisqu'on va rajouter des puissances instantanées qui vont se chiffrer en dizaines de MW, qui, par rapport à notre petite structure de production, va représenter quelque chose d'assez conséquent.

Derrière, il n'y a pas une logique de création de réseaux de chaleur urbain, par exemple en récupérant les 60 % de chaleur perdue en sortie des générateurs thermiques de type moteur diesel, que ce soit en faisant un réseau de chaleur qui part de Casamozza vers la Casinca, vers Bastia où il y a des tissus urbains semi-denses, ou en partant de la future centrale d'Ajaccio et allant irradier la totalité de la périphérie de la grande ville. Ça n'y est pas et ça, ça serait peut-être des économies.

Ensuite, la logique de non-production, le plus gros gisement qu'on a, c'est l'eau chaude sanitaire. La colonie française de la Réunion, elle a 50 % de ses habitations à chauffe-eau solaire. 150 000 foyers sur 300 000 qui en sont équipés.

En Corse, s'il y a 190 000 habitations. Si on dit qu'il a 1 000 chauffe-eaux solaires, on a déjà été large dans la comptabilité. Vous voyez les décalages qu'on a. Donc là aussi, chaque fois, une habitation en eau chaude solaire, c'est une économie annuelle de 500 litres de fioul ou de gaz. À la fin, ça fait des dizaines de milliers de tonnes.

Donc, si on est dans une logique de reconquête de souveraineté énergétique ou de souveraineté tout court, on doit avoir un programme qui est en phase avec ce qu'on peut faire.

Donc, dans les capacités hydrauliques, moi en 2015, j'avais réussi à imposer qu'on étudie les grands aménagements. On est huit ans après, il n'y a même pas eu un début d'étude. Les seules études qui restent, c'est celles que l'Office hydraulique avait bien voulu faire en commandant l'étude, entre autres préliminaire de l'aménagement du Taravo et qui conclut à la faisabilité du projet et à sa validité. Sur quatre aménagements qu'on pourrait faire, le Taravo, le Liamone, la restructuration du Rizzanese et la restructuration des aménagements avalés du Golo, on peut dégager, je vous ai fait un amendement, j'ai été gentil, je vous ai mis 100 GWh, moi, je vous mets sur la table plus de 250 gigawatts/heure, parce qu'il y en a 50 pour la petite hydraulique, il y en a 70 pour Olivese, il y en a 50 pour Letia, il y en a 60 pour les deux aménagements avalés du Golo et il y en a 50 pour la petite hydraulique. Ça fait plus de 10 % de toute la production actuelle de la Corse. Ça n'a jamais été étudié et planifié. Il faut le faire.

Ensuite, je vais revenir au colza. Le colza, je vous l'ai dit en réunion de conseil énergétique, il a exactement la même pollution que le fioul. Il a effectivement un peu de soufre que n'a pas le fioul, mais je vous rappelle que le soufre est le seul amendement de sol qui est toléré en agriculture biologique. Ce n'est pas pareil que les NOx, et c'est quelque chose qui derrière, lorsque vous mettez les filtres à particules qui sont inévitables pour traiter les particules carbonées, les particules imbrulées ou les particules azotées vont être piégées.

Ensuite le colza lorsque vous le faites tourner dans un moteur diesel, c'est sa place parce que pour l'anecdote, Diesel, quand il a fait son brevet, son premier moteur, il tournait avec de l'huile d'arachide, donc une huile naturelle végétale, mais il a 15 % de capacité énergétique en moins que du fioul. Donc, quand on compare, il faut comparer la production annuelle d'un site de production et dans ce cadre-là, le taux de particules est quasiment identique. Ce qui veut dire que pour la Corse, en impact santé, l'un ou l'autre, on ne change rien et on discute uniquement sur le côté international du fait que l'on ne prend pas une énergie fossile, mais que l'on prend une énergie dite renouvelable biologiquement, reproductible sur un cycle court.

Mais se pose ensuite ce problème fondamental de l'alimentation de l'humanité. Est-ce qu'il est juste de planter pour produire de l'énergie lorsque sur un territoire on peut faire autre chose ?

Ensuite, vous avez dit qu'une partie du colza serait plantée en Corse, mais ce que vous avez oublié de dire, c'est que la partie qui sera plantée en Corse, elle nous permettra d'être autosuffisants à 2 % parce que le colza, il faut 1 hectare pour faire 1500 kilos. La production de colza des 2 unités du Vaziu et d'Ajaccio, elle va être au minimum de 200 000 tonnes, soit 135 000 hectares à planter. La surface plantée actuelle de la Corse est de 12 000 hectares.

Alors déjà, il faudra tout raser et à ce moment-là, on aura un petit 10 % de production ou alors on voit bien qu'on est dans une logique qui n'est pas une logique d'autoproduction. C'est une logique d'achat sur un marché captif mondial très fluctuant.

Alors en ce moment, si on fait une analyse de coûts, elle est favorable à une option colza parce qu'entre décembre et mars, il a chuté de 50 %. Mais il pourrait remonter de 100 %. C'est une denrée au départ alimentaire, aujourd'hui industrielle qui est très fluctuante, qui est très chahutée mais qui en moyenne a un différentiel d'achat, en tout cas constaté depuis ces 5 dernières années, de 600 €/tonne, y compris la surtaxation du fioul par la taxe CO2 majorée. Ça veut dire qu'en Corse, l'option colza, elle génère un surcoût annuel moyen de 120 M€.

La question, peut-être qu'on fera du colza pour être en cohérence avec le réchauffement climatique, le refus de l'utilisation de l'énergie fossile, mais est-ce qu'on ne doit pas accepter de différer de quelques années le passage au colza et qu'on exige de la France de nous laisser cette enveloppe qu'elle a arbitrairement choisie et qu'elle a déjà donnée à ses autres colonies insulaires, pour qu'on fasse une construction de grands aménagements, entre autres, les grands aménagements hydrauliques.

Et ensuite, je conclus, l'oubli de votre bilan énergétique, c'est la biomasse. Vous vous basez sur un rapport biomasse qui a été fait je ne sais pas par qui, qui chiffre le potentiel d'augmentation à 30 000 tonnes. Moi, tout ce que je peux vous dire, c'est que les bases de données, y compris de l'ONF, qui a peut-être donné celles-là, c'est que la Corse, elle a 800 000 m<sup>3</sup> d'accroissement annuel de bois. Je ne dis pas qu'on doit les couper, mais ça veut dire qu'on est plutôt dans les 200 000 tonnes annuelles en disponibles que dans les 30 000 tonnes. Donc, rien que par rapport à cela, on a une filière biomasse qui a de l'avenir.

Ce que je vous demande, Monsieur le Président, c'est de réinscrire des études opérationnelles des aménagements. Je considère que l'opérateur historique, EDF, (sans micro, inaudible), et je considère donc que c'est la CDC qui doit prendre le pilotage complet opérationnel, organisationnel et environnemental.

(inaudible) d'avoir une évaluation chiffrée de ce qui est faisable et infaisable en termes de grande hydro.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Quale hè chì vole piglià a parolla ? Iè. Ghjè u sgiò Le Mao pè « Fà populu ».

**M. Ghjuvan'Santu LE MAO**

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président du Conseil exécutif, Mesdames, Messieurs, les membres du Conseil exécutif, chers collègues,

Tout d'abord, je pense qu'il est nécessaire, comme l'a fait Xavier tout à l'heure, de féliciter et de remercier le Président de l'AUE, l'ensemble du Conseil exécutif et l'ensemble des services pour ce rapport dont je souhaiterais souligner l'importance, la portée et l'impact.

Premièrement, ce rapport qui est éminemment politique et stratégique, est certainement l'un des plus importants que nous ayons eu à traiter depuis le début de cette mandature. Donc il va toucher, influencer et améliorer concrètement et durablement la vie quotidienne de nombreux Corses.

Il va également directement et automatiquement impacter de nombreux secteurs, bien évidemment énergétique et environnemental, social et santé publique, économique, transports et mobilité et bien d'autres secteurs.

Vous avez cité, Monsieur le Président de l'AUE, l'avis très favorable du CESEC avec la qualité des documents et des études rendues et communiquées, ainsi que la qualité des explications. Donc ça me semble également important de le mettre en avant.

Je tiens également à rappeler et à souligner le travail important effectué qui a permis de réaliser les études qui ont pu démontrer que les émissions de particules fines ne présentaient aucun risque pour la population, ce qui était une condition sine qua none pour l'utilisation des biocarburants, de négocier également une enveloppe exceptionnelle de financement pour que les engagements que nous avons pris devant les Corses en juin 2021 soient tenus et réalisés, de compléter également la PPE, aussi bien sur le volet économique et social que sur le volet environnemental.

Aujourd'hui, après plusieurs mois de négociations, le financement est acquis. Il sera sous la compétence et la responsabilité de la Collectivité de Corse. C'est donc un investissement très important de 4,5 milliards pour la période 2019-2028 qui va rendre possible un changement irréversible et durable de nos ressources en énergie en faisant le choix des énergies renouvelables.

En effet, le biocarburant est non seulement une énergie renouvelable fiable mais il va également nous permettre une utilisation sans risque pour la population. Mais c'est surtout, à notre sens, le meilleur et le seul choix possible aujourd'hui pour la Corse, et cela pour plusieurs raisons.

D'abord au niveau de la santé publique car des solutions techniques vont permettre des taux de rejets atmosphériques similaires au gaz, avec des garanties qui ont été tenues par l'État et EDF, ainsi qu'un contrôle qui sera réalisé par un organisme indépendant pour s'assurer régulièrement du niveau des taux de rejet.

Ensuite, au niveau environnemental et financier, il va nous permettre de sortir des logiques de fioul lourd, de gaz et de toutes les contraintes budgétaires et d'approvisionnement que nous connaissons, accompagnées bien évidemment de toutes les problématiques environnementales que cela représente avec les émissions polluantes et les gaz à effet de serre.



Enfin, l'utilisation de cette énergie renouvelable nous permettra de sécuriser notre approvisionnement grâce à sa disponibilité au niveau européen et surtout méditerranéen, en diminuant et en limitant ainsi l'impact carbone, mais en le sécurisant financièrement.

Par ailleurs, ce volet n'a pas été encore abordé par les précédents intervenants et je pense que c'est quand même important, au niveau du volet de la rénovation énergétique des bâtiments, il représente quand même 35 % de l'investissement de cette PPE, ce qui fait 1,6 milliard. Il est donc nécessaire d'abord aussi de rappeler qu'en Corse où le revenu des ménages est le plus faible de France, 80 % de la population est éligible à l'attribution d'un logement social. Ceci pour vous dire que la rénovation des logements sociaux peut toucher 8 corses sur 10.

Il est nécessaire également de rappeler que le parc des logements sociaux en Corse est ancien, vétuste et particulièrement dégradé à la suite d'un défaut d'entretien des précédents gestionnaires. Ce parc est majoritairement constitué de logements qui datent pour la plupart des années 70 et qui, de fait, ont une étiquette énergétique variant entre E, F voire bien pire et qui consomme donc en moyenne plus de 300 kWh par m<sup>2</sup> par an.

Après les travaux de rénovation prévus, cette étiquette énergétique devrait considérablement s'améliorer et permettre une réduction d'au moins 70 % de la consommation, soit une économie d'au moins 1 000 € sur le budget des ménages.

Si au niveau national des mesures conjoncturelles ont été prises au cas par cas, voire au coup par coup, nous avons lors de la dernière campagne territoriale annoncé que la rénovation des logements sociaux était pour nous, majorité territoriale, une de nos priorités et nous nous y étions engagés devant les Corses. Nous souhaitons donc mettre en place, par le biais de ce rapport, des mesures pérennes afin de soutenir les familles, améliorer leur qualité de vie et bien évidemment tenir nos engagements.

A l'heure où le coût du chauffage est un des budgets les plus importants pour les ménages et en particulier pour les Corses, cette PPE va nous permettre non seulement d'améliorer considérablement et durablement la qualité de vie des familles concernées, mais également de leur redonner directement du pouvoir d'achat.

Cette PPE va également permettre, en rénovant les établissements scolaires et de santé, d'améliorer le quotidien de nos enfants et des enseignants, leurs conditions d'apprentissage et de travail, les conditions d'hospitalisation des patients et les conditions de travail des professionnels de santé qui ont, rappelons-

le, largement contribué lors de la crise sanitaire que nous avons traversée il y a tout juste 3 ans.

Toujours dans le volet social, cette PPE va également permettre de transformer et de réorienter la filière du bâtiment vers la rénovation énergétique car cette programmation, c'est 500 à 650 M€ par an injectés dans l'économie corse, ce qui va garantir le maintien ou la création d'environ 3 000 emplois.

Enfin, troisième volet de la PPE, c'est également 1,7 milliard d'euros pour les transports et la mobilité. En effet, de plus en plus de territoires se dotent de documents pour planifier la mobilité dans le cadre de nombreux schémas, notamment la CAB, la CAPA, le Fium'Orbu-Castellu et l'Oriente, la Costa Verde et l'extrême sud et bien d'autres. Cette PPE va donc nous permettre d'accompagner toutes les EPCI dans leurs projets et ainsi d'améliorer des liaisons entre les zones urbaines et le monde rural.

Plusieurs d'entre nous avons également des engagements dans nos territoires, sur lesquels nous avons déjà avancé sur cette planification. Ces projets qui représentent des investissements très importants et sur lesquels nous avons travaillé, sont attendus par les habitants car ils vont permettre le développement de nos territoires. Cette PPE va donc leur permettre d'aboutir.

Vous l'aurez compris, ce rapport touche de très nombreux secteurs.

En juin 2021, nous, majorité territoriale « Fà populu in seme », avons pris devant les Corses des engagements forts. Aujourd'hui, avec l'importance, la portée et l'impact de cette PPE directement pour les Corses et la Corse, nous les tenons et les mettons en œuvre.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi.

Quale hè d'altru chì vole piglià a parolla ? Ùn avete più tempu, per avà, ci vole à lascià parlà à l'altri.

Josepha, 2 minuti.

**Mme Josepha GIACOMETTI**

(Sans micro - inaudible)

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Ghjè a regula, ghjè cusì. Allora ùn parlate micca, ghjè cusì, ghjè u vostru tempu, sempre !

Quale hè chì vole piglià a parolla ? Jean-Christophe.

**M. Jean-Christophe ANGELINI**

Duie parolle.

Capiscu ma hè peccatu chì nantu à una discussione cusì, a sapete ancu voi, o Sgiò Presidente, ùn ci fussi chè duie minute previste pè un currente pulitichu aldilà di l'eletti o di e persone, ancu s'ellu hè impurtante chì sò ripresentate à l'Assemblea, dunque a ripetu è a dicu, ghjè veradimente un peccatu. Je pense qu'il faudra qu'on en reparle.

Sur le fond, très rapidement, il y a beaucoup de choses qui ont été évoquées.

Moi, je veux d'abord saluer le travail important qui a été accompli et qui, je le crois, est reconnu par la plupart des groupes. Il y a effectivement un travail de fond qui a été conduit. Autant, on est enclins, dirons-nous, à mettre en lumière ce qui est défaillant, autant avec la même honnêteté me semble-il, on est prêt à mettre en exergue ce qui, du point de vue du travail de fond et de la méthode, a pu fonctionner.

Un peu comme Xavier ou d'autres l'ont dit, Paul-Félix à l'instant, il y a néanmoins des aspects relativement nombreux qui sont perfectibles et qui, après des mois, peut-être des années d'attente, auraient mérité de notre point de vue, un certain nombre de précisions.

Le premier, ça a été dit par Paul-Félix, je pense qu'il ne faudrait pas, je vais le dire avec mes mots, que le débat sur la PPE qui est un débat attendu, stratégique, vienne exclusivement au référendum sur les biocarburants. Il en a été question ces derniers mois. Notre groupe a émis un certain nombre de réserves. Nous sommes prêts aujourd'hui à regarder d'un peu plus près ces questions-là, comme vous les proposez. Mais de manière claire, la consommation foncière, les impacts nocifs ne sont pas relativisés dans une île où on le sait, la tension sur le foncier est structurellement très marquée. Donc, pourquoi pas ? Mais à la double condition qui n'est pas rédhitoire, qui n'est pas exclusive, d'une part de regarder d'un peu plus près les questions liées à l'agrivoltaïsme dont on sait qu'il peut être un levier et une piste intéressante, Julien. Et d'autre part, les sujets relatifs à la grande Hydro.

Alors, nous vous savons réservé sur ces questions-là, en témoigne le retard qui a été pris sous diverses mandatures, concernant les études qui ont été évoquées, nous savons les questions écologiques, nous savons les temps longs, nous savons la lourdeur des procédures administratives, confère la construction du Rizzanese ou d'autres équipements, entre le moment où on appuie sur le bouton et le moment où l'équipement sort de terre, 10 ans, 15 ans, 20 ans, avec des problématiques de financement sur lesquelles je ne m'attarderai pas.

Mais pour autant, faut-il abandonner la perspective ou en tous les cas, la traiter comme vous le proposez, c'est-à-dire de notre point de vue, mais tout est discutable, de façon minimaliste ? Nous ne le pensons pas.

Moi, je reste, même si j'en mesure le coût écologique et l'impact, partisan, par exemple, du barrage du Cavu. On a eu l'occasion d'en parler avec le président de l'Office hydraulique qui, en plus, connaît bien la région. Je sais que vous n'y êtes pas forcément favorable et je ne le dis pas de manière nombriliste ou campaniliste, mais parce que je pense que c'est un sujet qui mérite à tout le moins d'être repris. Mais il en va du Cavu comme d'autres sujets.

Donc, je pense que sur la grande Hydro, on a un certain nombre de questions à considérer.

Nous parlions ce matin avec les maires de la petite hydro dont vous avez reconnu vous-même, je crois, en marge d'un certain nombre de discussions, qu'elle était, pour des raisons qui pour la plupart vous échappent, relativement absente ou en tous les cas, dans les termes attendus de vos projections.

Les maires du Taravo me disaient ce matin, en marge de nos réunions, que les installations hydroélectriques de leur petite vallée, notamment le président Ciccolini, avaient permis d'éviter un coût global de 3,5 M€ qui culmine aujourd'hui à 4,5 M€. Et ils ont un certain nombre de projets d'installation de centrale micro hydroélectrique avec une puissance globale de l'ordre de 3 MW.

Mais on a un sujet de raccordement. Donc je voudrais le traiter sous un angle un peu technique qui n'est pas inconnu de la plupart des élus. La future microcentrale de Cuzzà à elle seule, c'est 1 M€ de frais de raccordement. Donc, notre idée, c'est que vous donniez d'une part, une projection plus ambitieuse sur ce plan-là, car on pourrait considérer que la mini, la micro Hydro sont un peu à l'instar de la grande, des oubliés de ce rapport pour des raisons dont je redis qu'elles ne vous sont pas, loin s'en faut, toutes imputables, donc, que vous donniez les moyens d'une projection plus forte. Et d'autre part, que vous donniez aux communes les moyens dans ce domaine-là d'ailleurs, comme dans d'autres d'une ingénierie publique. Et je m'explique.

Un nombre incalculable d'opérateurs, et tant pis s'ils m'écoutent, est venu, sont venus me voir en tant que maires, président d'intercos, pour me dire « mais regarde, les ombrières, les bornes de recharge, le photovoltaïque, les toitures, etc. ». Le droit nous permet et vous le savez bien sûr, de dire globalement oui de gré à gré, en nous exonérant pour partie des procédures classiques de marchés publics ou d'appels d'offres.

Dans ma région comme dans d'autres, nous ne l'avons pas fait pour deux raisons. La première, c'est une raison liée à l'équité. Il y a beaucoup d'opérateurs locaux qui aujourd'hui montent en compétence et nous ne voyons pas sur quels critères privilégier tel ou tel, dès lors que nous ne bénéficions pas d'une forme d'émulation ou de compétition entre eux. L'idée n'est pas d'exclure, mais bien au contraire, de faire monter en gamme l'écosystème local et de voir ensuite au sein des collectivités, ce qui mérite d'être retenu.

Deuxièmement, vous nous avez rendu attentifs un temps, mais je n'en ai pas retrouvé trace dans ce rapport ou en tous les cas dans les termes voulus : puisqu'il est question et à juste raison d'infrastructures dans les domaines de la biomasse, on va en parler, de l'hydro, j'en ai dit deux mots, du photovoltaïque, dire que les communes n'ont pas vocation à regarder passer les trains sans être associées plus directement aux capitaux et à la gouvernance d'un certain nombre d'équipements.

Je me souviens d'un débat ici-même dans les années 2004, 2006 où il était question de l'une des toutes premières centrales, je crois qui était de mémoire, celle d'Oletta où à l'époque déjà, on nous disait, « mais il y aura de la taxe foncière ou une autre source de fiscalité locale pour quelques dizaines de milliers d'euros ».

Mais le problème, pardonnez-moi de vous le dire un peu brutalement, n'est pas d'avoir une forme d'effet d'aubaine très marginal, mais c'est plutôt d'être associée en tant que collectivité publique, à ces équipements et aux bénéfices qu'ils génèrent. Je préférerais sur mon territoire qu'on ait la possibilité ensemble de bâtir sur du photovoltaïque, du photovoltaïque flottant, pourquoi pas, Président, vous nous aviez dit au barrage de l'Ospedale, sur d'autres équipements, des partenariats et pourquoi pas avec des opérateurs, mais dont la commune ou l'interco serait partie prenante, que de voir passer des coûts avec à la marge une redevance annuelle pour le territoire sans commune mesure, sans commune mesure, avec les résultats engrangés.

Donc moi, je n'ai rien par tradition et par principe contre les opérateurs privés. J'admets tout à fait l'idée qu'un certain nombre s'implante et évolue dans l'île. Je le redis, certains d'entre eux sont locaux et tant mieux et montent en compétence et nous font progresser avec eux, mais pour les avoir consultés, aucun

d'entre eux ne m'a semblé trouver d'inconvénient à ce que la Collectivité de Corse et, à plus forte raison, les collectivités locales partenaires au sens du lieu d'implantation des équipements, puissent être partie prenante.

Donc on a besoin, Julien, Président, d'une ingénierie publique et d'une grille de lecture qu'on n'est pas en mesure de générer nous-mêmes, on va être clairs, parce qu'on n'a pas le back-office et les moyens qui nous permettent de stabiliser ça, c'est plutôt à l'AUE, à la Collectivité de nous donner des éléments. Qu'est-on en droit d'exiger de quelqu'un qui vient chez nous implanter un parc photovoltaïque, une centrale demain dans le domaine de l'hydro si tant est qu'on retienne l'hypothèse, une chaufferie biomasse, etc. ?

Donc là, je vous le dis tranquillement et pour le coup en tant qu'élu local aussi, on a besoin de visibilité.

Troisièmement, j'ai regardé un petit peu, bien sûr, le rapport de manière précise, mais aussi ce qui était fait ailleurs. Sur la question de l'hydrogène, je n'ai trouvé nulle part le fait que la puissance dédiée qui, de mémoire, est de l'ordre de 60 à 120 mégas, ne venait pas en déduction de ce que vous aviez déjà prévu en installation en sol et en toiture. On sait tous que pour que l'hydrogène fonctionne, on a besoin de cette production, vous le reconnaissez très clairement et bien sûr en dédiant un montant de puissance installée, mais dont il n'est pas précisé qu'il n'est pas déduit du montant global que vous préconisez. Et, on peut vous rejoindre, même s'il nous semble un peu trop faible, dans ce domaine-là.

Donc notre idée, c'est que vous sécurisiez plus nettement les besoins photovoltaïques qui sont dédiés à l'hydrogène et l'expression des besoins en photovoltaïque au sol et en toiture pour le reste. Distinguez plus clairement les volumes, même si le rapport le fait et indiquez-nous de ce point de vue-là plus nettement les choses.

Aller vers une conclusion en disant que nous sommes dans l'attente du décret d'application qui est imminent sur la nouvelle loi d'accélération des ENR pour la Corse. On sait tous qu'il y aura donc des opportunités nouvelles. Nous ne pouvons pas vous reprocher de ne pas intégrer des choses qui pour partie ne sont pas totalement stabilisées, mais très clairement, nous vous demandons de laisser, au moins sur le front des études induites, un certain nombre de latitudes à la Collectivité.

Et je terminerai par ça, si vous regardez d'un peu plus près, cette question de la ventilation sur la production de photovoltaïque, que vous vous engagez plus résolument dans la question de l'agrivoltaïsme, vous devriez également, de notre point de vue, moduler un peu vos objectifs en termes de MDE. Vous êtes à moins 70 %, si je ne m'abuse, sur un pas de temps qui n'est pas

excessif. Attention à ne pas reproduire dans le domaine de l'énergie ou des énergies renouvelables, une difficulté qu'on a déjà connue dans le domaine des déchets, avec des objectifs de tri à l'époque, qui étaient ambitieux et tant mieux mais qui, à l'usage, n'ont pas matché avec la réalité et les usages de notre peuple ou de ceux et celles qui le visitent.

Donc, il y a là aussi je le pense, une demande non pas d'abandon de la perspective, mais de modulation de ce que vous proposez avec non pas un scénario unique, mais, et ça a été dit, des modulations, des alternatives, des plans B sur un certain nombre de sujets. Si les trajectoires que vous indiquez n'ont pas, je dirais, les moyens d'être respectées, que fait-on ? On ne les abandonne pas, mais comment ajuste-t-on les moyens et la stratégie globale que vous nous proposez ?

Parenthèse refermée sur la MDE et finir donc, même si je l'ai déjà assez largement abordé, sur l'hydro dont nous redisons notre crainte qu'elle soit insuffisamment explorée et sur le bois.

Le sujet bois que nous sommes un certain nombre à avoir pratiqué, il ne peut pas être appréhendé uniquement sous un angle. Vous ne pouvez pas parler du bois d'œuvre, du bois énergie de manière isolée. Il y a un certain nombre de raisons pour lesquelles la filière est aujourd'hui en difficulté. Je ne vais pas épiloguer. Mais dire qu'une ressource est mobilisable et qu'on a une possibilité de conversion en bois énergie, ça revient à poser une ambition qui matériellement, opérationnellement, n'est pas accompagnée. Un plan pluriannuel de desserte, la création de scieries, etc., toutes choses qui favorisent un écosystème, qui lui peut ensuite glisser et tranquillement vers du bois énergie, mais qui en l'état nous paraît, on se trompe peut-être, difficile à mettre en œuvre et à appliquer.

Enfin, cette demande centrale sur une articulation nette entre la PPE telle que vous la proposez, la Collectivité et l'agence de l'urbanisme, et les collectivités locales qui ont vocation à être associées et qui préféreraient à un moment donné, je l'ai redis, être partie prenante plutôt que de regarder les trains passer, notamment lorsqu'on sait la composition capitaliste, technique, organisationnelle d'un certain nombre de groupes qui, à l'échelle mondiale, évoluent dans le secteur des énergies renouvelables.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Quale hè chì vole parlà ? Nadine Nivaggioni.

## Mme Nadine NIVAGGIONI

À ringrazià vi, Signora Presidente.

Dans cet hémicycle, on a vécu, nous, nationalistes, très souvent, et notamment ces dernières années, des moments forts. Alors des fois on a dit que c'était historique. Bon, alors on nous a dit « historique », maintenant, c'est galvaudé. Mais des moments forts, on en a vécu beaucoup.

Aujourd'hui, c'est un moment important, très important. C'est aujourd'hui un événement et je crois que tous les nationalistes qui sont dans cet hémicycle sont obligés de partager ce moment parce que le comité anti-Vaziu, c'était en 1984, le 1<sup>er</sup> novembre, il y avait le rotor du Vaziu qui était immergé, qui était précipité dans le port d'Aiacciu. 40 ans. 40 ans que nous nous battons pour que la centrale du Vaziu s'arrête. 40 ans de pollution, 40 ans de dénonciation d'une qualité de la santé qui était détériorée.

Je pense à un militant aujourd'hui, je pense à Norbert Laredo qui, très souvent, était au-dessus ici. Il venait à chacune de nos sessions et c'était un militant infatigable. Il a été de tous les combats.

Eh bien c'est pour ces gens-là aussi que nous nous battons et c'est pour ces gens-là aussi, ces militants qui pendant des années et des années ont affiché « Vaziu no, le fioul puzzicu », tout ce que vous voulez. On a porté des t-shirts ici dans cet hémicycle. Emu scumbattutu per ottene chì oghje u Vaziu finisca. Ci simu, oghje ci simu o ghjente. Ça, il faut qu'on l'ait tous en tête.

Et moi je m'adresse à ces jeunes nationalistes, aux nationalistes di l'Assemblea di a ghjuventù qui n'ont pas forcément connu tous ces combats, mais qui en ont entendu parler, et ce n'est pas rien. Ça me fait plaisir quand j'entends « Un soffiu novu » qui s'allie aux démarches actuelles. Ça n'a pas été toujours le cas, ça a été grâce à l'abnégation, grâce à la force de conviction que nous avons abouti à ça aujourd'hui.

Donc pour nous, pour nous nationalistes corses, aujourd'hui, c'est un moment historique, pour les écologistes de Corse, je pense à « U levante », je pense au « GARD », je pense à « Aria Linda », je pense à « Sintinella », je pense au docteur Merlenghi, je pense, au docteur Battesti qui ont toujours été à nos côtés. Eh bien, aujourd'hui, une page se tourne. Le Vaziu, c'est terminé, c'est terminé le Vaziu !

Donc, nous rentrons dans quelque chose de nouveau. Et, le protocole qui a été négocié est extrêmement intéressant. Il est intéressant d'un point de vue politique évidemment, d'un point de vue environnemental et d'un point de vue



économique. Ce sont 200 millions d'euros, alors on va y rajouter parce que quand on parle de 200 millions d'euros, il faut y rajouter évidemment, avec tout ce qui va être réalisé, les 100 millions de la CSPE, et puis il faudra y rajouter les financements du FEDER, les financements du « plan vert ». Ce sont des centaines et des centaines de millions d'euros qui vont être injectés dans l'économie corse.

Alors je partage les préoccupations de Xavier, tout à l'heure, qui disait « mais les entreprises ne sont pas prêtes ». C'est vrai, les entreprises, aujourd'hui, elles connaissent bien, elles maîtrisent bien la construction neuve, mais elles ne maîtrisent pas la rénovation des bâtiments. Il faudra les accompagner.

On a réussi le déploiement de la fibre parce que nous avons anticipé en matière de formation. Vous étiez tout aussi septiques, mais nous avons réussi.

Aujourd'hui, nous devons aussi anticiper et nous sommes déjà sur le pont avec la conseillère exécutive de la formation, avec le conseiller exécutif de l'AUE pour travailler déjà à ces compétences manquantes et pas seulement à des compétences, à des agréments qui aujourd'hui, malheureusement par la petite taille de nos entreprises, font que l'offre se raréfie, l'offre d'entreprises. Une petite entreprise, elle va aller chercher la labellisation RGE etc. C'est compliqué pour eux, vous avez raison. Eh bien, on doit les accompagner et je pense que Monsieur le Conseiller exécutif, il y a peut-être quelque chose à inventer aussi, on le dit depuis quelques années, il faut que nous simplifions nos procédures de certification qui sont trop lourdes pour nos entreprises.

Il faut que toutes nos entreprises, quand il y a plus d'une vingtaine de collèges et lycées, quand il y a des établissements de santé, quand il y a des centaines et des milliers de logements sociaux, de logements collectifs qui vont être accompagnés, ce sont des entreprises de toutes tailles qui pourront participer à ces rénovations. Donc, il faut qu'on simplifie les procédures pour que le ruissellement profite à tout le monde. Nous l'avons dit dans notre campagne électorale, nous devons mettre un certain nombre de secteurs en avant. L'éducation, eh bien oui, c'est la préoccupation. Nous voulons que les enfants de cette île travaillent dans de bonnes conditions.

Aujourd'hui, avec le changement climatique, du mois de mai au mois d'octobre, il fait très chaud dans les écoles, on peut plus travailler comme ça. Donc, par cette rénovation, eh bien nous leur proposerons des conditions d'apprentissage qui seront bien meilleures.

Nous avons dit aussi que notre priorité irait aux plus défavorisés. Eh bien, grâce à la rénovation de tous ces logements sociaux, c'est ce que nous faisons. Nos promesses sont tenues. Aux établissements de santé, pareil.

Donc la formation, elle aura un rôle important et c'est pour ça que nous sommes déjà sur le pont. Nous avons anticipé, nous y travaillons et nous ferons en sorte que tous ces programmes permettent à nos artisans corses, à nos petites entreprises corses, de participer à ce grand chantier structurant parce qu'il s'agit d'un grand chantier structurant.

En ce qui concerne la grande hydraulique, personne ne dit qu'il ne faut pas s'y pencher. Par contre, il faut peut-être avoir des approches différentes, il faut peut-être ne plus confier à EDF comme on l'a fait précédemment. Je vais parler en tant que Niulinca, aujourd'hui on négocie encore avec EDF pour essayer d'obtenir des aménagements autour du lac de Calacuccia parce que rien n'a été négocié à l'époque. Les territoires où ont été construits les barrages ne profitent pas de ce handicap parce qu'aujourd'hui c'est un avantage pour toute une région, on permet d'irriguer la plaine, on donne de l'eau à Bastia, mais le territoire du Niolu considère avoir été floué depuis cette installation du barrage. Donc, nous ne pouvons plus raisonner de cette façon.

On se penchera évidemment sur des études sur le Liamone qui paraissent intéressantes à priori. Moi, personnellement sur l'Olivesi, j'ai plus de retenues parce que je pense que ça serait très embêtant pour la microrégion de mettre les plaines autour du village de Guitera sous l'eau, mais ça c'est mon avis. Ça doit être étudié, tout ça doit être étudié. Mais en tout état de cause, nous devons avoir la maîtrise de ces grands chantiers si demain, nous options vers ces options.

Donc, je pense que l'exécutif ne voit aucun désagrément à se pencher sur ces études-là, bien au contraire, il faut les étudier, mais nous savons que nous sommes dans une temporalité longue et qu'entre temps, nous devons être travailler à d'autres sources énergétiques et la biomasse en fait partie.

Et, en tant que présidente de la SEM « Corse, bois, énergie » qui aujourd'hui a un savoir-faire, qui aujourd'hui a la connaissance, a la maîtrise de ce secteur d'activité, eh bien, nous sommes heureux des orientations qui sont prises parce que vous parlez de biomasse, vous parlez de cogénération, je pense que ce sont ces chantiers-là qui vont permettre la structuration de ce secteur d'activité. C'est grâce à ces chantiers, parce que c'est l'offre qui fait la demande et c'est de là que partira le marché, je pense qu'à partir de là, nous allons mieux structurer, nous serons obligés et contraints de structurer notre approvisionnement. Effectivement, aujourd'hui, nous avons encore beaucoup à faire dans ce domaine.

Donc, une PPE qui selon moi nous fait partager aujourd'hui un moment, allez ! Je vais le dire, historique pour les nationalistes corses, historiques pour les écologistes corses et une PPE qui envisage de grands chantiers structurants pour la Corse. Nous vous en remercions.

**Mme la Présidente Marie-Antoine MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Quale hè chì vole piglià a parolla ?

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Madame la Présidente, compte tenu du caractère historique du moment, j'en appelle à votre indulgence pour laisser s'exprimer ceux qui ont encore un certain nombre de choses à dire, dont Pierre Ghionga, ça vaut son pesant d'or du reste !

**Mme la Présidente Marie-Antoine MAUPERTUIS**

Postu chè no simu à un mumentu storicu, avemu da duppià i tempi di parolla cusì averemu « Fà populu » 40 minuti, voi 30, voi 20, ci hè Paul dinò chì hà dumandatu a parolla è Josepha n'avarà 4.

A cummissione urganisaziunala ùn hà micca dumandatu u duppiamentu di u tempu di parolla. Nimu ùn l'hà dumandatu. Veru o innò ? D'accordu ! Simu d'accordu !

Dunque, femu una cosa, eiu docu à quelli chì volenu parlà qualchì minuti ma pocu.

Dunque, a dumanda era di Pierre primu, ci era Paul dinò è Josepha. Femu cusì ?

**M. Pierre GHIONGA**

Vi ringraziu, Madama Presidente.

Dear Presidente,

I could speak english because I am sure that administrative justice don't refuse our talking this language, it's sure this. But I like corsican language and I'll speak in corsican.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Scusate, mà ci avemu da ritruvà incù un'annulazione di a deliberazione micca perchè avete parlatu u corsu, perchè avete parlatu inglese !

## **M. Pierre GHIONGA**

Ciò ch'èiu vulia di, ghjè chè so parlavamu inglese, ùn attaccavanu micca, questa hè sicura. Hè statu verificatu l'affare.

Allora aghju da parlà in corsu.

A nostra PPE, Programmazione pluriannuale di l'energia ripone nantu à trè impegni : l'autunumia, a decarbonazione, a crescita di a pruduzione.

L'autunumia vole di chì a pruduzione di 500 MW deve esse fatta in Corsica senza canabu versu u cuntinentu.

A decarbonazione vole di duie cose : nisunu gasu assuffucato ghju è nisuna ruina di l'ambiente per a pruduzione è u trasportu di l'energia scelta.

A crescita di a pruduzione resa necessaria da a trasformazione elettrica di i muturi è a crescita di a pupulazione.

A vostra pruposta ripone nant'à trè pilastri : i biocarburanti, l'energie rinuvellevule, è u canabu versu u cuntinente talianu.

Per contu meiu, pensu ch'ellu ùn risponde micca à i trè impegni chè avimu sceltu : l'autunumia ùn ci n'hè perchè chì a sicurezza di u sistema ripone nant'à u canabu SARCOI ; a decarbonazione ùn c'hè perchè chì i biocarburanti pruducenu sempre (ancu s'ellu hè menu) gasi assuffucato ghji è anu bisognu per esse prudutti di terre, d'acqua, chì ùn seranu più dispunivule per pruduce a robba à manghjà è dinò u bisognu di trasportu chì ellu torna imbrutta l'ambiente.

A crescita di i bisogni ripone nantu à u SARCOI.

Per ciò chì tocca à l'energia rinuvellevule ùn prupunite nunda di strasurdinariu.

Allora, ci sera una altra suluzione : pensu chì sò sempre statu contr'à l'energia nuclearia ma aghju lettu assai à nantu à stu sughjettu è cume a maiò parte di l'eculugisti europei for di i Francesi pensu chì per i trenta anni da vene a scelta a più bella seria d'assucià l'energia rinuvellevule è l'energia nuclearia.

Una trentina di grande eolienne messe in mare ind'è u circondu d'Aleria ponu pruduce 60 MW.

Ci vole à sapè chè u SMR grande cume una vittura chè stà in un mezu terrenu di ballò prduce 300 MW. In aghjustendu u sole è l'acqua, n'averiamu ancu da vende, energia.

Nè ùn possu, nè ùn vogliu impone nunda à nimu, vogliu semplicemente dumandà un infurmazione perchè tutti i corsi sianu à u currente chè u populu corsu si possi prununcià per un referendum.

Vi ringraziu.

### **Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**

Avia dettu chè ci vulia à discorre di issu affare quì nantu à u rigulamentu internu, chè l'inghjochi sò impurtanti è fundamentali per a Corsica nant'à l'energia è l'ambiu di sicuru per u nostru paese è dinò pè l'Auropa è un mondu sanu, sò quistione maiò.

Alors en quelques mots, effectivement, il y a un enjeu fort qui est posé aujourd'hui, des axes qui sont ceux qui avaient été défendus auparavant et bien avant même 2021 d'ailleurs, les grands axes de la PPE.

Mais je crois qu'aujourd'hui et pour aller très vite, nous restons justement sur quelque chose qui, sur la question du mix énergétique, change sur la part de l'approvisionnement, la méthode d'approvisionnement, mais reste, et je vais y venir de suite, reste sur le modèle et on ne rentre pas, alors je ne vais pas aller jusqu'à dire sur l'opérationnel, mais on ne rentre pas sur la mise en œuvre de ce sur quoi nous devons mettre, je dirai un peu trivialement, le paquet, c'est la question des énergies renouvelables. On a des constats, on s'est posé, on a des bilans, mais je crois qu'aujourd'hui on ne franchit pas le cap de passer de la définition des objectifs à l'opérationnalité de ceux-ci.

Sur la question du choix du biocarburant colza, ça a été dit avant moi et on peut le vérifier, finalement c'est un choix que vous ne faites pas vraiment parce que vous faites l'étude qui vous permet de dire si effectivement c'est au niveau de la pollution, au niveau de la sécurité de l'approvisionnement et au niveau des coûts, viable mais c'est la France qui le fait, c'est l'État français qui le fait pour effectivement toutes ses colonies. Elle porte sur le biocarburant. Donc, ce que vous ce que vous avez fait, c'est effectivement de vérifier, et c'est bien, si dans une étude, les risques sanitaires et environnementaux étaient garantis.

Moi, j'en doute un peu et surtout sur la question, vous l'aviez évoqué en commission, sur la possibilité peut-être de garantir aussi une part de sécurisation sur cette production-là en Corse et effectivement, c'est 150 000 hectares pour l'approvisionnement de la Corse en colza. Je sais que vous ne voudriez pas planter

150 000 hectares en colza, mais même un petit peu de production, moi, je crois qu'il faut tourner le dos. Puisque c'est une transition, allons sur ce qui nous intéresse.

Sur la question des ENR, parce que c'est ça, c'est ce premier pilier, vous le dites, c'est un pilier fondamental avec la maîtrise de l'énergie, deux piliers sur lesquels nous aurions pu agir sans attendre cette validation, deux piliers sur lesquels nous aurions pu agir sur la question des ENR. La question du photovoltaïque, il y a eu un retard considérable qui a été pris et qui a fragilisé un certain nombre de tissus d'entreprises. Je crois qu'aujourd'hui, on aurait pu sur nos propres bâtiments, rien ne nous empêchait d'avancer là-dessus. Et moi, ce qui m'inquiète c'est qu'on va faire le double de ce que nous n'avons pas fait, dans un temps contraint.

Sur la question également du bois énergie, on nous annonce qu'on va faire ce qu'on n'a pas fait et on va faire le double en termes de financement et en termes de sécurisation de la filière. Moi je ne sais pas comment en quatre ans on va réussir à faire ça. Tant mieux si on y arrive. Mais il fallait alors nous détailler, faire le choix déterminé de mettre le paquet sur ce volet-là et de dire comment on va s'orienter sur les énergies renouvelables.

Sur la question de la limitation de la centrale, les 120 MW, c'était une vieille revendication que nous avons portée, tant mieux, mais ce n'est qu'une transition. Moi, je ne vois pas arriver sur la question des ENR.

Sur la question de l'hydrogène, 2019, motion de « Corsica libera » adoptée à l'unanimité : mettre en place un plan hydrogène, un plan d'action hydrogène, ùn hè ancu à vene.

Aujourd'hui, l'Allemagne a bien avancé. Certaines villes françaises voient leurs transports basculer à l'hydrogène. Là, on a des rapports stratégiques, notamment celui du ferroviaire qui va arriver demain, il aurait fallu vraiment coordonner parce que je vois les ports en hydrogène, mais sur le reste, on n'a pas encore avancé sur des plans.

Sur la question de l'hydroélectricité, on a un rapport sur l'eau qui arrive. Moi je n'ai pas vu le développement de l'hydroélectrique.

La question des bâtiments, je reviens sur la question du photovoltaïque, les établissements scolaires, le plan d'investissement pluriannuel sur les établissements scolaires 2018, on avait dit, « il faudra qu'on attende la PPE mais on le met en œuvre ». Est-ce que là, on est prêts ?

Sur la question de l'ingénierie et de l'accompagnement pour les communes et sur la sécurisation des réseaux, est-ce que là on est montés en ingénierie ? Aujourd'hui, le choix du pilier ENR, on est d'accord, mais qui n'a micca fattu, il n'est pas réellement fait. On a un bilan, on a un déséquilibre, on a un choix qui finalement je le répète, n'est pas le vôtre, qui est le choix du bio liquide colza et on a encore sur les ENR des grands axes qui sont définis mais pas le choix définitif de comment on monte en charge ? Est-ce qu'on fait véritablement le choix ? Est-ce qu'on y va sur les appels d'offres que nous aurions pu lancer parce qu'il n'y a pas que ceux qui dépendent de la CRE, il y a un certain nombre de choses que nous aurions pu lancer dans les domaines de l'hydrogène, dans les domaines du photovoltaïque.

Ce qui m'inquiète, c'est à la limite, on ne l'a pas fait, mais les prévisions sur le temps aussi court, je ne vois pas comment, je ne vois pas la transition.

Allora ciò chì m'inchieta, ghjè chì l'autunumia à 2050 si cerca à pena di sminuiscia a dipendenza, ma pè mè n'ùn parlemu micca di autunumia, di indipendenza mancu à pena energetica, n'ùn parlu mancu di l'altra, ma mancu d'autunumia. Circemu di sminuiscia a nostra dipendenza. Òn cunstruimu micca un prugettu d'autunumia energetica per a Corsica.

Eiu, n'ùn l'aghju micca vistu pè u mumentu. Fate certe celte, ma n'ùn ci andate micca veradimente.

Oghji simu à tempu d'andà ci è di fà ciò ch'ellu ci vole.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Nadine Nivaggioni a la parole.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Moi je veux bien, mais je crois qu'il y a une méconnaissance de ce qui est réalisé ou alors les dossiers n'ont pas été lus. Mais il y a quelque chose qui ne va pas là, quand j'entends ce que je viens d'entendre.

L'objectif, quand on prend les dossiers de la PPE 2019-2023, 1,4 milliard, la PPE a réalisé sur les fonds de la CdC, 1 milliard. Vous pensez qu'on n'a pas avancé quand on a mis 1 milliard ?

Sur la biomasse, oui, il y a eu des avancées, des avancées notables. Il y a eu des chaufferies qui se sont installées, il y a eu des individuels qui se sont équipés, on est montés en puissance, on a gagné des MW.

L'hydrogène, je crois qu'on ne sait pas ce qu'on dit parce qu'on n'en est pas là aujourd'hui, l'hydrogène, on en est à la réalisation aujourd'hui, il va y avoir des choses qui vont se réaliser dans les tous prochains mois et les prochaines années, tout proche. On n'est plus à l'étude, on en est à l'application.

Donc moi je veux bien, mais quand on avance, quand on attaque l'exécutif, il faut avoir lu les dossiers, connaître ce qui est réalisé et à ce moment-là, on peut avancer.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Quale hè chì vole piglià a parolla ? Cathy Cognetti.

**Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI**

Moi, je voudrais juste poser une question à Madame Nivaggioni, je voulais savoir le type de formation qu'elle a fait pour mettre justement en adéquation et aider les entreprises à pouvoir répondre à ce type de marché ?

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Normalmente, e dumande si facenu à u Cunsigliu esecutivu, ùn simu micca in cummissione. Risponderà u cunsigliu esecutivu, d'accordu ? Ci vole à rispittà quantunque appinuccia da per noi u nostru rigulamentu internu. Dopu, ùn ci vole micca à fà a cumedia quandu i tribunali ci facenu cascà e so sintenze pè piacè.

À ringrazià vi.

Ci sò altre dumande ? Innò, va bè.

Aghju da dì duie parolle, diceraghju in francese.

Je crois qu'il y va de l'autonomie énergétique comme de l'autonomie politique. Ce sont des processus qui sont longs, qui demandent des apprentissages. Dans ce domaine-là, énergétique, de l'apprentissage a été réalisé, de la compétence, on le voit, a été accumulée. Moi, je tiens à féliciter, je le fais rarement d'ailleurs, mais je tiens à féliciter le président de l'agence d'urbanisme et l'agence d'urbanisme et tous les services pour le travail qui a été réalisé parce que c'est vraiment un document qui nous a été livré et une stratégie particulièrement pertinente.

Je ne suis pas énergéticienne, loin s'en faut, mais d'abord à l'université, bien sûr, j'ai pu voir tous les progrès qui avaient été réalisés par mes collègues, mais par ailleurs, je suis, de par mes fonctions européennes, impliquée depuis



plusieurs années avec le Président Simeoni dans un groupe de la Conférence des régions périphériques et maritimes où il y a beaucoup d'îles, notamment la Commission des îles. On sait très bien que dans toutes les îles se pose avec acuité la question de l'autonomie énergétique, que la plupart d'entre elles sont très dépendantes aux énergies fossiles. C'est vrai que, paradoxalement, ce sont les plus lointaines qui ont fait les plus grands progrès et pour cause, elles étaient loin de tout et trouver l'énergie fossile était compliquée, la faire venir était très coûteux et elles ont été les premières, d'ailleurs, je pense notamment à l'île de la Réunion, mais à d'autres aussi, qui ont embrassé la transition écologique.

Donc qui dit autonomie énergétique, dit forcément processus long, mais il est clairement établi là, et dit transition.

Vous ne pouvez pas, on ne peut pas demander à un exécutif quel qu'il soit, quelle que soit sa couleur politique, on ne peut pas lui demander d'avoir terminé la transition alors même que les Etats se sont aperçus en Europe qu'il fallait faire une transition au moment où la Russie a attaqué l'Ukraine.

Voilà. Donc, moi je trouve que pour le coup, nous sommes sur la bonne voie. Le retard qui a été pris, qui avait été pris, il a servi, il a servi à formater une nouvelle offre, une nouvelle stratégie et je crois que pour le coup, on peut faire effectivement des démonstrations qui seront de toute manière un jeu à somme positive. D'abord, ce que je comprends, c'est la question du coût qui va diminuer, certainement, y compris pour le consommateur, et ça c'est important, l'autonomie qui va s'accroître et ça c'est fondamental, sachant qu'il faudra qu'on arrête là-dessus, l'indépendance dans le domaine économique, énergétique et autres, ça n'existe pas. Voilà, ça n'existe pas l'indépendance. Bon moi, je me pose la question aujourd'hui de savoir si la France est indépendante ? Ça c'est le deuxième point.

Le troisième, jeu à somme positive sur les émissions en termes de gaz à effet de serre et enfin également en termes d'émission CO<sub>2</sub>. Donc, il me semble qu'on est sur la bonne voie. On a encore bien évidemment des choses à caler et très certainement le pari de l'opérationnalisation, c'est évident. Ça, c'est un pari, mais qui existe pour toutes politiques, dans toutes régions, qu'elles soient françaises ou qu'elles soient européennes. En tout cas félicitation pour ce travail.

### **M. Julien PAOLINI**

Merci, Madame la Présidente.

Je n'ai pas eu vraiment le temps de recharger les batteries parce que j'étais concentré sur vos interventions globalement que je trouve constructives, même si on voit bien qu'aujourd'hui la position d'équilibre, il me semble, c'est celle qui vous est proposée dans cette programmation pluriannuelle de l'énergie.

Pourquoi il me semble que c'est la position d'équilibre ? Parce que si j'écoute le raisonnement du groupe « Un soffiu novu », Monsieur, Savelli qui nous dit qu'en gros nos projections, elles sont erronées et que notre besoin en énergie, qu'il estime, je crois, à 300 MW en raison d'une mobilité électrique qui va s'accroître, en raison de la sortie des concessions de gaz de ville, par exemple, etc., qu'on n'aurait pas le temps d'anticiper, vous imaginez bien qu'une programmation pluriannuelle de l'énergie, elle est faite par des gens qui ont un certain niveau d'expertise et de compétences, qu'elle est suivie de très près par un certain nombre de comités au niveau national. Donc, elle est passée au crible et d'ailleurs elle va suivre pendant un an, un long cheminement avant de revenir devant l'Assemblée de Corse pour être adoptée de manière définitive. Si nos projections étaient délirantes, totalement inadaptées, qu'on aurait oublié d'ici à 2028, 300 MW, il y aurait peut-être quelqu'un à EDF ou à la direction générale de l'énergie et du climat qui nous aurait dit, « mais vous êtes-vous êtes fous, les Corses », ils nous le disent régulièrement. En tout cas, ici, ils ne nous le disent pas, ils nous disent même que notre projet est plutôt équilibré et qu'à l'inverse de certains ZNI qui projettent un objectif énergétique à 2030, notre objectif, notre trajectoire, en tout cas sur le bilan et sur les trajectoires à venir est cohérente.

Et de l'autre côté on a, Josepha et Paul-Fé quelque part, qui nous disent « ça va passer vite, l'horizon 2050 pour l'autonomie ou la souveraineté énergétique ou l'indépendance énergétique, il est trop lointain ». Cet objectif, on le partage, on le partage, je crois que je l'ai dit dans mes propos introductifs, ça transparait dans le rapport. Pour autant, cette mutation, je dirais, cette révolution, elle va prendre du temps, elle va se faire pas à pas. Est-ce qu'on a progressé entre 2015 et aujourd'hui grâce à cette programmation pluriannuelle de l'énergie spécifique à la Corse où finalement on a récupéré des compétences, mais en récupérant des compétences on est monté d'un point de vue qualitatif globalement. Donc on voit bien aussi que cette dynamique d'autonomie, je dirais presque intellectuelle, liée aux transferts de compétences fait progresser l'ensemble dans tous les domaines, économique, social, environnemental notamment.

Donc oui, on partage le même objectif.

Sur la temporalité, on peut discuter est-ce qu'on peut aller plus vite, c'est délicat. Qu'est-ce que permet cette nouvelle programmation pluriannuelle d'énergie, notamment grâce au financement complémentaire qu'on a obtenu avec l'État ? C'est de passer aujourd'hui d'environ 7,5 M€ d'investissement en Corse sur les politiques énergétiques sur les périodes précédentes à 45 millions dans les années qui arrivent.

Donc oui, ça va accélérer de manière considérable cette transition énergétique. Mais cette transition énergétique, elle ne va pas prendre quatre ans

sur la programmation de la PPE, elle va prendre dix ans, quinze ans, vingt ans pour parvenir à l'autonomie énergétique.

Alors, Pierre Ghionga, sur la question de l'autonomie, je ne crois pas que demain, si on avait un petit réacteur nucléaire type SMR, qui aujourd'hui, d'un point de vue technologique, n'est pas mature, et je vous renvoie à un rapport, je crois que c'est de la Cour des comptes qui avait fait une expertise là-dessus, mais quand bien même il serait mature, ça ne réglerait pas le problème de la dépendance, on deviendrait dépendant de l'uranium ou d'autres ressources radioactives venues d'un pays ou d'un autre.

Donc on voit bien que les choses sont plus complexes que de regarder simplement à l'instant T, je dirais, la technologie, mais plutôt tout ce qui va autour pour la faire fonctionner.

Donc, notre trajectoire c'est celle qui est équilibrée. Il y a des éléments bien sûr techniques qui sont proposés, sur lesquels bien sûr on peut adhérer. Donc moi je vais essayer à peu près d'y répondre.

Xavier Lacombe sur la question de l'équilibre offre-demande, pour anticiper les périodes à venir, c'est prévu dans le cadre de de la PPE, avec un reporting annuel, notamment réalisé par EDF. Ça répond aussi à l'inquiétude de Monsieur Savelli comme quoi on n'aurait pas suffisamment dimensionné nos infrastructures pour répondre à nos besoins futurs.

Cette inquiétude-là, elle peut être vraie si on ne prend pas en compte les efforts que nous allons faire en matière de maîtrise en énergie, on voit que notre trajectoire à ce niveau-là, notamment par les opérations de rénovation d'éclairage public etc., nous font tenir les temps de parcours jusqu'à aujourd'hui.

Donc, il n'y a pas de raison qu'on s'arrête en si bon chemin, d'autant qu'on va avoir des moyens, je le disais, qui vont être considérablement augmentés, qui vont être multipliés par 5 dans la période qui s'ouvre.

Sur les détails relatifs au protocole, c'était la deuxième question de Xavier, aujourd'hui on a un accord de principe de l'État sur ces volumes, 150 M€ pour la sortie des concessions de ville sur Bastia, enfin sur la CAB et sur la CAPA plus exactement, parce qu'il y a des communes autres que Bastia par exemple, qui sont concernées par les sorties des concessions de gaz de ville. Donc, elle prévoit par exemple, pour des logements qui utiliseraient encore le gaz pour la cuisson, pour le chauffage ou pour l'eau chaude, une sortie progressive. Mais lorsqu'on va faire cette sortie progressive, on va en même temps mobiliser des fonds du (CAB) de compensation par exemple, ou des fonds européens ou des fonds du CPER pour englober la rénovation complète de ces logements-là.

Donc si vous voulez, quelque part on fait d'une pierre deux coups. Idem pour les collèges et les lycées et les logements sociaux.

Donc, on ne peut pas déconnecter à un moment donné les opérations de sortie des concessions de gaz de ville des opérations de rénovation globale des logements qui seront en fait de manière concomitante. On ne va pas passer deux fois, c'est comme en gros quand on enfouie les lignes, parfois on passe deux fois mais il vaut mieux éviter et je pense qu'à Peri, vous avez évité cela.

Donc des opérations concomitantes, 150 M€ dédiés à ces activités-là, les logements sociaux, copropriétés, collèges et lycées à la CAPA, à la CAB, je ne pense pas que vous allez les refuser par un vote défavorable sur ce rapport et 50 millions sur le reste du territoire, tout simplement parce qu'ils ne sont pas aujourd'hui reliés au gaz. Il n'y a pas de questions sur le gaz de ville, mais pour autant nous, on a insisté pour avoir une enveloppe dédiée à l'ensemble du territoire pour ne pas que les investissements se concentrent uniquement dans les deux grandes agglomérations.

Bien sûr, il y a un enjeu, il y a un enjeu d'atteindre ces ambitions-là, de déployer sur le terrain. Mais pour autant, si on ne se fixe pas des objectifs très élevés en la matière, et ça passe par la formation, ça passe par une mutation aussi de notre tissu économique qui va prendre du temps, mais je crois que si on envoie le message à la fois avec un volet financier important, des actions de formation, je dirais l'ensemble des groupes politiques qui portent ensemble le même message, cette mutation, elle est possible, elle va s'accélérer et elle permettra d'atteindre l'autonomie énergétique plus rapidement. En tout cas, je ne pense pas que si on envoie le message contraire en disant : on peut ne pas y arriver, on n'y arrivera pas, c'est trop ambitieux, on produise l'effet inverse de celui escompté. Je rappelle que les grandes mutations, elles se sont faites quand même dans des périodes de crise majeure, la prise de conscience environnementale, c'est après le choc pétrolier de 1973, qui ont considérablement modifié les comportements. On a passé une crise COVID, une crise sanitaire, on a beaucoup parlé de changement de modèle. Le changement modèle, je crois qu'avec ce rapport on marque un premier pas dans ce changement de modèle qui est attendu par les populations qui parfois désespèrent. On le voit notamment sur la question des retraites par exemple, mais pas seulement. Et je crois que cette crise en Ukraine, elle va permettre aussi de de changer les mentalités et on le voit déjà ; les opérations mises en place par l'État, bouclier tarifaire, mesures de sobriété énergétique, ont déjà produit leurs effets, dans des temps très courts où les gens consomment moins, font plus attention à leur consommation énergétique.

Donc voilà, ce que je voulais vous répondre sur les interventions du groupe « Un soffiu novu ».

Donc, l'inventaire des besoins, j'ai répondu. Bien sûr que le taux d'ENR vers l'autonomie énergétique, qui dit autonomie énergétique dit plus de centrales et donc plus de fioul ou plus de bioliquides. Notre horizon, c'est de passer de 33 %, vous l'avez compris, à 62 % d'énergies renouvelables locales, si j'intègre les bioliquides, on est à 74 %, mais on est à 64 % d'énergie locale, ENR locales à l'horizon 2028. Donc, une atteinte de cette souveraineté énergétique beaucoup plus rapide.

Paul-Félix, les biocarburants et je réponds en même temps à Jean-Christophe qui est intervenu également sur cette question, encore une fois, moi je suis en désaccord, les biocarburants, ce n'est pas l'État qui nous impose comme à une colonie, ce choix-là. Si on considérait, à un moment donné, qu'il y avait un risque pour la santé publique, qu'il y avait un risque sur l'approvisionnement, de la Corse, qu'il y avait un risque de renforcer nos dépendances plus encore, ce choix-là on ne l'aurait jamais validé. Ça fait un an qu'on traîne, avec les pressions de l'ensemble des acteurs, que ce soit de l'Etat, les acteurs du monde économique qui attendent qu'on débloque justement les puissances d'ENR pour déployer leurs opérations, des associations aussi, des syndicats d'EDF. Et pour autant, on n'a pas craqué. On n'a pas craqué parce qu'on a considéré que si ce n'était pas sécurisé d'un point de vue environnemental et en termes de santé publique, et si on n'avait pas un redéploiement des investissements qui étaient prévus, la solution des biocarburants, on ne l'aurait pas validée.

Aujourd'hui, ce choix est assumé, mais il est assumé par la majorité et personne, surtout pas l'État, ne nous l'a imposé de force.

Ces biocarburants, ça permet quoi ? Ce n'est pas, Paul-Félix comme vous avez pu le dire en Conseil de l'énergie, de l'air et du climat, rouler ou manger, c'est rouler en mangeant, parce qu'on peut arriver à faire les deux. Ce n'est pas prudent, vous allez me dire, c'est ça ?

Non, la culture du colza c'est quoi ? C'est la production de graines, ces graines, on fabrique de l'huile, ces huiles sont transestérifiées en biocarburant, et les tourteaux qui restent, les broyats qui restent sont utilisés pour l'alimentation animale.

Donc, on a finalement l'ensemble de la production de colza qui est utilisé, qui est valorisé pour la production animale, pour l'élevage notamment. Et on sait qu'en Corse, on a des difficultés, notamment sur les cultures fourragères, céréalières, je n'en parle même pas.

Et je ne dis pas non plus, ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit, qu'on va cultiver 150 000 hectares de colza en Corse, vous le savez bien que ce n'est pas possible.

On a 100 000 hectares d'ESA, on va dire comme ça, on ne va pas tous les passer du jour au lendemain en colza. Ce qu'on dit, c'est pourquoi ne pas mettre en culture du colza en Corse pour une production, certes marginale, de biocarburants. Mais on a aussi la possibilité demain de produire des biocarburants, qu'on dit de deuxième génération, ce n'est pas pour demain. Aujourd'hui, la technologie mature c'est le colza, mais demain ça peut être d'autres déchets, notamment des déchets du bois ou des déchets de biomasse, boues de stations d'épuration, ça se fait par exemple pour la méthanisation, qui pourraient être utilisés pour une production de biocarburants qui viendrait alimenter la centrale comme des additifs éthanols, par exemple le fond dans les carburants des véhicules.

Donc sur cette question-là, je crois qu'il ne faut pas opposer la consommation de terres agricoles pour la production d'énergie et celle pour des ressources alimentaires. Je crois que ça peut se faire de manière concomitante. Lancer une étude dès aujourd'hui pour voir les potentialités de la Corse en matière de production de biocarburants, de colza ou d'autres choses, je pense que c'est une bonne stratégie et peut-être qu'on aura, comme pour l'hydrogène, des innovations qui sortent de notre territoire.

Alors sur l'hydro, la grande hydro, je crois que c'est une question qui est centrale. On a dans la PPE en effet, un certain nombre d'études qui sont prévues, et ça depuis longtemps, pour la mise en œuvre de grands barrages. Ces études aujourd'hui, elles n'ont pas été réalisées, mais elles ne sont pas de la compétence de la Collectivité de Corse. C'était à EDF de réaliser ces études en matière de grande hydro, pour voir ce qu'il était possible de faire. On sait qu'aujourd'hui il y a des contraintes d'acceptabilité par les populations à proximité, des contraintes environnementales qui sont beaucoup plus fortes qu'il y a quelques années, des contraintes économiques également dans un contexte de réchauffement climatique et de baisse des ressources.

Pour autant, oui, je le dis, il faut qu'on fasse ces études. Je vous propose, c'est qu'aujourd'hui la Collectivité de Corse puisse réaliser ces études, en prenne la charge, le pilotage en associant bien sûr l'ensemble des acteurs internes à la Collectivité de Corse, les agences, les offices, notamment l'Office hydraulique, l'agence d'urbanisme et d'énergie, EDF, les services de l'État, les groupes politiques et qu'on puisse travailler sur ces études sur la grande hydro, mais pas seulement. Je crois que parler de la grande hydro, sans parler de la petite hydro qui peut se déployer sur l'ensemble du territoire, notamment au profit des petites communes, ça serait rater une occasion inespérée de pouvoir à la fois développer la grande hydro si c'est pertinent, et la petite hydro en complément si nécessaire, en lien avec notre nécessité de stocker mieux l'eau, que ce soit pour l'agriculture ou pour l'alimentation.

Sur l'agri-photovoltaïsme, des points de vigilance quand même, on a d'ailleurs proposé que ce soit intégré dans les appels d'offres de la CRE, donc pour répondre à Jean-Christophe Angelini, oui, à l'agri-photovoltaïsme avec quand même un certain nombre de précautions à prendre pour que ça ne devienne pas une opportunité pour les acteurs des énergies renouvelables au détriment de la production agricole, comme on a pu le voir pour certains hangars photovoltaïques qui ne servent pas toujours à développer des activités agricoles.

On a une vraie question de gouvernance, là encore pour répondre à Jean-Christophe Angelini, on a besoin de développer nos partenariats publics-privés entre la Collectivité de Corse et les entreprises des secteurs des énergies renouvelables dans tous les domaines. La collectivité de Corse à sa part à prendre, les agences et offices également, les communes, les intercommunalités, en fonction de leurs ressources. Ça peut être le bois-énergie dans certains secteurs, ça peut être l'hydraulique dans d'autres.

On proposera dans les prochains mois un rapport d'orientation dédié justement aux différentes potentialités en termes de partenariat public-privé, ça peut être aussi en matière de déchets, et là-dessus il y a des choses particulièrement intéressantes. Mais je crois que le secteur de l'énergie est un secteur sur lequel on pourrait déjà commencer à mettre en œuvre ces actions.

Ensuite, sur l'association des collectivités du bloc communal, à la localisation et à l'ingénierie sur justement les productions ENR. Il y a une loi qui a été récemment adoptée à l'Assemblée nationale, la loi sur les accélérations des ENR et un amendement porté par le député Jean-Félix Acquaviva qui prévoit justement que dans le cas du schéma régional climat Air Énergie donc, qui date de 2013 et dont on va ouvrir la révision en 2023, la Collectivité de Corse, en concertation avec les communes et les intercommunalités, puisse localiser les zones les plus propices au développement des ENR.

Donc, ça permet à la fois de reconnaître le schéma régional climat, air, énergie dans la loi, renforce les compétences de la collectivité de Corse et permet, en concertation avec les communes, d'avoir justement ce maillage et ces identifications dans les territoires des meilleures ressources, avec toujours dans l'idée de pouvoir mieux développer les énergies renouvelables dans l'intérieur, justement pour ne pas concurrencer avec des terres agricoles, notamment en plaine. Là, je pense à la question du photovoltaïque.

J'ai beaucoup de notes, je crois que j'ai fait à peu près le tour des questions.

Sur les oxydes de soufre et les pollutions liées au biocarburant, Paul-Félix, ce n'est pas la même chose du soufre à l'état solide de poudre pour être

utilisé, par exemple dans les traitements de la vigne et du soufre, des oxydes d'azote à l'état gazeux, qui, je sais que tu le sais, je veux dire, sont des polluants primaires, potentiellement des polluants secondaires, phénomènes des pluies acides, acidification des sols, donc appauvrissement des sols, qui ont des effets contraires à un développement harmonieux de l'agriculture. Mais là encore, on jongle entre ce qu'on peut connaître dans des activités agricoles et ce qui peut sortir d'une cheminée d'une centrale. Donc, un mélange des genres, c'est important quand même de préciser les choses à l'ensemble des élus.

Ça a été abordé aussi par Pierre Ghionga, sur l'impact carbone, l'impact CO<sub>2</sub> des biocarburants, et je crois que c'est M. Savelli Jean-Michel qui l'évoquait aussi, on a fait l'analyse du cycle de vie. L'analyse du cycle de vie, je l'ai ici et c'est dommage que votre groupe n'ait pas été présent lors du Conseil de l'énergie, de l'air et du climat où tous ces travaux d'études ont été présentés en détail, vous auriez pu voir qu'ici vous avez, le fioul lourd, je n'en parle même pas, mais on a ici les biocarburants avec une réduction importante de l'impact CO<sub>2</sub> sur l'ensemble du cycle de vie. Lorsqu'on parle d'impact quasi nul, c'est lorsqu'on fait le bilan entre photosynthèse et combustion, là, on a un impact qui est nul. Si on analyse l'ensemble du cycle de vie, le transport, l'énergie nécessaire, etc., bien sûr qu'il n'est pas neutre. Mais il est quand même beaucoup moins important que celui du fioul. Par ailleurs, il permet de réduire les émissions en imbrûlés et donc globalement de réduire l'impact carbone de manière beaucoup plus importante que des énergies fossiles.

Je crois avoir répondu à l'essentiel de vos remarques et de vos questions. Je crois que Nadine et Ghjuvan'Santu l'ont rappelé, au-delà des divergences qu'on peut avoir sur des questions techniques, bien sûr qu'il faut aller plus vite sur l'hydro, bien sûr qu'il faut aller plus vite sur les énergies renouvelables, bien sûr qu'il faut réduire les pollutions atmosphériques, bien sûr qu'il faut trouver l'équilibre entre les puissances installées et les demandes qui seront les nôtres demain. Je crois que globalement, ce projet répond à un ensemble de critères et d'objectifs politiques, parce que oui, bien sûr, la question de l'énergie, elle est technique, mais elle est éminemment politique et je crois qu'on remplit aujourd'hui quasiment toutes les cases.

Le point de désaccord, c'est quoi ? Sur la temporalité de la mise en œuvre, mais sur les grands objectifs, sur les grands fondamentaux de nos politiques, notamment nous, les nationalistes, je crois que ça répond à nos attentes et à un certain nombre de dossiers, de motions et de rapports que nous avons adoptés ensemble sur ces questions-là.

Donc, je pense qu'on peut trouver un point d'équilibre sur ces rapports, et en tout cas je le souhaite, pas pour nous mais pour envoyer un message aux Corses que la transition, en Corse, elle est à l'œuvre.



Elle est à l'œuvre avec des objectifs ambitieux qui répondent à une problématique internationale européenne aujourd'hui et que si on le dit ensemble, cette mutation qu'on souhaite tous, elle pourra prendre forme de manière beaucoup plus prégnante que si on le dit de manière divisée.

Voilà, je vous remercie une nouvelle fois pour ces interventions, pour ces échanges sur ces rapports. Enfin, vous dire que les objectifs, parce qu'en matière d'ENR, on a souvent tendance à s'auto flageller, ça doit être le complexe d'infériorité des insulaires qu'on entend parfois parler, que je ne partage pas, en matière de photovoltaïque on est la première ZNI, les ZNI, vous le savez, la Guadeloupe, la Réunion, la Martinique etc., qui ont des taux d'ensoleillement quand même assez forts, premier : la Corse. On est la première région française, si on peut dire, « française », devant la Nouvelle Aquitaine et devant l'Occitanie. Des régions aussi, qui ont un ensoleillement pas mauvais. Mais on est surtout, le premier pays de l'Union européenne en termes de photovoltaïque. Donc moi, quand j'entends souvent, et pas que dans ce rapport-là, dans d'autres rapports qu'on a pu examiner, qu'on est à la rue ou très en retard, pour le dire moins trivialement, sur les énergies renouvelables, eh bien c'est archifaux. Quand c'est bien ce qu'on fait, il faut qu'on le dise aussi pour se donner confiance dans l'avenir. On est le premier pays de l'Union européenne en photovoltaïque, devant les Pays-Bas et même devant l'Allemagne. Et oui, la rigueur allemande... on fait mieux.

Alors bien sûr, il y a des secteurs, on est moins bons. On est sûrement moins bons dans l'éolien et on sait les problématiques qu'on a sur l'éolien, notamment en matière de biodiversité et d'acceptabilité. En termes d'hydroélectricité, on peut faire mieux, on doit faire mieux, on va lancer des études, on va les porter ensemble. Mais on est quand même la troisième région à l'échelle française et le sixième pays de l'Union européenne.

Donc, vous voyez que la trajectoire, c'est la bonne, les pas de temps, ils sont respectés. On avait prévu 1,4 milliard sur la période précédente, on les fera fin 2023. On est déjà à près de 1 milliard. On a prévu 4 milliards, et je vous donne rendez-vous en fin de mandature, vous verrez qu'on les aura réalisés.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi.

Ci hè u Presidente di l'esecutivu ch'hà da dì qualcosa di più.

## **M. le Président Gilles SIMEONI**

Merci, Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse.

Je n'avais pas prévu de parler, mais comme vous avez fort obligeamment doublé les temps de parole de toute l'Assemblée, je considère que la règle exceptionnelle et dérogatoire vaut aussi pour le Conseil exécutif.

Mais plus sérieusement, vu l'importance du sujet, je salue votre décision d'avoir exceptionnellement allongé les temps de parole de tous les intervenants, et je remercie celles et ceux qui se sont exprimés.

Ça a été dit au début des interventions, notamment par des élus du groupe « Fà populu in seme », c'est probablement un des rapports les plus importants que nous aurons à examiner et à voter dans le cadre de la mandature.

Et donc, je voudrais au seuil de mon propos, comme cela a été fait par les oratrices et orateurs précédents, remercier chaleureusement Julien Paolini, président de l'AUE, qui a pris ce dossier à bras le corps, Alex Milano, directeur historique de l'AUE, et par-delà votre personne, l'ensemble des femmes et hommes, souvent jeunes, qui travaillent à l'AUE et qui vous ont accompagné dans ce travail remarquable, dont je veux répéter une fois encore qu'il est le produit de gens qui vivent en Corse, qui travaillent en Corse, qui pour la plupart d'entre eux ont été formés tantôt en Corse, tantôt sur le continent, en Europe ou dans le monde, et qui ont fait le choix de revenir mettre leurs compétences et leur vision au service de la Corse.

Nous sommes déjà dans un exercice à bas bruit, non ostentatoire mais remarquable d'autonomie et en tout cas, d'un peuple qui s'assume pleinement, y compris dans des domaines qui sont des domaines extrêmement complexes et techniques.

Merci pour la forme et pour le fond de ce travail et je veux aussi associer dans cet hommage, celles et ceux qui ont précédé Julien Paolini puisque nous nous inscrivons aussi dans des décisions qui ont été prises, ça été rappelé, en 2013 et en 2015. 2013, c'est le vote du schéma régional climat, énergie. 2015 c'est la première PPE. Il y a donc eu successivement Maria Guidicelli, je tiens à le rappeler, il y a eu Fabienne Giovannini, il y a eu Jean Biancucci et il y a aujourd'hui Julien Paolini, et puis celles et ceux qui ont travaillé à l'AUE. Et je crois que dans ce domaine-là, le travail qui a été fait est un travail remarquable.

Je voudrais y revenir un instant parce qu'au-delà de la qualité technique remarquable des différentes interventions, avec quelquefois surtout chez certains, une tendance à présenter des chiffres d'une façon subtile, je ne dirais pas

tendancieuse. Au-delà du débat technique, il y a la vision politique dans un secteur stratégique et vital. Et pour moi et pour nous, pour le Conseil exécutif et pour la majorité territoriale et certainement pour d'autres qui ne sont pas aujourd'hui dans la majorité territoriale, il y a deux grandes façons complémentaires d'aborder ce dossier et d'essayer d'y répondre.

D'abord en tant que nationaliste Corse, c'est-à-dire en tant que citoyen d'une petite île de Méditerranée qui a vocation à maîtriser aussi largement que possible ses choix et qui a vocation à réduire aussi largement que possible ses dépendances dans un monde d'interdépendance. Premier volet donc, est-ce que, en tant que nationaliste Corse aujourd'hui, je suis heureux de vous présenter ce rapport avec Julien Paolini qui en est l'auteur principal ? Je vous réponds oui !

Et le deuxième volet complémentaire, c'est celui de citoyen du monde, citoyen du monde dans un monde menacé plus que jamais par le réchauffement climatique, par la raréfaction de toutes les ressources naturelles, par les menaces sur la biodiversité, par la nécessité de préserver les ressources, par la nécessité de créer du lien social et notamment en pensant d'abord et prioritairement à celles et ceux qui ont peu par rapport à celles et ceux qui ont beaucoup, je suis aussi heureux et très fier de vous présenter ce rapport.

En 2013, l'Assemblée de Corse a voté ce schéma régional du climat et de l'énergie. Il est à réviser et nous allons le faire pour intégrer tout ce qui s'est passé depuis. Mais c'est à ce moment-là qu'est acté l'objectif stratégique d'autonomie énergétique à 2050. Et, je rappelle que dans le domaine de l'énergie, l'autonomie c'est l'indépendance. Les institutions, non, l'autonomie n'est pas l'indépendance, mais dans le domaine énergétique, l'autonomie c'est l'indépendance, c'est-à-dire que l'objectif que nous nous fixons à partir de 2013, c'est de dire que nous n'avons plus besoin d'énergie venue d'ailleurs, que nous sommes autosuffisants en matière d'énergie. Et cet objectif, il doit être atteint à travers la montée en puissance de production d'énergies nouvelles renouvelables et à travers la diminution de la consommation de l'énergie, c'est-à-dire le poste de maîtrise de l'énergie.

On nous dit en 2013, cet objectif théorique, eh bien, on va essayer de le concrétiser à partir de 2015 à travers la PPE qui réaffirme cet objectif stratégique dans un contexte où la situation à l'époque est la suivante, c'est celle, effectivement, de ce triptyque qui existe et qui s'impose à nous en 2015 et qui continue de s'imposer à nous, avec une situation qui est claire. Il y a en gros 36 % de la production énergétique qui relève des centrales thermiques, le fioul lourd : le Vazzio, le fioul léger : Lucciana, il y a environ 27 % de la puissance produite, qui est produite par les deux câbles qui nous relient à la Sardaigne et à l'Italie, Sardaigne-Corse- Italie, Corse-Italie pour le deuxième câble.

Donc ça nous fait à-peu-près 36 plus 27 et puis, le reste ce sont les énergies renouvelables à environ 35 %.

C'est la situation à l'époque. Et à ce moment-là, on vote une PPE très ambitieuse. Tout le monde la vote dans l'Assemblée, sauf Paul-Félix Benedetti, qui est à l'époque présent et qui s'abstient, qui explique pourquoi, une abstention globalement bienveillante me semble-t-il, mais qui pointe un certain nombre de carences. Mais nous votons en ayant conscience qu'il va y avoir des difficultés, et notamment que se pose déjà la question de la capacité à financer la maîtrise de l'énergie, à financer la montée en puissance des énergies renouvelables et au-delà des problèmes de financement, à supposer les financements acquis de notre capacité en termes d'ingénierie, de la capacité de notre territoire insulaire, nos entreprises, nos personnes publiques, notre capacité à absorber cette montée en charge. Et malgré cela, la PPE est votée.

Et nous, nous arrivons aux responsabilités en décembre 2015. Et nous allons nous inscrire dans la volonté réaffirmée d'atteindre l'objectif d'autonomie énergétique, premièrement. Deuxièmement, de sortir le plus vite possible du fioul. Troisièmement, de monter en puissance le plus vite possible sur les énergies nouvelles renouvelables. Quatrièmement, d'accélérer sur la maîtrise de l'énergie.

Je me tourne très amicalement vers Josepha Giacometti, on peut toujours dire que nous n'en avons pas fait assez, mais s'il est un domaine et un secteur où nous avons fait beaucoup, quand je dis « nous », c'est depuis décembre 2015, donc, un « nous » qui vous incluait à l'époque, avant même la révision de PPE d'aujourd'hui, avant même la révision de PPE d'aujourd'hui, sur la réalisation matérielle, concrète d'engagement et réalisation de crédits de paiement, vous l'avez rappelé, lorsque nous avons voté la PPE, ça semblait du domaine de l'abstraction que de se dire, d'ici 2023, nous aurons engagé un 1,4 milliard d'euros. C'est énorme !

L'avons-nous réalisé intégralement ? Non.

Combien avons-nous réalisé ? 863 M€, nous avons engagé 863 M€ sur les objectifs de monter en puissance des énergies nouvelles renouvelables et de la maîtrise de l'énergie. 863 M€ !

Alors, la question qui se pose, nous avons prévu d'engager 1,4 milliard, nous avons fait 863 millions. Vous savez combien nous apprêtons à voter, et nous les avons aujourd'hui, pour les 5 ans à venir ? 4 milliards d'euros, dans le domaine de la production des énergies, Alors, dites-moi, aujourd'hui votre crainte par rapport à cette PPE, ce n'est pas qu'on ait l'argent, on l'a, on va avoir et on projette d'investir pour la période 2019-2028, 780 M€ dans la production d'énergies

nouvelles renouvelables, 800 M€ en quelques années. La question qui se pose aujourd'hui, c'est : serons-nous capables de le faire ? C'est celle-là l'interrogation.

Nous avons démontré que nous étions en très largement en situation de le faire dans les années passées puisque nous avons atteint 70 % de nos objectifs de consommation des crédits.

Aujourd'hui, nous passons de 320 M€, la dernière PPE, à 780 M€, celle que nous votons aujourd'hui, nous doublons l'effort. Ça montre ce qu'est notre volonté de faire et d'accélérer.

Dans le même temps, Josepha, je reprends les chiffres parce que c'est important, peut-être qu'on aurait pu mieux faire, mais nous étions en milieu de classement des régions françaises entre 2010 et 2015. En application de la PPE entre 2015 et aujourd'hui, nous sommes devenus, ça a été dit par Julien, mais je vais le répéter, la première région d'Europe en termes de production annuelle en kilowatt heure par habitant, devant les Pays-Bas, devant l'Allemagne, devant Malte. Nous produisons 806 là où la Nouvelle Aquitaine, par exemple, produit 627 ou les Pays-Bas, qui sont le premier pays européen, produisent 654. Nous sommes en tête dans le photovoltaïque, comme nous sommes en tête des régions françaises, dans le solaire thermique. Alors bien sûr, nous sommes loin derrière Chypre, qui est le leader européen, mais nous sommes quand même le neuvième territoire et pays d'Europe avec 114 m<sup>2</sup> par habitant, là où par exemple l'Occitanie qui est deuxième à 65 m<sup>2</sup>, l'Auvergne 55, la région Sud 53.

Donc, comme le disait Julien Paolini, lorsque nous avons réussi et que nous avons bien fait, il faut que nous le sachions et que les Corses le sachent.

Alors, quand on arrive en 2016, on veut réaliser la PPE, on veut accélérer et j'ai démontré qu'on le fait. Et puis on est confrontés à une PPE qui a décidé quoi ? Parce qu'après il y a des questions simples, on peut nous dire, « vous avez traîné », comme le dit Xavier, mais il connaît trop bien le dossier pour savoir que les retards pris ne sont pas imputables à la Collectivité de Corse. Xavier, qui c'est qui a la maîtrise d'ouvrage sur le câble SACOI ? Est-ce que la Collectivité de Corse a un seul mot à dire sur SACOI ? Il faut que les Corses l'entendent. On a pris quatre ans, cinq ans de retard, SACOI, nous n'avons rien à dire, on ne nous demande même pas l'heure, ça se passe entre l'État français et l'État italien.

Le retard sur le Ricanto, est-ce que la Collectivité de Corse a un mot à dire ou une virgule à changer sur ce qui est décidé en matière de maîtrise d'ouvrage ? Qui est maître d'ouvrage, centrale du Ricanto ? C'est l'État à travers la direction générale de l'électricité, ce n'est pas nous. Les retards qui ont été pris ne nous sont pas imputables. Quelle était la situation de la PPE ? Première question, a-t-on besoin d'une énergie de transition aujourd'hui ? Oui, à l'évidence, puisque nous

sommes au risque permanent du black-out, on le sait. Notre pari, c'est que la production d'énergie à partir du thermique et demain du bioliquide va baisser parce que la maîtrise de l'énergie va monter et que la production d'ENR va monter.

Nous avons besoin de stabiliser cela à travers une énergie de transition. Quel était le choix de l'énergie de transition en 2016 quand nous arrivons ? Le gaz, nous avons un besoin inéluctable, indispensable, incontestable d'une énergie de transition, Paul-Félix, pas pour 50 ans, pour 25 ans, on en a besoin pour aller jusqu'en 2050.

En 2016, c'est quoi ? C'est le gaz. Comment il arrive le gaz en 2016 ? Le gazoduc, vous vous en rappelez quand même ? Nous, nous avons émis des réserves sur le gazoduc. Chemin faisant, nos réserves se cristallisent et sont prises en considération.

On arrive à 2018 et l'État dit, on abandonne le gazoduc et on passe à la desserte, toujours dans le gaz, avec une barge à Lucciana et ce qui est prévu, une structure gravitaire sous-marine dans le golfe d'Ajaccio. Vous le savez ? Le principe est validé. L'appel d'offres est lancé. Nous ne sommes pas, nous, en situation de décider, nous n'avons pas accès à la procédure, c'est l'État qui conduit la procédure.

La procédure va déboucher sur un appel d'offres infructueux, alors même que l'État nous dit que tous les grands majors et toutes les grandes entreprises du secteur au plan européen, ont fait l'objet de sourcing de la part de l'État. Et donc, nous sommes en impossibilité de construire la centrale du Ricantu, parce que pour construire la centrale du Ricantu, il faut savoir à quelle énergie elle va être approvisionnée et que nous n'avons toujours pas le moyen d'amener le gaz. À ce moment-là intervient le protocole de 2019. Nous acceptons de diminuer la taille de la future centrale du Ricantu, et nous montons en puissance sur le financement, notamment de la maîtrise de l'énergie avec le cadre de compensation qui nous permet d'avoir la main à concurrence d'environ 50 ou 60 M€ sur des actions de maîtrise de l'énergie. L'appel d'offres est infructueux. Que nous dit l'État ? Il nous dit : si nous relançons un appel d'offres au gaz, les mêmes causes produisant les mêmes effets, nous risquons de nous retrouver, nous sommes en 2021, 2022, nous risquons de nous retrouver avec un nouvel appel d'offres infructueux, avec l'impossibilité de construire une nouvelle centrale, avec une énergie de transition qui n'arrivera pas en Corse et donc inéluctablement avec la rupture d'approvisionnement et une situation de black-out structurelle.

Quels sont les choix qui s'offrent à nous ? Il n'y en a pas 50. On a besoin d'une énergie de transition, ou on reste au fioul lourd, le Vaziu qu'on combat depuis 40 ans, ou on retente la chance avec le gaz, avec toutes les inconnues que cela véhicule, ou alors il y en a plus qu'une autre de solution, c'est le bioliquide, il

n'y en a pas d'autre. On peut tourner les choses comme on veut, il y a que ces trois-là.

Le fioul, on n'en veut pas et tout le monde en sort parce qu'il faut quand même rappeler que fioul lourd ou fioul léger, ce sont des énergies fossiles et polluantes. Le gaz, on ne peut pas l'amener. S'ajoute le contexte géostratégique nouveau, les prix, l'incertitude quant aux approvisionnements.

Le bioliquide, on veut nous l'imposer, nous refusons qu'on nous l'impose. Et nous posons deux catégories de conditions, ça a été rappelé et la négociation va durer plus qu'un an, Julien, elle va durer deux ans parce que l'État sait aussi, nous sommes dans une négociation qui est dure, Xavier vous distribuiez les bons et les mauvais points, qui a gagné, qui a perdu, moi, je pense que nous avons fait une très bonne affaire pour la Corse et tant mieux, et nous l'avons fait parce que l'État a accepté de toper la semaine dernière, pas avant, mais au bout de 2 ans.

Mais l'Etat dans la négociation, savait que le temps jouait contre nous parce qu'il fallait construire une nouvelle centrale, il fallait fermer le Vaziu, qui doit fermer depuis longtemps, qui ne fonctionne qu'à coups de dérogations, qui peut tomber en panne avec le risque du black-out, avec les syndicats qui poussaient, avec vous qui demandiez : où en sommes-nous ? Nous, nous avons tenu. Nous avons dit il y a deux catégories de conditions à remplir. Les premières, ce sont celles qui ont trait à la santé publique et au développement durable, et les deuxièmes sont celles qui ont trait aux mesures de compensation.

En matière de bioliquides, si nous acceptons d'aller vers le bioliquide, deux conditions non discutables. Premièrement, des garanties juridiques de ce que l'utilisation des bioliquides se fera dans des conditions totalement sécurisées d'un point de vue de la santé publique, et c'est les chiffres que nous avons produits à l'aide d'une étude indépendante avec un niveau d'émission qui sera contractuellement accepté par EDF, fixé par un arrêté du préfet qui alignera la production de substances dangereuses sur celle du gaz, c'est-à-dire des niveaux infiniment inférieurs au seuil minimum, et c'est l'arrêté d'utilisation qui le prévoit.

Donc, nous sommes sur les niveaux les plus bas en termes de pollution, les niveaux les plus bas que l'on peut obtenir et garantir actuellement. Première catégorie.

Deuxième catégorie, développement durable. Nous l'avons dit, nous voulons un cahier des charges, nous ne voulons pas que le bioliquide que nous allons utiliser provienne de culture intensive, provienne de déforestation, provienne de l'exploitation des données de la terre. Et nous avons eu un cahier des charges dans lequel le colza dont il s'agit, est produit à titre principal en Espagne,

en France et en Italie. Et, comme l'a dit Julien, à tout prendre, nous préférons, puisqu'il faut être dépendant encore pendant 20 ou 25 ans, en réduisant cette dépendance, nous préférons être dépendants de pays de l'Union européenne, nous préférons avoir une production fût-elle modeste, qui a vocation à évoluer si on peut aller vers de nouvelles technologies au niveau de la Corse, plutôt que d'être dépendants de la Russie, des Émirats arabes ou encore des États-Unis.

Donc, c'est un choix que nous avons assumé.

Deuxième catégorie de conditions, Xavier, vous nous dites, c'est un mauvais deal, non ? L'État avait dit, l'infrastructure gazière d'abord, vous qui êtes de Peri, qui êtes à la CAPA, vous pensez que les élus de la CAPA et la population, par rapport à vos projets, notamment ceux du Fond de baie, vous étiez prêt à avoir une structure lourde, gravitaire, une barge, une structure gravitaire dans le golfe d'Ajaccio, pour desservir le Ricantu ? Vous savez bien que non. On n'a pas eu d'offre, de toute façon, on n'a pas eu d'offre, donc c'est un débat qui est clos.

Donc, la deuxième catégorie de conditions, nous avons dit : vous n'investissez pas 400, peut-être 400 millions, peut-être 350, 400 millions qui auraient profité à un grand groupe pour faire une barge à Lucciana et pour faire une structure gravitaire dans le golfe d'Ajaccio. Nous, ce qu'on a dit, c'est : cet argent que vous n'investissez pas, nous souhaitons qu'une partie significative soit donnée à la Corse pour aller vers la maîtrise de l'énergie. Et ça a été la discussion qui a duré deux ans. Sur le principe d'abord, l'État ne voulait pas.

Deuxièmement, sur le volume, l'État n'était pas d'accord sur 200 millions.

Troisièmement, sur l'utilisation, il y a eu des discussions qui ont été longues et nous sommes arrivés à un deal qui est un bon deal parce que nous avons 200 M€ à notre main, que nous allons utiliser à travers un règlement d'aides qui sera, nous vous le proposerons, débattu devant l'Assemblée. Et si j'ose dire, nous faisons d'une pierre, deux coups parce que non seulement on parle de maîtrise de l'énergie, mais on parle de maîtrise de l'énergie équilibrée entre tous les territoires de Corse, 150 millions pour le grand Bastia et pour le grand Ajaccio et notamment pour accompagner la sortie du gaz de ville et 50 millions pour le reste.

Quelles sont les opérations qui vont être financées ? Ça va être la mise à niveau au plan énergétique de tous les logements sociaux et de milliers de copropriétés dégradées en centre-ville. Ça veut dire concrètement qu'à travers ces opérations, sur 4 ans, si nous arrivons à programmer, nous avons pris la précaution de pouvoir dépasser la durée de programmation instruit par exemple par l'expérience du PEI. Ça veut dire que, au lieu de 400 millions qui auraient profité à un grand groupe pour une ou deux infrastructures, on a 200 millions pour nos



TPE, pour nos PME, pour nos artisans, partout en Corse. Et ça veut dire que cet argent, il va venir rénover des logements sociaux prioritairement ou des copropriétés de centres villes dégradées, ça veut dire que ça sera une économie énergétique pour chaque foyer concerné d'environ 1000 € par an. C'est-à-dire que nous restituons 1000 € de pouvoir d'achat aux gens qui en ont le plus besoin, près de 100 € par mois.

Donc, je pense que ça, on ne peut pas le passer sous silence et ça nous l'avons négocié et obtenu, et pas seulement les logements sociaux, les bâtiments d'éducation du Grand Bastia et du Grand Ajaccio et également les EHPAD pour les personnes âgées qui nous tiennent à cœur.

Donc, la question qui se pose, est-ce que nous allons être capables de consommer ces 200 millions dans un temps de 4 ou 5 ans ? Et, c'est là que nous devons conventionner et que nous allons conventionner avec les chambres des métiers, avec les chambres de commerce et d'industrie, avec les fédérations.

Dernière vertu de ce choix politique, à un moment où nous luttons contre la spéculation, oui, nous assumons, ça a été dit par les interventions de Ghjuvan'Santu Le Mao et de Julien Paolini, d'encourager les entreprises à se réorienter vers d'autres types de marchés. Moi, je préfère que les entreprises du BTP, les artisans, travaillent pour produire du logement principal, de la réhabilitation dans les villages ou de la rénovation de logements sociaux, que pour faire les villas de milliardaires sur le littoral ou ailleurs ?

Donc ces choix-là, ils sont dans la PPE que nous soumettons à votre vote.

Je termine, après chacun fera en son âme et conscience. Aujourd'hui, et ça a été dit et je vais terminer par-là, en 2018 : centrale thermique : 761 gigawatts. Dans 5 ans, quand nous aurons construit, centrale thermique : 248 gigawatts, on passe de 761 gigawatts en fioul lourd pour moitié, le Vaziu, en fioul léger, 761 gigawatts, on n'aura plus que 248 gigawatts en bioliquide, avec le même niveau d'émissions que le gaz.

Sur les ENR aujourd'hui : 33 %. En 2018 avec la PPE révisée qu'on vous propose de voter, nous serons à 74 % dans notre production d'ENR et, si vous considérez que les bioliquides ne sont pas des ENR, ce sont des ENR, sauf qu'elles ne sont pas produites ici. Si on sort les 8 %, on est encore à 64 % d'énergies nouvelles renouvelables.

Alors, en votre âme et conscience, vous voterez contre ou vous vous abstenerez. Moi, je m'adresse aux élus de l'opposition et je m'adresse notamment aux nationalistes, on peut toujours faire mieux.

Moi je vous ai donné et rappelé les chiffres, le réalisé et les objectifs. Moi, je suis un Président du Conseil exécutif qui soutient le président de l'AUE qui vient devant l'Assemblée de Corse avec un rapport qui, premièrement acte la fin de la centrale du Vaziu, combat politique historique des nationalistes.

Deuxièmement, avec un président de l'AUE qui vient devant vous avec un rapport qui va faire passer la Corse en 2018 de 33 % d'énergies nouvelles renouvelables à 74 %.

Troisièmement, avec un Président de l'AUE qui vient devant vous en disant : moi, j'ai négocié, j'ai eu 200 M€ qu'on va investir dans les quatre ans à venir, avec les artisans, le BTP, le PME, pour les gens qui sont en souffrance sociale dans ce pays.

Moi, je suis aux côtés d'un président de l'AUE qui vient dire : on va construire la centrale du Ricantu, on a négocié avec EDF, il y aura un cahier des charges qui fera que sur une construction qui doit, à-peu-près un coût de 450 millions, et à-peu-près la moitié, c'est les moteurs à l'extérieur, on va avoir 50 ou 60 % de retombées directes pour les entreprises de Corse.

Donc moi, je me tourne vers l'opposition, les oppositions et notamment les nationalistes, si vous considérez que vous, en votre qualité, en votre âme et conscience de nationalistes, vous devez vous abstenir ou voter contre cette PPE, faites-le. Moi, je peux vous dire que je suis fier d'être aux côtés de Julien Paolini, du Conseil exécutif, de vous la présenter et de vous demander à toutes et à tous de faire votre choix. Et en ce qui me concerne, si j'étais à votre place, je voterais à deux mains.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Allora, avemu dui amendamenti, un primu presentatu hè quellu di « Un soffiu novu »...

**(Brouhaha).**

Ùn ci hè micca problema, a pudete fà, mà vi ramentu chì à 7 ore ci sò ghjente chì ghjunghjenu quì per riceve e so medaglie, ci hè a cerimonia è avete torna dui cartulari nant'à l'energia dopu.

**La séance suspendue à 18 h est reprise à 19 h 03.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Per piacè, ripigliate e vostre piazze. Dumandu à i presidenti di i gruppi di chjamà e persone di u so gruppu, per piacè.

Allora, mi girgu versu l'esecutivu.

Primu v'aghju da dumandà di vutà a derugazione per u tempu di travagliu. Avà cunniscite cum'ellu si passa, per permette à u secretariatu generale di pudè cuntinuà a travaglià incù noi, per noi dopu 18 ore.

**DEROGATION TEMPS TRAVAIL personnels du Secrétariat general**

Dunque, quale hè chì ghjè contru ? Astenzione ? No-partecipazione ? À prò ?

**Tuttu u mondu ghjè à prò.**

Dopu, mi girgu versu l'esecutivu, ripigliemu i nostri dibattiti nant'à l'energia, nant'à a **Programmazione Plurianninca di l'Energia**

**Raportu n° 066 (SUITE) : Prughettu di revisione di a Programmazione Plurianninca di l'Energia (PPE)**

**Rapport n° 066 : Projet de révision de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE)**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Eiu, vulerebbe l'amendamenti è i sotti-amendamenti per piacè.

**M. Xavier LACOMBE**

Madame la Présidente, je pense pour aller plus vite, de ne pas perdre de temps puisque nous nous sommes vus, nous nous sommes mis d'accord, ce n'est pas la peine de faire des sous-amendements, autant directement présenter les amendements qui sont déjà sous-amendés, à moins de vouloir suivre la procédure à la lettre, mais bon, perte de temps inutile !

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Mais on peut aller assez vite, on ne les présente pas, je dis : premier sous-amendement, deuxième sous-amendement, on les vote et ensuite :

l'amendement ainsi sous-amendé. La seule chose, c'est que je voudrais les voir, juste les avoir dans les mains.

Donc dans l'ordre, s'il vous plaît, reprenons les choses, dans l'ordre nous avons l'amendement de « Un soffiu novu », on est bien d'accord ? Cet amendement de « Un Soffiu » est donc sous-amendé par le Conseil exécutif. Vous êtes tombés d'accord sur le sous-amendement ?

Le Conseil exécutif, je me tourne vers lui ? Oui, très bien.

Donc, je soumetts à votre approbation le sous-amendement du Conseil exécutif à l'amendement 1.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

**Le sous-amendement du Conseil exécutif est accepté.**

Je soumetts maintenant l'amendement de « Un soffiu », ainsi sous-amendé.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

**L'amendement ainsi sous-amendé est ADOPTE à l'unanimité.**

Il y avait un deuxième amendement qui était présenté, qui est arrivé en début de séance, par « Core in fronte ». Alors, qu'en est-il de cet amendement ? Il a été sous-amendé aussi.

Alors, le sous-amendement du Conseil exécutif à l'amendement de « Core in fronte », amendement numéro 2 :

**Le sous-amendement est adopté à l'unanimité.**

Je soumetts maintenant l'amendement n°2 ainsi sous-amendé au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

**L'amendement de « Core in Fronte » est adopté à l'unanimité.**

Il n'y a pas d'autres amendements, nous pouvons passer au **vote de la politique pluriannuelle de l'énergie.**

Quale hè chì ghjè contru ?

## **M. Paul-Félix BENEDETTI**

Explications de vote !

Je prends acte des bonnes volontés. Comme il y a huit ans, les propositions d'études sur les grands aménagements hydrauliques sont prises en compte. Il y a un plus cette fois, c'est que la CdC accepte d'assurer le pilotage et d'essayer de rendre efficiente cette décision, au moins sur un canevas d'études.

Maintenant, sur le principe général, moi je continue à considérer d'abord que la méthode de l'élaboration de ce document ne m'a pas convenu dans la mesure où depuis quasiment 20 mois où je suis élu, il n'y a eu aucune réunion de travail du Conseil énergétique qui n'est là que pour faire de la figuration puisqu'on est venu nous présenter un dossier complet, ficelé, finalisé, négocié avec quand même des axes stratégiques qui auraient pu être discutés en amont, où il aurait pu y avoir des propositions ou des acceptations, on ne peut que se faire convaincre, quand on est en bonne foi dans un protocole de discussion et de partenariat technique, puisque là on discute quand même des techniques avec quand même une finalité politique, c'est l'indépendance énergétique de la Corse.

Moi, je continue à considérer que le triptyque fait quand même la part belle aux interconnexions dans des proportions qui sont très fortes.

Le colza, énergie de substitution, je peux m'y faire, mais intellectuellement, ça me heurte quand même.

Maintenant, je considère quand même qu'il y a des bonnes choses, que d'abord gratté 200 millions en substitution des non-réalisations industrielles pour la venue du gaz en Corse au bénéfice, je dirais, de l'énergie négative en récupération par rapport à de la rénovation sur des habitats prioritaires, scolaires et sociaux, c'est une bonne chose.

Maintenant derrière, je crois qu'il y a beaucoup de choses à faire et à planifier et de profiter de ces deux années de préparation de la révision générale pour qu'il y ait un travail collectif. Sinon, vous allez vous retrouver à chaque fois avec des discussions finales plus ou moins bloquantes, avec plus ou moins l'envie d'aller chercher, je dirais la différenciation, moi, aujourd'hui je ne la cherche pas. Je pense qu'il y a une bonne voie dans l'état d'esprit, mais la méthode, elle est quand même fortement calée sur le désidérata étatique où on nous impose une grosse dépendance à des achats difficiles sur une matière première colza qui sera malheureusement très contrainte sur le marché. On va discuter d'acheter 200 000 tonnes sur un marché potentiel mondial de quelques millions de tonnes seulement. Je suppose que l'acheteur devra être très prévoyant.

Ensuite, le raccordement avec l'Italie prendra des parts prépondérantes et vous avez une inconnue, c'est que dans votre canevas, il n'est pas parlé du doublement à venir de la liaison sur Casamozza, pourtant l'étude d'impact a été faite, les réunions publiques ont été faites où on annonce qu'on pourra prendre 100 MW, voire 150. Dans aucun scénario, ça n'y est frontalement. Pourtant, s'il advenait qu'il y soit, on serait totalement dépendant de cette liaison, ça voudrait dire qu'on ne ferait pas le reste, ça veut dire ce qu'on a voté sur des études sur des grands aménagements hydrauliques vont être complètement hypothéqués au niveau de la réalisation, même si la faisabilité est démontrée et l'opportunité, qu'elle soit technique ou écologique.

Donc pour ces considérations-là, nous, nous nous abstenons et je prends acte quand même de votre bonne volonté. J'avais voté contre la dernière fois.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Merci, Madame la Présidente.

Explication de vote rapidement.

D'abord, à l'instar de ce qui a été salué sur tous les bancs, reconnaître en effet l'investissement massif et reconnu des équipes qui se sont attelées à ce travail de fond qui, à défaut d'être historique, est dense.

Rappeler aussi les réserves que nous avons manifestées, une difficulté en matière de lisibilité en matière de l'énergie, tout ça n'est pas très lisible, aussi bien le calibrage de la demande, même si on fait confiance aux experts, Monsieur le Président de l'AUE, ça aurait demandé beaucoup plus de précisions. On voit mal sur l'avenir à moyen et long termes, comment l'offre va pouvoir soutenir la demande.

Je pense du reste que la proposition considérée comme fantaisiste de Pierre mérite au moins quelques études dans un contexte plus général d'audace qui aurait pu être un marqueur de votre rapport, on est en 2023, pour en finir avec un bio carburant qui relève de la politique du moindre mal. Si on était, je crois, pionniers il y a quelques années, lorsqu'on a dit que le gaz était une fausse bonne idée à l'époque. Gageons que le colza ne soit pas la bonne fausse idée de ces années. On est sur le moindre mal, on a bien compris que vous étiez dans un exercice contraint. Mais un peu d'audace, nous aurait permis de vous apporter un soutien plus franc.

Nous en resterons pour l'heure à l'abstention.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Altre spiegazione ? Jean-Christophe Angelini.

**M. Jean-Christophe ANGELINI**

Vi ringraziau, o Sgiò Presidente.

A nostra pusizione, pensu chî l'avete induvinata.

Pour notre part, donc, nous saluons une nouvelle fois et sans flagornerie ni excès, le travail qui a été réalisé. Il vient rattraper les difficultés, une grande partie du retard qui a pu être pointée du doigt ici ou là. Il a en même temps sur le fond, poser une ambition et une volonté qui sont globalement incontestables.

C'est sur l'opérationnalité que nous émettons nous-mêmes un certain nombre de doutes et de réserves, mais nous considérons que les questions qui ont été posées ont donné lieu pour partie, Président, un certain nombre de réponses. Ça n'a pas été le cas pour toutes, mais le temps viendra où nous aurons bien sûr toute latitude pour en reparler.

Je salue notamment l'idée d'un partenariat actif entre les collectivités publiques et les opérateurs, à l'aune de l'amendement et du travail déposé et réalisé par Paul-Félix et son groupe, la prise en compte des questions liées à l'hydro pour partie également. Mais je continue avec mes collègues et amis du groupe « Avanzemu » de penser que sur la MDE et les objectifs que vous affichez sur un certain nombre de grands sujets comme l'hydrogène, mais il y en a d'autres, nous aurions collectivement gagné un peu plus de précision.

Pour être très clair et très précis, notre vote ne sera pas comparable à celui qui a pu être exprimé sur la DSP ou même le budget. Nous ne voterons pas contre et nous essaierons même de vous accompagner, mais en l'occurrence, et ce soir, nous nous abstiendrons.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Altre dumande ? Josepha Giacometti.

**Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**

Oui, aghju lettu bè u raportu, j'ai bien lu et j'ai bien compris. Précision : quand j'interviens sur quelque chose, en général, j'essaye de lire et de comprendre et en ayant lu et compris, je le répète, vous m'avez répondu sur un certain nombre de choses, je vais le répéter.

La question des retards qui ont été accumulés, ce n'était pas simplement pour les regarder en rétrospective, mais pour les mettre en perspective et vous appeler justement sur la question de la transition et sur le choix du colza et de cette dépendance, appeler à vite rompre, à ne pas chercher à trop maintenir cet équilibre instable et à l'effort sur les énergies renouvelables.

Au regard de cela, sur la question de l'hydrogène, je le maintiens, sur la question de l'hydro électrique, sur toutes ces questions-là, il faut un plan d'actions, d'opérationnalité, pas de réaliser maintenant, je ne demande pas à ce que ce soit réalisé demain matin, mais un véritable plan d'actions pour que nous puissions y aller.

Mes réserves, mes doutes ne sont pas levés là-dessus. Je ne vais pas voter contre, vous voyez, je ne vais pas voter contre non pas parce qu'on a convoqué le sentiment national, u sintimu naziunalu, ùn aghju micca bisognu ch'ellu sia cunvucatu da quale sia a manera. Quandu facciu una presa di pusizione, a sò perchè.

Vous maintenez des objectifs, mais en revanche, moi je vous demande de revenir ici régulièrement avec des rapports d'étape, ce n'est pas une injonction, ce n'est pas un ordre, Monsieur le Président de l'AUE, on se connaît un petit peu, mais en revanche, c'est une demande forte de revenir ici avec des rapports d'étape régulièrement et nous montrer véritablement qu'on change de braquet. Je ne manquerai pas de vous le rappeler.

En tant que nationaliste, comme je peux voter contre, ce soir je vais m'abstenir parce que je crois qu'il y a beaucoup de choses qui restent à réaliser. Je ne reste vraiment pas convaincue. Je vous demande de faire la démonstration et d'atteindre les objectifs d'autonomie énergétique que nous nous sommes fixés et qui, pour l'heure, sont loin d'être advenus.

### **Mme Nadine NIVAGGIONI**

Monsieur le Président, Monsieur le conseiller,

Grâce à ce rapport, nous changeons de braquet, nous changeons de logique, nous abandonnons le fuel lourd pour rentrer dans un nouveau modèle. C'est courageux, c'est ambitieux. Nous accélérons le pas vers les énergies renouvelables et vers l'autonomie énergétique. Donc, ça va bénéficier à des milliers d'entreprises corses et nous considérons que c'est un projet à la fois politique, économique et social. La Corse entière en est reconnaissante ce soir d'avoir abandonné le thermique pour un nouveau système. Merci.



**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Aghju da mette à u votu a pulitica plurianninca di l'energia presentata da u Cunsigliu esecutivu.

Quale hè chì ghjè contru ? Astensione ? No-partecipazione ? Quale hè chì ghjè à prò ?

**Sta pulitica hè ADUPRATA à a majurità assuluta.**

Ùn scappeti micca pè piacè.

M'aghju da girà versu l'esecutivu perchè ci hè quantunque un raportu.

Simu appena in ritardu pè a rimessa di e midaglie di i 40 anni, u persunale ci aspetta. Ma simu ubligati di passà una deliberazione pè via di a famosa madonna di Brandu. Aghju da passà a parolla à a cunsigliera esecutiva.

Scusate, prima, aghju da fà **vutà l'urgenza**.

Quale hè chì ghjè contru ? Astensione ? No-partecipazione ? Quale hè chì ghjè à prò ?

**Tuttu u mondu hè d'accordu.**

Andate puru, Cunsigliera esecutiva.

## CULTURA È PATRIMONIU /CULTURE ET PATRIMOINE

**Raportu n<sup>u</sup> 072 : Acquistu d'un'opera « Madonna di Brandu »**

**Rapport n<sup>o</sup> 072 : Acquisition d'une œuvre « Madone de Brando »**

**Mme Antonia LUCIANI**

À ringrazià vi.

Comme vous le savez, la Madone de Brando dont nous avons parlée assez longuement ces dernières semaines, eh bien, sera mise en vente demain.

La Collectivité de Corse, après avis d'historiens de l'art, propose de participer à la prochaine vente aux enchères dans le but d'acquérir ce retable.

Donc, on a été informés au sujet d'une œuvre ayant quitté la Corse en 1839 et qui réapparaît aujourd'hui à l'occasion d'une vente aux enchères, qui est donc organisée demain par la maison de Baecque, salle des ventes de Drouot à Paris.

Il s'agit de la Vierge en trône, tenant l'enfant entouré de quatre anges musiciens dit « Madone de Brando ».

Cette œuvre est la partie centrale d'un tableau ancien retable, peinture sur bois signée et datée dans le coin inférieur gauche du panneau.

Il s'agit d'un retable d'une qualité inestimable qui pourrait enrichir les collections de prestigieux musées nationaux ou internationaux. Evidemment, nous souhaitons qu'il puisse venir enrichir nos collections.

Je remercie par ailleurs les historiens qui se sont penchés ces dernières semaines sur cette œuvre, je pense à Monsieur Liccia, Monsieur Vergé-Franceschi.

Les archives familiales des actuels propriétaires ainsi qu'un certain nombre d'articles qualifient ce retable d'un des plus beaux retables de Corse et nous donnent de précieuses informations sur la Corse de cette époque.

Ce retable provient d'un ancien couvent de San Francesco de Brando et fut déplacé après la Révolution française et mise en vente du couvent, comme bien national

Cet ensemble fut déposé dans l'Église de Santa Lucia di Ville di Pietrabugno et les services du patrimoine, je tiens à les remercier pour le travail qu'ils ont mené, ont effectué un certain nombre de recherches aux archives de Corse pour retracer la vente de ce chef-d'œuvre.

Il s'avère qu'en 1839, pour financer les travaux de réparation de son église, le Conseil et le Curé de Ville entreprennent la vente de ses retables et donc, celui de la Madone fut acquis par un collectionneur de passage en Corse, Albin Chalandon. C'est d'ailleurs ce dernier qui donnera au retable son nom, la Madone de Brando.

Dans le rapport, on a souhaité recontextualiser notre politique globale d'acquisition puisqu'un certain nombre de choses aussi avaient été dites, peut-être de méconnaissances aussi de ce qui est fait par la Collectivité en termes d'acquisition.

On a fait une petite rétrospective uniquement en partant de 2017, mais pour vous dire que quasiment chaque année, nous intervenons dans un certain nombre de ventes aux enchères quand on considère évidemment que les biens qui sont à vendre, peuvent intéresser nos collections et relèvent d'un caractère artistique, patrimonial, culturel, en tout cas, quand cela est justifié.

On peut évidemment citer le plus emblématique, celui qu'on a pu acquérir, d'Henri Matisse, qui nous a permis de faire une exposition qui a eu un succès considérable. Récemment, un certain nombre de biens liés à Pasquale Paoli. Et l'année dernière, un tableau de Prunelli di Fiumorbu de Maurice Utrillo. C'était pour vous donner aussi des exemples de notre capacité à nous porter acquéreur sur un certain nombre de biens qui ont vocation à revenir ici en Corse.

Alors pour revenir plus spécifiquement au retable, nous considérons qu'il a une caractéristique particulière puisque nous travaillons depuis plusieurs mois à une exposition temporaire au musée de la Corse, « Legnu sacru », pour présenter des retables peints sur bois, ainsi que des tabernacles ou sculptures les plus remarquables de la fin du Moyen-Âge, qui sont conservés en Corse. Évidemment, le fait de pouvoir acquérir la Madone de Brando viendrait donner encore plus de valeur et de plus-value à ce travail que nous avons commencé depuis plusieurs mois, notamment entre les services de la Collectivité et Louise Agneddu qui est chercheuse et spécialiste des retables peints sur bois. Et donc, la Madone permettra d'enrichir notre collection du musée de la Corse.

Vous dire aussi qu'actuellement nous travaillons, au-delà du fait de se porter acquéreur demain, à des mesures de protection possibles. Donc, nous avons vraiment fait valoir toutes les voies et moyens pour pouvoir ramener, je dirais, ce retable en Corse. Nous avons fait valoir la procédure de statut d'œuvre

d'intérêt patrimonial majeur et un autre de statut de trésor national. Nous attendons actuellement des réponses pour ces deux procédures.

Sachez, d'autre part, que nous avons pu constituer un dossier à partir de pièces d'archives pour montrer que l'analyse de ces pièces par les différents services juridiques du ministère pourraient nous permettre à la déclaration de la domanialité publique de la Madone de Brando, ce qui nous permettrait donc de la retirer de la vente et de pouvoir la récupérer.

La commune de Brando, évidemment, s'est manifestée auprès du commissaire-priseur, une fois que nous avons eu connaissance de ces éléments-là, pour exprimer son souhait que le bien lui soit restitué.

Nous sommes toujours en attente de la confirmation de l'illégalité de la vente, ou en tout cas du fait qu'elle pourrait revenir directement propriété de la commune de Brando. Mais comme cette procédure ne nous a pas été formellement confirmée par le ministère de la culture, à l'heure où nous parlons et la vente ayant lieu demain, évidemment par mesure de précaution, nous avons souhaité vous présenter ce rapport pour être sûr que nous pourrions participer demain en cas de réponse négative.

Je tiens également à remercier la fondation du patrimoine qui a été extrêmement réactive puisque je pense que la plupart d'entre vous n'ont pas été indifférents et d'ailleurs, il y a eu beaucoup de remontées et d'intérêt, notamment sur les réseaux sociaux, mais de manière générale, sur ce tableau qui a provoqué une certaine émotion, un certain engouement. Et donc nous avons, avec la fondation du patrimoine et la direction du patrimoine, lancé une initiative qui, jusque-là, n'existait pas, à savoir un mécénat populaire sur l'acquisition de l'œuvre puisque jusqu'à présent, le rapport en fait état également, nous avons évidemment des actions de mécénat en direction du patrimoine, mais c'est généralement sur des grosses opérations. C'est la première fois qu'on lance finalement ce type de démarche.

Je remercie les plus de 300 et quelques donateurs qui ont donné jusque-là. Il est encore possible de donner. N'hésitez pas. Je tenais à les remercier personnellement parce que ça a été un travail assez complexe à mettre en œuvre et puis surtout ça a demandé beaucoup d'agilité et de rapidité.

Pour terminer, nous proposons à travers ce rapport, la création d'un fonds d'acquisition parce qu'en fait, chaque année, quand nous participons à des ventes aux enchères, eh bien nous piochons directement dans la ligne budgétaire patrimoine. Nous proposons également à travers ce rapport de créer chaque année, d'avoir un fonds d'acquisition à hauteur de 500 000 €.

Ça ne veut pas dire qu'on les utilisera nécessairement, si on ne les a pas utilisés, on les réaffectera pour autre chose. Mais en tout état de cause, ça nous permet d'afficher aussi que dans notre budget nous consacrons une somme particulière à l'acquisition de biens qu'on considère relevant d'un intérêt suffisant pour qu'ils reviennent dans notre patrimoine.

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi.

Allora, ci hè un amendamentu di u Cunsigliu esecutivu, s'è vo vulete leghje è spiegà ci.

**Mme Antonia LUCIANI**

C'est un amendement à la délibération qui nous propose d'abord de donner mandat au Président du Conseil exécutif pour acquérir aux enchères le retable.

L'article 2 délègue la participation à la vente aux enchères au directeur du patrimoine, Monsieur Campocasso, qui sera sur place demain.

Enfin, l'article 3 donne mandat au Président de l'exécutif pour accomplir toutes diligences utiles, notamment auprès du ministère de la culture, de nature à permettre le maintien de l'œuvre dans le patrimoine public, c'est ce dont je vous faisais état, dans le cas où nous pourrions rapatrier notre retable, sans passer par la voie d'enchères et de participation aux enchères.

Voilà, on a inclus cette petite subtilité dans la délibération.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Tout a été exposé par la conseillère exécutive.

Simplement insister, pourquoi on vous saisit de ce rapport au visa de l'urgence ? Parce que vous avez compris qu'il y a eu des rebondissements juridiques multiples. Lorsque nous avons été informés de la vente aux enchères, nous avons souhaité nous positionner, puisqu'il s'agit, ça a été rappelé, d'un bien véritablement exceptionnel.

Nous avons travaillé, les services du patrimoine de la Collectivité de Corse, Jean-Christophe Liccia, Messieurs Ciavatti et Campocasso, Jean-Christophe Liccia, historien, Michel Vergé-Franceschi qui s'est emparé, vous le

savez aussi, de ce dossier et l'ensemble des éléments juridiques et historiques qui ont été recueillis permettent d'avoir la certitude que ce bien était un bien public et qu'il ne pouvait donc pas être légalement vendu.

Le ministère de la culture est saisi de cette affaire et jusqu'à 2 ou 3 jours en arrière, nous avait laissé penser que la domanialité publique était établie et que donc on n'irait pas à la vente. Nous avons essayé de prendre des garanties et notamment la commune de Brando qui est, selon notre démonstration, la seule propriétaire légitime de ce tableau, a délivré une sommation interpellative à la maison Drouot qui met le tableau aux enchères pour lui demander de retirer ce tableau de la vente dans la mesure où elle considère, la commune de Brando, et nous soutenons cette position, qu'elle est propriétaire du tableau.

Au moment où nous parlons, et c'est tomber il y a quelques minutes, la maison qui vend aux enchères, a refusé de retirer le tableau et continue à soutenir que le vendeur est bien propriétaire. Donc, nous allons vers un bras de fer juridique.

La raison pour laquelle nous avons réintroduit en urgence, dans l'absence de certitudes juridiques, le rapport pour pouvoir garder la possibilité de porter les enchères. Mais jusqu'au tout dernier moment, nous allons essayer premièrement de convaincre la maison qui vend aux enchères de retirer cette vente, nous le faisons avec le ministère de la culture avec lequel nous avons encore échangé il y a quelques minutes. Et puis, en toute hypothèse, si la vente est maintenue, le ministère de la culture, et lui seul dispose, d'un droit de préemption dans le cadre de la vente.

Donc, nous allons discuter pour savoir s'il vaut mieux que nous portions les enchères pour sécuriser, ou s'il vaut mieux laisser les enchères se dérouler jusqu'à quel prix, pour intervenir ensuite et avoir la garantie écrite du ministère de la culture, à ce moment-là, qu'il exercera son droit de préemption avec l'inconnu, aussi du prix auquel terminera la vente aux enchères si on est dans ce cadre-là.

Mais notre idée, c'est quand même le principe selon lequel il vaut mieux tenir que courir parce que si la vente aux enchères va à son terme, qu'un tiers acquéreur, par exemple étranger est déclaré propriétaire au terme de la vente des enchères, on risque de partir dans un contentieux juridique de plusieurs années, avec les plus grandes difficultés ensuite à faire revenir le retable dans le patrimoine de la Corse.

Donc, en l'état de ces incertitudes, le choix qui a été fait en concertation avec les services juridiques de la Collectivité de Corse, nos avocats, le ministère de la culture, c'est maintenir le rapport, m'autoriser à déléguer cette faculté de porter les enchères puisque la vente a lieu demain, normalement à 14 h, au

directeur du patrimoine qui est sur Paris depuis avant-hier pour ne pas risquer de louper l'avion et donc les enchères, donc, déléguer ce droit.

Et puis, on a fait un amendement supplémentaire, me donner mandat pour engager toute diligence utile de nature à permettre de conserver le bien dans le patrimoine. Ça, je vais voir avec le ministère de la culture entre aujourd'hui et demain. Est-ce qu'ils nous garantissent qu'ils exercent le droit de préemption ? Est-ce qu'il vaut mieux porter les enchères ? Est-ce qu'on arrive à convaincre le commissaire-priseur, de retirer le bien ? Donc ça va se jouer entre aujourd'hui et demain et vous serez bien sûr strictement informés de de l'évolution de de la situation.

On se bat quand même pour qu'un bien exceptionnel réintègre le patrimoine, en l'espèce, le patrimoine communal de la commune de Brando. Je salue le maire Patrick Sanguinetti, qui est très mobilisé, et au-delà de la propriété de la commune de Brando, même si ce n'est pas de façon juridique, le patrimoine de la Corse, que cette œuvre reste juridiquement et physiquement en Corse.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Est-ce qu'il y a des interventions ? Jean-Martin Mondoloni et Annette Pieri.

### **Mme Marie-Anne PIERI**

Juste un mot. L'État ayant un droit de préemption, pourquoi ne pas laisser faire le ministère de la culture, qu'il préempte et ensuite qu'il y ait une subrogation de la Collectivité dans cette préemption ? Cette possibilité est permise, je crois.

### **M. le Président Gilles SIMEONI**

Tout à fait. Alors je réponds directement, si vous m'y autorisez.

Simplement jusqu'à au moment où nous parlons, nous avons un accord verbal, mais nous voulons avoir la garantie écrite et l'engagement du ministère, même si nous faisons confiance, que le droit de préemption sera exercé dans le cadre de la vente.

Après, il y a une difficulté, c'est qu'on ne sait pas, si les enchères sont portées, jusqu'où elles peuvent aller et il faut qu'on discute aussi avec l'Etat de cette question-là.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Oui, c'était l'objet de la deuxième question que je voulais poser, c'est jusqu'où on s'aligne demain ? C'est une vraie question. Le ticket d'entrée, c'est quoi, c'est 300 ? 200 le ticket d'entrée. Première question.

Deuxième question. Là, on va vous autoriser à vous aligner aux enchères demain, mais aujourd'hui, pour demain la délibération qu'on prend ce soir, elle est exécutoire demain ?

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Elle est exécutoire, on l'a vu avec le contrôle de légalité, on la transmet tout de suite et c'est exécutoire. Il y a le sceau.

Après combien on est prêts à mettre ? Plus que ce que vous pensez et moins que ce que vous craignez !

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Sur ce coup, je n'ai pas de crainte, Monsieur le Président.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

On ne va pas dire ce qu'on est prêts à mettre parce que s'il y a des gens qui nous écoutent, ils sont capables de faire monter les enchères. Mais je veux dire, il faut rester dans un prix raisonnable par rapport à un bien qui est exceptionnel et c'est aussi l'objet de la discussion avec le ministère de la culture qui a proposé de cofinancer en partie à travers un fonds exceptionnel.

Nous, vous le savez, on s'était donné un plafond qui a paru dans la presse qui était de 400 000 €, une partie financement public, une partie par appel au mécénat. Aujourd'hui, on va discuter avec le ministère de la culture et l'idée c'est d'essayer de garder ce bien, de le faire revenir en Corse, si possible de faire reconnaître la propriété de la commune de Brandu en dehors de la vente aux enchères, et si ce n'est pas le cas de sortir de cette vente aux enchères avec un droit de préemption exercé par l'État dans des conditions raisonnables financièrement.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Autre demande ?



### **M. Jean-Marc BORRI**

À ringrazià vi Signora Presidente.

Prima di e cose, vulerà sprime u mo sentimentu di gioia tamanta è diceraghju ancu d'emuzione di vede chì l'appuntunità di u ritornu nant'a nostra terra, ind'è u so nidu d'origine, d'una tale opara chì hè « A Madonna di Brandu », 184 anni dopu à a so partenza, pussi esse pensurata.

Mi pare dunque di sicuru tuttu à fattu naturale chì a nostra Cullettività sparghjì i mezi necessari chì sò i soi, per fà chì issu tesoru venghi à raghjunchje quelli dighjà aquisti iss'ultimi anni da a direzione di u patrimoniu, chì ci vole à ringrazià è felicità per u so travagliu in favore di u nostru patrimoniu, ma dinù di a nostra storia è di a nostra cultura ,chì ne facenu parte tutti issi capi d'arti.

U cuntrariu sarebbe statu senza sensu. È vede una tale spressione artistica parte ind'è mani strangere sarebbe una perdita tamanta per noi. Ne testimonia a voce popolare suscitata per a so vendita.

À issu sughjettu, pare impurtante di salutà dinù u rolu ghjucatu da a fundazione di u patrimoniu è a so corsa ind'è a salvezza è a risturazione di u nostru patrimoniu, cum'è ind'è u sustegnu ch'ella porta à e cumune, in più di quellu di a nostra Cullettività.

Ben'intesu, s'è a suluzione di ritiru di a vendita incù ristituzione à a cumuna di Brando ricivia un'usciu favurevule, ci ne puderiamu ralligrà. Ma di sicuru, u ritornu di st'opara maiò di u nostru patrimoniu ind'è a nostra isula, di qualchì manera ch'ella sippia, sarà salutata da tutti è ripresentarà una stonda forte di sicuru per tutti i Corsi.

Vuteremu dunque in favore di issu rapportu.

À ringrazià vi.

### **M. Xavier LUCIANI**

Ghjustu un'affare, ùn ci hè micca discussione nantu à l'acquistu, speremu tutti chì st'opera, ch'ella volti in Corsica è in Erbalonga, ùn sò micca induve, in Brandu... Quessa hè una.

Ùn sò micca s'è l'affare hà da esse faciule. In tutti i casi noi sustenimu, è di più chè cusì, u fattu di riacquistà st'opara. Ma aldilà, perchè oghje otantu si passa bè, dumane otantu si passa male. È quantu ci n'hè statu opere di Corsica, patrimoniu materiale è ancu immateriale sparitu, arrubatu, diceremu cusì, partutu,

diceraghju ancu spaisatu à u strangeru ? Dunque l'idea serà bè d'avè una visibilità, una strategia, un pianu, u chjameremu cusì, ch'è no possimu esse tranquilli, perchè ùn seremu mai tranquilli incù i soldi è incù u capitale è incù ghjente chì anu i soldi è chì ponu cumprà guasi tuttu, ancu l'aria.

Ma hè d'avè un pianu per assicurà ci quantunque di mantene ciò chì ci impreme. Chì aldilà di u quattru di st'opera, hè a nostra storia chì si ne và, ghjè a nostra memoria è ciò chì face chì oghje, per u più, simu nazionalisti !

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Josepha.

### **Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**

Di sicuru susteneraghju issu raportu è spergu u ritornu di a Madonna di Brandu. Ghjustu pè un pianu d'acquistu, quandu avemu creatu u Pôle mécénat diceraghju, ci era a vulintà in giru à l'operazione di « Crowdfunding », di creà dinò tuttu un'operazione di pedagogia prima in giru à u nostru patrimoniu è dinò, quessa ghjè pè a parte chì deve accumpagnà u « Crowdfunding » è issu tippu d'operazione quì.

È pò nantu à i finanziamenti, ci hè una doppia dumanda, ghjè di mette in piazza u pianu d'acquistu pè pruvà di fà veradimente una veghja è ghjè difficiule innanzu à e vendite di stu tippu quì, d'esse capace di travaglià nantu à nostru drittu propiu di prienzione è què dumanda cambiamenti di livellu o regulamentariu, o pè certi legislativi è dinò di sicuru d'esse in capacità di strappà veradimente ad ogni volti ch'ellu c'hè bisognu issu tippu d'acquistu. Què dumanda veradimente a messa in pianu di issu pianu à livellu di a veghja è à livellu di l'acquistu.

Dunque è compiu cusì accantu à u fondu mecenatu ci vole à mette in piazza un fondu d'acquistu. U fondu d'acquistu, a sola difficultà ch'ellu ci era ghjè chì quand'ellu ùn si disegna micca veradimente, avemu da acquistà chè quelli chì ponu participà, ci si ponu esse qualchì difficultà.

Ma ci vole veradimente creà issu fondu da chì a Cullettività possi avè in avanzu i finanziamenti privisti perchè no sapemu chì à ogni anni, ci hè una parte di u nostru patrimoniu chì ci scappa.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Altre intervezionie? Innò. L'esecutivu vole parlà ?

**Mme Antonia LUCIANI**

Je peux réagir au moins aux deux dernières interventions de Saveriu Luciani et Josepha Giacometti pour dire que je partage le constat à la fois qu'il y a un certain nombre d'œuvres qu'il faudrait pouvoir rapatrier et ce n'est pas forcément facile d'avoir ce pôle de veille parce qu'effectivement là, on a été informés de la vente presque de manière aléatoire. Enfin, en tout cas, il n'y avait pas de process qui nous permet d'être alertés à chaque fois qu'il y a un bien corse ou lié à la Corse qui pourrait, même si on essaye via nos contacts etc., à avoir quand même une veille. Mais c'est vrai qu'il y a peut-être des biens qui passent au travers de de notre vigilance.

Donc, on s'attachera à le renforcer dans les années à venir et l'objet effectivement de ce rapport aussi, c'était de consacrer une somme financière chaque année pour être sûr de pouvoir réagir avec le plus de souplesse possible et le plus d'agilité, quand on voit qu'une vente se fait.

D'accord avec vos interventions. Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bien. Merci Madame la Conseillère.

Je vais d'abord soumettre à votre approbation l'amendement du Conseil exécutif, celui qui vous a été exposée tout à l'heure.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

**L'amendement de l'exécutif est adopté à l'unanimité.**

Je vous propose maintenant de voter le rapport ainsi amendé.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

Prighemu per chì sta Madona di Brandu turnessi in casa soia.

Ùn scappate micca tutti, postu chì u persunale di l'Assemblea di Corsica, di a prima Assemblea di 1982 à 1984, ghjunghje ind'è l'emericulu.

***La séance est suspendue à 19 h 50.***